COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 6 avril 2018

Pages

- Ouverture de la séance du 6 avril 2018 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Constat du quorum 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Brandolin-Robert) 2

- Présentation par Mme Salles, présidente de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine, du rapport de situation sur l'égalité des femmes et des hommes au Département de Lot et Garonne 2

- Discours d'ouverture du Président 3

- Présentation du Budget Primitif de l'année 2018 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats 10

- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission et débats 23

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité, par M. Cassany, président de la commission et débats 29

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement, par M. Girardi, président de la commission et débats 37

- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat, par Mme Borderie, présidente de la commission et débats..... 41

- Présentation des travaux de la commission Développement durable et citoyenneté par Mme Gargowitsch, présidente de la commission, et débats 50

- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission et débats 53

- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur par M. Lacombe, président de la commission et débats 56

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine, par Mme Salles, présidente de la commission et débats 59

- Présentation des travaux de la commission Finances et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats..... 64

- Vote du Budget primitif 2018 68

- Diaporamas..... 69

Budget Primitif de 2018

SOMMAIRE

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine ***pages***

8004 Rapport de situation sur l'égalité des femmes et des hommes au Département de Lot-et-Garonne .....p. 3

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

3001 Plan d'Action 2018 en matière d'aménagement numérique du territoire.....p. 28

3002 - 1005 Elaboration d'un plan départemental d'inclusion numérique.....p. 28

3003 Etat d'avancement - Campus numérique.....p. 28

3004 - 1004 Politique en faveur du soutien aux territoires.....p. 29

3005 Comité Départemental du Tourisme subvention de fonctionnement 2018.....p. 29

3006 Groupements d'entreprises - subventions 2018 – 2020.....p. 29

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

2001 Infrastructures - Réseaux routier, navigable et cyclable .....p. 37

2002 Infrastructures - Plan pluriannuel d'investissement 2018-2025.....p. 37
Travaux neufs routiers

Commission Agriculture, forêt et environnement

7001 Rapport général sur la politique départementale en matière d'agriculture, de forêt et d'environnement.....p. 40

Commission Développement social, insertion et habitat

1001 Approbation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide à domicile .....p. 49

1002 Modifications du règlement départemental d'aide sociale.....p. 49

1003 Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en Etablissement .....p. 50

Commission Développement durable et citoyenneté

4002 Politique en faveur du développement durable.....p. 52

4003 Les Trophées du bénévolat : une valorisation de l'engagement Citoyen.....p. 53

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative

6001 Politique culturelle départementale .....p. 55

6002 - 4004 Préserver le tissu associatif en matière de sport et de citoyenneté .....p. 55

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

5001 Une politique éducative pour la réussite des jeunes lot-et-garonnais .....p. 59

5002 - 2003 Evaluation des charges et ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec la Région Nouvelle-Aquitaine.....p. 59

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8005 Tableau des effectifs au 1er janvier 2018.....p. 63

8006 Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorations - Affaires foncières Maintenance et entretien des bâtiments départementaux .....p. 64

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9006 Avenant n° 3 à la convention triennale de partenariat entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne en date du 18 mars 2015 .....p. 67

9007 Dotations et reprises de provisions .....p. 67

9008 Amortissement des immobilisations et neutralisation des amortissements....p. 67

9009 Dissolution du budget annexe des Thermes de Casteljaloux au 31 décembre 2018 .....p. 67

9010 Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - information au Conseil départemental.....p. 68

9011 Rapport de présentation du budget primitif 2018 - Reprise anticipée des résultats 2017 - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ....p. 68

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1, 3 à 10, 11, 13, 21 à 23, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 39, 40
M. Jacques BILIRIT	17 à 19, 23, 26, 27, 47, 58
M. Christophe BOCQUET	39
M. Jacques BORDERIE	33
Mme Sophie BORDERIE	41 à 43, 47, 48
M. Daniel BORIE	36, 54, 55
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	34, 35
Mme Nathalie BRICARD	48, 63
M. Marcel CALMETTE	19, 62, 66
M. Patrick CASSANY	29 à 33, 35, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 54, 55, 58,62, 63, 65, 66
M. Pierre CHOLLET	19, 35, 47, 62, 63, 65
M. Christian DELBREL	13 à 16
M. Christian DEZALOS	10, 11, 13, 62, 64, 65, 66
Mme Laurence DUCOS	58
Mme Sophie GARGOWITSCH	50
M. Raymond GIRARDI	20, 21, 36, 37 à 39, 40
Mme Christine GONZATO-ROQUES	52
M. Joël HOCQUELET	20, 54
Mme Catherine JOFFROY	53
Mme Baya KHERKHACH	21, 46, 47, 48, 52
M. Nicolas LACOMBE	56, 58
Mme Line LALAURIE	36, 61
Mme Laurence LAMY	51
M. Guillaume LEPERS	16, 19, 25, 36, 54, 63, 66
M. Alain MERLY	27, 39, 47
M. Michel PERAT	26
Mme Marie-France SALLES	2, 59 à 61, 62, 63
Mme Patricia SUPPI	57
M. Jacques ANGLADE (*Directeur Général des Services)*	61, 65
Mme Céline CROS-RONNE *(Directrice générale adjointe du Développement social par intérim)*	43 à 46, 47
M. Gérard DAULHAC *(Directeur général adjoint des Solidarités territoriales, éducatives et sportives)*	57, 58

BUDGET PRIMITIF 2018

SÉANCE DU VENDREDI 6 AVRIL 2018

La séance a débuté à 9 h 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, directeur général des services.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mme GONZATO-ROQUES Christine, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS),***
Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme LAURENT).

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie de votre présence à toutes et à tous. Le quorum est largement dépassé : nous sommes quasiment tous présents.

Avant de démarrer la séance, je voudrais vous rappeler que le Département accueille les Journées européennes des métiers d'art. Cinquante artisans exposent dans nos locaux, à l'Orangerie, à la salle Fallières, la salle Georges Leygues et la salle Garonne. Cette manifestation est organisée par la Chambre des métiers pendant tout le week-end, pour la deuxième année. C'est une belle manière de mettre en valeur cet artisanat, qui est un facteur d'attractivité touristique entre autres et qui est un secteur économique à part entière, confortant ainsi notre partenariat avec la Chambre des métiers. Je vous incite, entre midi et 14 heures ou à la fin de la session, à aller visiter ces artisans.

Je voudrais vous dire aussi que pour le déjeuner nous accueillerons Philippe Blouin, qui est président de l'AIFLG (Association interprofessionnelle des fruits et légumes), avec Xavier Mas qui est le président de l'AOPN (Association d'organisations de producteurs nationale) Fraises de France et administrateur de l'AIFLG. Philippe Blouin est producteur à Grézet-Cavagnan, et Xavier Mas est producteur à Saint-Sardos. Ce sont eux qui vous offrent les fraises dans le cadre du lancement de la campagne Fraises 2018. Ils offrent à chacun deux barquettes. Nous les accueillerons, ils viendront déjeuner avec nous, et pour fêter cela un déjeuner sur le thème « Fraises et tomates » (label rouge), a été préparé.

Troisième information, j'ai été invité hier après-midi à une réunion à Matignon ce soir à 18 h 45 sur la question de la compensation des AIS, avec Jean-René Lecerf, Président du Nord et Président de la commission des finances de l'ADF. Je suis invité avec lui au titre de la commission que j'anime sur les Départements ruraux en difficulté. Je me suis posé un peu la question d'y aller ou pas, mais je pense qu'il est important que j'y sois, même si je vais vous faire faux bond à partir de 13 h 30

pour aller prendre l'avion. Bien sûr, je vous tiendrai au courant des résultats de la réunion ; il n'y aura pas forcément de résultats ce soir, mais il est important que nous soyons consultés dans le cadre des travaux que nous réalisons au sein de l'ADF pour obtenir une juste compensation de nos restes à charge.

Il me faut désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose que ce soit Mme Brandolin-Robert, la plus jeune conseillère départementale.

Le rapport 1001 et le projet de délibération 1002 modifiés ont été remis sur table, suite à des erreurs matérielles. Le rapport 1001 comporte une inversion de lettres dans l'organisme ISFAD (et non IFSAD), qui est attributaire. Le projet de délibération 1002 ajoute la mention suivante, qui figure dans le rapport mais qui a été oubliée dans le projet de délibération : il s'agit de limiter la prise en charge des frais de mutuelle à 150 % du montant annuel de l'ACS (Aide au paiement d'une complémentaire de santé). Nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Nous devons aussi, réglementation oblige, présenter le rapport 8004 avec les interventions politiques, sur l'égalité des femmes et des hommes. Je laisse le soin à Marie-France Salles de présenter le rapport.

RAPPORT N° 8004

RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES AU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : Mme SALLES. – Effectivement, depuis plusieurs années la loi nous oblige à présenter ce rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de notre collectivité. Je veux déjà remercier les services, parce que si vous comparez ce document avec le rapport de l'année précédente, vous voyez qu'il s'est étoffé, et il serait souhaitable qu'il puisse être étoffé encore davantage dans les années à venir. Quels sont les points essentiels que l'on peut retenir de ce rapport ?

Le premier point est que notre collectivité comprend toujours plus de femmes que d'hommes, et que le pourcentage d'agents de sexe féminin dans notre collectivité est supérieur à la moyenne nationale. Il serait souhaitable que cela puisse se corriger dans les années à venir. Mais cela est quand même fortement lié à l'exercice de nos compétences et aux filières qui sont présentes dans notre collectivité. Vous avez pu constater que, dans la filière sociale et médico-sociale, la présence féminine est quasi exclusive, avec des pourcentages de 95-98 %. Cela impacte fortement la répartition femmes-hommes dans notre collectivité. Au contraire, dans la filière technique, les femmes ne sont qu'un tiers (34 %), ce qui est mieux que des années auparavant ; et sans me permettre de juger, cette évolution est un peu plus rapide que dans la filière sociale et médico-sociale. On reste encore dans une représentation de métiers masculins et féminins. Malgré l'évolution dans les formations, il existe encore des difficultés à casser des idées reçues et des images sur cette représentation.

Ce premier point est important pour notre collectivité, parce que cela comporte quelques impacts notamment sur le temps partiel, qui est beaucoup plus pratiqué par les agents de sexe féminin et notamment par des agents de la filière sociale et médico-sociale. Est-ce lié à des situations familiales, est-ce lié à la pratique des métiers ? Nous pourrions avoir des interrogations sur l'usage du temps partiel, les hommes l'utilisant beaucoup moins, notamment dans la filière technique où c'est quasi inexistant. Le temps partiel a aussi des effets sur notre collectivité en termes de compensation ; ce sont des situations qu'il nous faut prendre en compte.

Un autre élément concerne les accidents de service ou les arrêts maladie, qui sont plus fréquents chez les agents de sexe féminin et surtout de plus longue durée. Un élément d'explication est l'augmentation des « agressions », des accidents de service chez les travailleurs sociaux : cela a un impact à la fois sur le nombre de jours non travaillés et sur la durée des arrêts, souvent plus longs parce que plus en lien avec des risques psychosociaux, et donc peut-être plus difficiles à traiter qu'un arrêt maladie ordinaire. Derrière l'absentéisme il faut appréhender des situations particulières et fortement liées à nos compétences et à nos filières et peut-être à la dégradation de conditions de travail dans certains métiers.

L'autre élément, qui retient souvent l'attention et dont on parle dans les médias, ce sont les différences de rémunération entre hommes et femmes. Quand on parle de ces différences, il faut déjà prendre en compte la pratique du temps partiel, et si l'on prend globalement les résultats, effectivement la rémunération moyenne chez les femmes est inférieure aux hommes de quelques centaines d'euros, mais il est vrai que la pratique du temps partiel vient impacter la rémunération moyenne. Si l'on établit des comparaisons entre des équivalents temps plein, on constate toujours une différence, beaucoup plus réduite, inférieure à 100 €, de l'ordre de 55 à 60 € de mémoire, mais cela pourrait nous interroger : pourquoi dans la fonction publique territoriale existe-t-il encore une différence de rémunération ? Il faut savoir que cela tient aussi aux grilles indiciaires qui, selon les cadres d'emploi et les grades, ne sont pas sur les mêmes échelons, notamment chez les assistants sociaux éducatifs, qui sont sur des grilles indiciaires avec des rémunérations moindres que par exemple sur des grilles indiciaires dans le technique. Le fait que notre collectivité ait cette compétence à exercer, avec une forte présence d'agents dans ce secteur, a un effet sur une rémunération moyenne des femmes, qui est moindre que celle des hommes, avec aussi des régimes indemnitaires qui diffèrent. Un point d'indice a la même valeur que vous soyez un homme ou une femme ; ce qui est différent, c'est la structuration des grilles indiciaires selon les filières, qui fait que dans certaines filières on peut être un cadre A par exemple et avoir une rémunération moindre que dans d'autres filières, et il se trouve que les femmes sont très présentes dans ces filières-là. Je crois que le travail doit être assez profond si l'on veut réduire ces écarts de rémunération, parce que cela veut dire qu'il faudrait retravailler sur des grilles indiciaires suivant les filières.

Voilà les points essentiels. Sur la rémunération, nous pourrions peut-être regarder cet élément par rapport au régime, mais je crois que c'est sur l'absentéisme et les arrêts de travail que nos efforts doivent porter dans les mois et les années à venir.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Pas d'observations sur ce dossier ? Nous en prenons acte.

L'Assemblée prend acte.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, nous entrons dans le vif du débat. Ici même, le 26 février dernier, la présentation des orientations budgétaires de la collectivité, soumise au débat de notre Assemblée, avait été l'occasion de tracer les grandes perspectives de notre action pour 2018.

Elles sont aujourd'hui mises en forme dans le projet de budget qui vous est proposé. Dans quelques instants, je vous en donnerai les principales lignes directrices et je laisserai le soin au vice-président et président de la commission des finances, Christian Dézalos, d'entrer dans le détail.

Mais auparavant, je voudrais vous présenter un état des lieux du combat en faveur des Départements ruraux dont nous avons pris la tête au plan national – je dis « nous » parce que c'est l'ensemble des Départements ruraux. Le 2 mars, vous l'avez en mémoire, nous sommes allés nombreux, accompagnés de représentants de l'amicale des maires et de l'association des maires

ruraux, rencontrer Madame le Préfet pour lui remettre les délibérations de conseils municipaux et communautaires apportant leur soutien à notre démarche. Nous en sommes à près de 250 motions.

Je veux ici saluer l'esprit de rassemblement qui a animé cette journée et j'en remercie très sincèrement tous les groupes politiques de cette Assemblée. Je ne le dirai jamais assez, nous sommes toujours plus forts lorsque nous savons nous rassembler sur l'essentiel, et dans ce cas-là c'est le Lot-et-Garonne qui gagne.

Le 6 mars, à l'occasion de la venue à Agen du Président de la République, j'ai eu la possibilité, lors de son passage en préfecture, de lui exposer les raisons de notre engagement et nos doléances.

J'ai eu le sentiment qu'Emmanuel Macron, outre sa connaissance fine de la problématique, était très attentif à mon propos. Cela étant, je n'en tire aucune conclusion hâtive, mais je forme le vœu que l'intérêt qu'il a manifesté pour nos difficultés se traduise désormais de façon tangible dans les décisions du Gouvernement.

Par ailleurs, depuis un mois, avec d'autres collègues présidents de Départements, nous avons donné une impulsion décisive à nos réflexions menées dans le cadre du groupe de travail relatif aux Départements ruraux en difficulté, dont la responsabilité, vous le savez, m'a été confiée par Dominique Bussereau.

En effet, le 20 mars, suite à une réunion de travail que j'ai organisée à la Maison de l'Aquitaine avec une quinzaine d'autres présidents de Départements, de droite et gauche confondus, de l'Aisne à la Nièvre en passant par l'Aveyron, la Corrèze ou encore la Meuse, nous avons signé une déclaration commune exigeant de l'État qu'il paye, enfin, aux Départements ses dettes liées à la non-compensation des dépenses de solidarité.

Autant, vous l'imaginez, il a pu être facile de se mettre d'accord entre présidents pour solliciter l'État afin qu'il compense le reste à charge considérable sur les AIS (Allocations individuelles de solidarité), autant il a été plus compliqué de rallier un nombre significatif de Départements à l'idée d'une solidarité entre territoires, qui est également nécessaire.

Accepter de contribuer davantage lorsque sa situation est aisée au bénéfice d'autres qui sont en situation défavorisée ne coule pas forcément de source, et je peux vous assurer que je l'ai constaté au sein de notre Assemblée des Départements. Pourtant, telle est bien la définition de la solidarité qui s'adosse notamment à la valeur d'égalité républicaine.

Malgré toutes les réticences que je viens d'évoquer, le 21 mars dernier, le bureau de l'ADF, dont je suis membre, a validé à l'unanimité le principe d'une péréquation horizontale destinée à atténuer les écarts de richesse entre Départements. C'est une première au sein de l'Assemblée des Départements de France et une belle victoire pour l'aménagement du territoire.

Le combat de l'ADF, sa revendication majeure aujourd'hui, porte désormais sur les propositions que j'ai défendues dans mon groupe de travail :

- d'une part, une péréquation verticale, c'est-à-dire une compensation par l'État d'une partie du reste à charge des trois AIS (nous ne demandons pas qu'il compense la totalité, qui est de 8 milliards d'euros) ;

- d'autre part, une péréquation horizontale, c'est-à-dire une solidarité entre Départements, pour compenser les écarts de richesse qui se creusent de manière exponentielle entre les territoires des métropoles ou du littoral et les départements ruraux de l'intérieur. À titre d'exemple, le produit des droits de mutation, qui est de 107 euros par habitant en 2017 en Lot-et-Garonne, 105 euros dans le Gers, 108 euros en Dordogne (les départements ruraux de

l'intérieur), est de 176 euros dans les Landes, 189 dans les Pyrénées-Atlantiques, 245 en Gironde… et 395 dans les Hauts-de-Seine. Ce sont des chiffres dont l'écart s'accroît avec le temps.

Il reste maintenant au Gouvernement à mettre en pratique ces préconisations, et c'est dans ce cadre que j'ai été invité à Matignon ce soir.

En complément de ce travail, je vous précise que nous poursuivons l'élaboration de propositions qui pourront constituer le cadre d'un « plan Marshall » en faveur de la ruralité, que nous soumettrons au Président de la République.

Je veux aussi vous parler de la contractualisation mise en place par le Gouvernement avec les plus grandes collectivités de notre pays. J'avais déjà évoqué ce sujet devant vous lors du débat d'orientations budgétaires. Vous le savez, sont concernées en Lot-et-Garonne la collectivité départementale et l'Agglomération d'Agen.

Sur le fond, les orientations proposées peuvent avoir leur légitimité alors que l'État est confronté au défi du redressement des comptes publics. Le Département lui-même pourrait souscrire aux deux objectifs fixés : d'une part, un seuil maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an et, d'autre part, l'engagement de s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Mais ce qui exaspère les collectivités, c'est bien la méthode choisie et les modalités d'application de ce pacte décidées unilatéralement par l'État.

En effet, à rebours de toute notion de contrat qui implique une adhésion réciproque des cocontractants, ce document impose aux collectivités signataires le respect scrupuleux de contraintes supplémentaires sous peine de sanctions, sans qu'elles puissent, au demeurant, tirer un quelconque avantage de leur bonne gestion.

En fait, il ne s'agit pas ici d'un contrat mais d'une lettre de cadrage budgétaire du Gouvernement, qui met à mal l'esprit de la décentralisation.

Par ailleurs, je vous l'ai déjà précisé, le respect de ce contrat obligera le Département à limiter son niveau d'investissement aux environs de 45 millions d'euros. C'est le seuil au-delà duquel nous ne mobilisons pas d'emprunt nouveau. Ce montant nous limite au seul entretien de notre patrimoine, des routes et des collèges et à nos investissements en matière de déploiement du très haut débit.

C'est dans ce contexte lourd d'incertitudes que nous avons bâti le projet de budget pour 2018, même si je formule l'espoir que nous serons entendus. J'ai toujours dit qu'il y aura une compensation : le combat porte sur le niveau de la compensation qui nous permettra d'autofinancer les grands investissements autres que ceux que je viens d'évoquer.

Même s'il diminue légèrement par rapport à 2017, le budget du Conseil départemental reste conséquent : 416 M€ investis directement ou indirectement sur le territoire au service des Lot-et-garonnais, dont 335,9 M€ en fonctionnement et 57,5 M€ en investissement.

Quelles en sont les caractéristiques ?

1. Une maîtrise exceptionnelle des charges de fonctionnement, avec :

   - parole tenue, une stabilisation et même une légère diminution des charges de personnel ;

- une diminution, en réalisé (que nous verrons en fin d'année), du budget global de fonctionnement, hors dépenses sociales ;
- une augmentation de l'autofinancement et une amélioration de la capacité de désendettement ;
- une maîtrise de la hausse des dépenses sociales malgré les contraintes exceptionnelles que vous connaissez.

Un niveau d'investissement malgré tout conséquent, avec une enveloppe de 57 M€ (en incluant les reports). Un investissement en légère progression par rapport à 2017.

Dans ce contexte, notre collectivité reste le premier investisseur public du département. Il investit directement 36,6 M€ et il attribue à des tiers quasiment 18 M€. Je vous rappelle que ce dernier chiffre est un multiplicateur de l'investissement en Lot-et-Garonne : pour 18 M€ de subventions, ce sont en général de 54 à 72 M€ qui sont investis par les tiers. Le déploiement de la fibre optique en est un bel exemple. Grâce à une subvention de 3 M€ cette année, ce sont 13 M€ de travaux qui vont être réalisés.

Ainsi, nous maintenons l'essentiel de nos actions en veillant à un juste équilibre entre le service rendu aux Lot-et-Garonnais et le lancement de chantiers d'envergure.

Mes chers collègues, un Département qui protège ses concitoyens, c'est un Département qui renforce les solidarités humaines et sociales.

Nous sommes aujourd'hui, comme nous l'avons toujours été, aux premiers rangs pour venir en aide aux Lot-et-Garonnais les plus fragiles et les plus vulnérables. Pour autant, nous devons continuer à veiller à ce que ce soutien soit rigoureusement évalué et optimisé.

À titre d'exemple, parmi les rapports soumis à votre vote aujourd'hui, l'un d'entre eux porte sur la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les structures qui œuvrent dans le secteur de l'aide à domicile.

Il s'agit pour le Département de refonder sa relation avec les associations sur des ambitions renouvelées et partagées, qui privilégient la qualité de service. Par ailleurs, nous avons décidé de revaloriser le tarif horaire, qui n'avait pas évolué depuis janvier 2015.

Je précise que cette réactualisation de nos partenariats s'opère avec le souci d'une indispensable rigueur de gestion. Le travail conjoint entre notre service de contrôle de gestion et la direction du Développement social devient systématique et englobe désormais tous les champs de l'action sociale.

La mission que j'avais confiée à Pierre Costes pour la juste attribution des droits nous a ouvert la voie. La mise en œuvre de ses préconisations a permis d'engager une réduction sensible de nos dépenses – je dis bien d'engager, parce que cela met du temps à se mettre en place, et nous n'en sommes qu'aux prémices, même si nous avons bien avancé. Dans cet état d'esprit, après avoir pris soin d'échanger en amont avec les responsables des établissements d'accueil de personnes handicapées, nous avons fixé un taux directeur d'évolution de leurs dépenses à 0,2 %.

Vous me connaissez, je ne suis pas adepte des décisions tombées d'en haut. Tout au contraire, je crois aux vertus du dialogue préalable à toute prise de décision. La concertation n'est pas à mes yeux un passage obligé, mais bien une étape majeure pour construire une relation de confiance avec nos partenaires.

C'est la méthode que j'ai appliquée pour les modifications du règlement départemental d'aide sociale qui vous sont proposées. Ces évolutions ont pu être soumises en amont aux responsables d'associations et d'établissements de personnes handicapées directement concernés. J'ai présidé à ce titre cette réunion de travail studieuse et enrichissante.

En matière d'insertion, nous voulons pleinement jouer notre rôle et ne plus seulement être réduits à un statut de financeur du RSA (Revenu de solidarité active). Depuis quelques années, nous avons, par exemple, développé l'inscription dans nos marchés de clauses d'insertion favorisant le recrutement de bénéficiaires du RSA.

Aujourd'hui, la mise en route prochaine de la plate-forme numérique JOB 47 va permettre de mettre en relation nos allocataires avec les entreprises lot-et-garonnaises. Chacun devrait pouvoir y trouver son compte : les uns proposant l'éventail de leurs compétences, les autres recherchant dans ce vivier des profils que les organismes traditionnels n'ont pas dans leurs registres.

Je veux, une nouvelle fois, vous sensibiliser à l'importance de ce nouvel outil dont je souhaite que vous soyez les fervents ambassadeurs. J'ai moi-même tenu ce rôle auprès des entrepreneurs locaux que j'ai rencontrés, à la mi-mars, pour leur présenter la démarche. Je vous avoue avoir été surpris de l'accueil très positif qu'ils ont réservé à cette présentation.

Longtemps, nous avons entendu que, dans la lutte contre le chômage, tout avait été essayé… Je suis convaincu, comme vous je pense, qu'il n'y a pas de fatalité en la matière.

Dans notre département où, plus que chez nos voisins, une partie de la population cumule de lourds handicaps sociaux, nous avons la responsabilité de ne pas baisser les bras au risque de mettre à mal notre fragile cohésion sociale.

Oui, nous avons la responsabilité d'être innovants pour accompagner les bénéficiaires du RSA sur le chemin de la réinsertion.

Le développement social que nous voulons promouvoir fait le pari de la responsabilisation de tous les acteurs et d'un partage accru de nos expériences et de nos savoir-faire.

Je veux ici remercier Sophie Borderie, Christine Gonzato-Roques et Pierre Costes pour la qualité de leur travail et leur investissement dans ce domaine.

Un Département qui améliore le quotidien de ses concitoyens, c'est aussi un Département qui s'implique pour le maintien de services publics de proximité.

Vous connaissez notre engagement en faveur de la rénovation des centres d'incendie et de secours, auxquels notre population est particulièrement attachée. Nous travaillons également à des projets de construction de gendarmeries, pour améliorer la qualité du service public de sécurité.

À cet égard, vous me permettrez d'avoir une pensée pour le Colonel Arnaud Beltrame et les trois autres victimes du terrorisme islamiste, morts à Trèbes, dans l'Aude, le 23 mars dernier. Nous leur avons rendu l'hommage qu'ils méritaient au cours de notre commission permanente du 30 mars.

Nous le savons, la présence de services publics, de services à la population, conditionne l'implantation et l'ancrage de familles dans un territoire et donc son développement. L'existence de professionnels de santé fait à l'évidence partie des critères requis pour s'installer dans un lieu donné. C'est pourquoi nous demeurons engagés pour lutter contre la désertification médicale. Notre expérience dans ce domaine nous rend toujours légitimes à agir, et je veux remercier Joël Hocquelet pour le travail qu'il effectue dans ce domaine.

Chers collègues, un Département qui prépare l'avenir, c'est un Département qui investit dans sa jeunesse et dans le désenclavement de son territoire.

Ce budget 2018 confirme notre priorité en faveur de meilleures conditions d'études pour nos enfants dans les collèges. Je ne détaillerai pas, au risque d'être fastidieux, l'ensemble des projets et travaux envisagés. Je retiendrai entre autres l'opération « Du 47 dans nos assiettes » qui, quoi qu'en

disent certains, fait l'unanimité des élèves, de leurs familles, des éducateurs, de nos équipes de restauration et des producteurs concernés.

Voilà en effet une belle action appelée à connaître d'autres développements en Lot-et-Garonne pour le bien de tous. Je pense notamment aux établissements hébergeant des personnes âgées qui, pour beaucoup, se sont impliqués dans la démarche Silver Fourchette. Le Département en est un partenaire majeur via la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

Par ailleurs, à l'heure où l'orientation post-bac fait la une de l'actualité nationale, je veux aussi rappeler le soutien financier du Département à l'antenne agenaise de l'université de Bordeaux. Celle-ci souhaite d'ailleurs consolider son implantation lot-et-garonnaise puisqu'elle a le projet d'ouvrir une nouvelle formation dédiée aux langues étrangères.

Terre de migrations, terre de carrefours, le Lot-et-Garonne sait combien le désenclavement est un élément clé de son développement. Dans cette optique, nous avons, cette année encore, construit une importante programmation de travaux routiers.

Nous gardons également à l'esprit la réalisation dans la durée, de chantiers majeurs sur l'Agenais, le Marmandais et le Villeneuvois. Je ne reviendrai pas sur ce sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer longuement pour clore une mauvaise polémique.

Je vous invite néanmoins à examiner attentivement –nous y reviendrons – le rapport 2002, « Infrastructures, plan pluriannuel d'investissement 2018-2025 ». Deux chiffres à retenir que nous aurons l'occasion de commenter :

- le Conseil départemental a investi, entre 2010 et 2017, 63 M€ dans les travaux neufs routiers ;
- le montant des travaux neufs routiers recensés entre 2018 et 2025 (portés par l'ensemble des acteurs qui nous demandent de participer au financement), c'est-à-dire sur une période strictement équivalente, se monte à 116,2 M€ d'euros, soit le double.

Sans soutien renforcé de l'État, et quelle que soit la qualité de gestion de la collectivité, nous ne pourrons pas assumer l'intégralité de ces projets. Nous serons contraints de procéder à des arbitrages nécessaires en respectant des niveaux de priorités qui me paraissent évidents :

1) la modernisation du réseau routier départemental et les opérations de traverses d'agglomération ;
2) les grands projets départementaux
3) les grands projets routiers partenariaux.

En tout état de cause, je rappelle que, jusqu'à ce jour, le Département tient ses engagements, à l'image de sa participation à la réalisation de la rocade sud-ouest d'Agen, pour laquelle il aura déboursé 3,2 M€ (1,6 M€ en 2017 et 1,6 M€ en 2018).

Parler de désenclavement aujourd'hui, c'est aussi et surtout lutter contre la fracture numérique. Le numérique bouscule nos manières de vivre et de travailler. Notre département rural ne doit pas rester à l'écart de cette révolution. C'est pourquoi, nous sommes en pointe pour mettre sur pied un plan de déploiement de la fibre optique à l'échelle du département – nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Au-delà de la couverture en très haut débit du territoire, le Département a porté, avec le soutien de nombreux partenaires privés et publics, le projet de Campus numérique. Ce nouveau lieu s'impose progressivement comme le fer de lance de l'économie numérique sur notre territoire.

Ces actions essentielles d'aménagement du territoire sont en effet indispensables au développement économique. Que nous ont dit la cinquantaine de chefs d'entreprise conviés à un dîner

de travail au département, il y a dix jours, dans le cadre de la journée co-organisée avec les responsables de BMS-UPSA, en présence des représentants de l'ensemble des clusters et groupements d'entreprises ? Certains conseillers départementaux, membres de la commission économique, étaient présents à ce dîner de travail et ont pu en apprécier le contenu.

Les chefs d'entreprise nous ont dit que les pouvoirs publics et le Département en particulier ont, selon eux, la responsabilité non pas de créer de l'emploi mais de créer les conditions favorables à la création d'emplois ou d'activités. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- La réalisation et le développement d'infrastructures de communication modernes et performantes. Le déploiement du très haut débit en est un exemple, la qualité des infrastructures routières en est un autre.

- Ils nous demandent également la mise en place d'un écosystème favorable au développement économique, à travers notamment le développement de réseaux, de mutualisations ou de partenariats. Les clusters et les groupements d'entreprises créés avec les chambres consulaires participent à cet objectif et ont été unanimement salués lors de cette réunion où chaque président de cluster et de groupement d'entreprises a pu présenter à la fois l'activité de son entreprise et l'activité du groupement.

- Troisièmement, ils attentent de l'écoute et de la réactivité des pouvoirs publics vis-à-vis des porteurs de projets ; la création de Fonroche en est une belle illustration, comme le rappelait récemment son fondateur Yann Mauss dans un article de presse, saluant avec force l'action déterminante du Département dans sa décision de s'implanter en 1990 et de se développer dans le photovoltaïque en 2008.

En la matière, l'action du Département est exemplaire. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le président du MEDEF 47, qui a salué publiquement notre soutien aux entreprises ; ce sont les présidents de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers qui vantent régulièrement le partenariat qu'ils entretiennent avec notre collectivité. C'était, la semaine dernière, le directeur général d'UPSA Global, François Duplaix, responsable économique au niveau mondial, qui avouait avoir été épaté et enthousiasmé par l'écosystème lot-et-garonnais qu'il avait découvert lors de sa visite dans notre département.

Cet investissement, cette implication, cette réactivité et cette capacité à fédérer constituent une véritable marque de fabrique locale du Département, qui nous permet de tisser des relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, d'en tirer des bénéfices pour les Lot-et-Garonnais et d'agir en complément de la Région et des communautés de communes, qui agissent chacune dans leur domaine de compétences. Pour nous, c'est plutôt l'animation, vous l'avez bien compris.

Vous le voyez, le Département demeure un acteur incontournable du paysage institutionnel. Avec un budget de 416 M€, nous faisons la preuve au quotidien de notre utilité.

Tous les beaux esprits qui, depuis longtemps, tablent ou œuvrent à notre disparition ignorent en fait les réalités du monde rural, les énergies qui s'y déploient et les compétences qui s'y exercent.

Je renouvelle devant vous mon engagement de porter auprès de l'État la voix de la ruralité. Fière de ses racines et, en même temps, innovante et moderne, la ruralité détient une part de l'avenir de notre pays.

Chers collègues, le projet de budget pour 2018 que je vous propose témoigne d'une situation budgétaire assainie grâce, en particulier, aux efforts considérables accomplis par les agents

de notre collectivité. Je veux leur renouveler mes remerciements pour leur implication au service des Lot-et-Garonnais.

Ce projet de budget souligne enfin, malgré la difficulté des temps, notre volonté d'aller de l'avant pour développer notre département et améliorer la vie des Lot-et-Garonnais. Il met en avant notre capacité à porter de grands projets pour notre territoire, contrairement à ce que certains esprits défaitistes peuvent laisser croire.

Le vote de ce budget est une nouvelle étape dans le combat qui est le nôtre. Je le poursuivrai, fort de votre soutien, jusqu'à ce qu'il aboutisse.

Je vous remercie et je donne la parole à M. Christian Dézalos pour qu'il nous présente le budget de manière synthétique. Nous avons, en accord avec le groupe d'opposition, décidé d'être le plus synthétique possible pour essayer de faire en sorte que, si nous n'avons pas terminé à 13 heures, nous approchions le plus possible de la fin des travaux.

M. DÉZALOS. – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, notre Assemblée ne manque pas d'orateurs brillants qui trouveront sans doute des qualificatifs imagés, peut-être polémiques, à notre budget. Pour ce qui me concerne, je vais faire dans la sobriété en vous disant que ce budget, à mes yeux, est un budget responsable et déterminé. Responsable parce qu'il prend en compte la réalité des contraintes multiples qui s'imposent à nous. Il prend en compte aussi la situation des Lot-et-Garonnais, notamment leur capacité contributive, leurs attentes également. C'est un budget déterminé parce que, vous le savez, un budget n'est pas seulement l'alignement de prévisions de dépenses ou de recettes, c'est aussi l'expression d'une volonté politique, et je crois que ce budget 2018 exprime une volonté politique, celle de continuer à être utile aux Lot-et-Garonnais, à leur apporter les services qu'ils attendent de nous et également à permettre à notre département de continuer à se développer et de préparer l'avenir.

(Présentation d'un diaporama p. 69)

Avant le budget 2018, je souhaiterais faire un bref retour sur les résultats 2017, avec cette première diapositive, qui montre l'amélioration de la santé financière, qui tient aux efforts de maîtrise des dépenses et à l'évolution des ressources, avec des gains importants sur le produit des droits de mutation à titre onéreux, avec bien entendu le levier fiscal que nous avons dû actionner l'an dernier, parce que l'État nous y a contraints suite aux successifs désengagements relatifs à la non-compensation des AIS, à la ponction sur les dotations et aussi à la croissance du nombre de mineurs non accompagnés qu'il nous faut accueillir.

L'épargne brute a progressé, passant de 19,9 M€ à 37 M€ : c'est donc une amélioration sensible. Le taux d'épargne avoisine les 10 % et nous éloigne sensiblement du seuil critique des 7 %. Ces quelques chiffres résument un peu l'amélioration de la situation.

La diapositive 2 montre la capacité de désendettement du Département. Nous étions dans une situation critique en 2016, au-delà des 10 ans fatidiques : nous étions à 12,6. Au compte administratif 2017, nous sommes revenus à 7,1 années ; ce qui correspond au nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser intégralement notre dette si nous consacrions l'intégralité de l'épargne brute. À l'issue de 2017, nous rembourserions donc notre dette en 7 ans. Prévisionnellement, dans le budget 2018, nous passerions à 8 ans.

Ces résultats favorables doivent être consolidés, car même si les dépenses de solidarité progressent moins vite que précédemment, ils restent quand même en évolution sensible, et ce sont des dépenses qu'il faut assurer.

Au niveau des ressources, je vous ai parlé des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux), et tout à l'heure le Président a fait les comparatifs : les DMTO sont des produits fluctuants, qui peuvent aussi connaître une décrue après avoir connu une croissance.

M. LE PRÉSIDENT. – Juste une précision, Monsieur Dézalos : nous remontons à 8 années en 2018 en prévisionnel. J'avais demandé à ma directrice des finances d'indiquer le réalisé escompté : nous serons entre 6 et 7 années.

M. DÉZALOS. – Nous passons à la diapositive 3 pour dire que ce budget qui est à un montant global de 416 M€ comporte la plus faible évolution des dépenses de fonctionnement de ces dernières années : c'est important. Il permet de maintenir un niveau d'investissement avec un désendettement prévisionnel, parce qu'en effet nous prévoyons de recourir à l'emprunt pour un montant inférieur au remboursement du capital de la dette, auquel nous allons procéder. Cela veut dire que l'on se désendette, légèrement. Bien entendu, il n'y aura pas de recours au levier fiscal. Voilà les objectifs que nous affichons dans ce budget.

C'est le moment de parler clairement de tous les objectifs que nous avions dégagés dans les travaux de la commission de refondation. Je vous les rappelle. Nous avions convenu de réduire nos charges de structure. Nous avions convenu de stabiliser complètement la masse salariale en 2018. Nous avions convenu de réorienter les dépenses de solidarité pour une plus grande efficacité. Tout cela se retrouve dans le budget 2018.

Par ailleurs – mais je ne m'étendrai pas sur le sujet puisque le Président en a parlé –, c'est un budget qui est construit dans le nouveau cadre budgétaire que représente la contractualisation, à laquelle les collectivités, les plus importantes en tout cas et notamment tous les Départements, sont invitées par l'État. Cette contractualisation signifie qu'il va nous falloir encadrer strictement 1,2 % de progression maximale de dépenses réelles de fonctionnement, y compris l'inflation, et procéder à une réduction des besoins de financement, ce qui est préoccupant, le président l'a dit, parce que cela peut compromettre les programmes d'investissement : cela peut compromettre tout simplement le développement des territoires, donc il faut prendre cette affaire au sérieux. Voilà pour la contractualisation. Vous le comprenez, ce n'est pas la démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous préoccupe, c'est plutôt au niveau du financement. Reste la question de savoir s'il faudra ou pas signer cette contractualisation. Les débats sont en cours. Mais quoi qu'il en soit, des sanctions sont possibles, c'est-à-dire que les collectivités qui n'auraient pas pris les engagements dans le cadre de cette contractualisation pourraient se voir appliquer des retenues, des reprises financières, des reprises fiscales, donc une baisse de revenus. Vous voyez qu'on n'est plus sur la logique précédente de baisse de la dotation globale de fonctionnement, mais qu'on est aussi sur des menaces de reprises financières. Bref, la contractualisation pose beaucoup de problèmes, vous vous en doutez, y compris sur la dénaturation qu'elle peut comporter du concept même de décentralisation et d'autonomie des collectivités.

La diapositive 5 résume un peu la structure de notre budget : 416 M€ au total, en diminution par rapport à 2017. Les dépenses d'investissement représentent un montant de 51,7 M€ (57,5 M€ avec la prise en compte des reports). La différence pour aller à 80 M€ correspond au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 335 M€ et progressent seulement de 1,1 % par rapport au BP 2017. C'est la plus faible évolution de ces dernières années, c'est vraiment la traduction des objectifs que nous nous étions fixés.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 366,8 M€, soit une évolution de 2,9 %. Si l'on y ajoute le résultat antérieur reporté, le montant global est de 376,2 M€.

L'épargne brute prévisionnelle, en augmentation sensible, passerait à 30,9 M€. Avec le résultat reporté de 9,4 M€, nous aboutissons à une capacité d'autofinancement brut de 40,3 M€. C'est important puisque l'objectif est de pouvoir investir et assurer des programmes de rénovation et de développement de notre territoire.

Il faut ajouter que notre taux d'épargne s'améliore et passerait de 6,6 % à 8,4 %, et la capacité de désendettement, comme on l'a vu tout à l'heure, passerait de 11,3 ans à 8,5 ans prévisionnellement.

Le recours à l'emprunt en 2018 est à hauteur de 22,3 M€. Le remboursement sur l'exercice est de 22,7 M€, de sorte que la collectivité se désendette, et je crois que c'est important de le souligner.

La diapositive suivante présente les recettes de fonctionnement 2018. Je ne vais pas vous faire l'énumération de toutes ces recettes fiscales. Vous voyez deux grands blocs : d'abord, la fiscalité directe, qui est composée notamment du foncier bâti (qui représente 93 M€), de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (14 M€), de l'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseau et de fiscalités reversées, en tout cas un bloc de fiscalité directe à hauteur de 124 M€. La fiscalité indirecte comporte les droits de mutation à titre onéreux, la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la taxe d'aménagement, etc. Tout cela représente un bloc de 124 M€ également. À hauteur de près de 100 M€, nous avons les dotations de l'État et les participations, dont vous avez le détail : la DGF représente 52 M€, la dotation de décentralisation 2 M€, la participation à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le fonds de mobilisation interdépartementale pour l'insertion, etc. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 10 M€.

Je vous ferai remarquer que le recouvrement sur les dépenses sociales et les indus de RSA est en progression sensible, à hauteur de 16 M€. Cela traduit aussi un travail très fin et soutenu effectué au niveau de la direction sociale.

La diapositive 7 vous montre une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement (avec une progression très faible de 1,1 %), et vous voyez comment cela se décompose. Les dépenses sociales représentent 67 % des dépenses de fonctionnement (soit 224 M€) et progressent de 1,3 %. Le poids des AIS est important : il représente 108,4 M€, c'est-à-dire la moitié des dépenses sociales. Le reste à charge net, corrigé du fonds de péréquation et du fonds de soutien, qui n'est donc pas compensé par l'État, s'élève à un peu plus de 42 M€. Vous voyez que c'est extrêmement lourd. Le second poste dans les dépenses sociales concerne les frais d'hébergement et de séjour, qui se montent à un peu plus de 91 M€, en progression de 1,3 %.

La diapositive 8 vous indique la ventilation par politique des dépenses de solidarité, avec quatre grands quarts : l'enfance et la famille, qui représentent 51 M€, avec une progression liée au nombre croissant des mineurs non accompagnés ; l'action sociale et l'insertion, qui représentent 62 M€ (soit 28 % du budget social) ; les crédits liés à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, avec des progressions là encore. La hausse des dépenses de fonctionnement, à 84 %, provient du secteur social, même s'il progresse moins vite que les années précédentes.

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur Dézalos, nous distribuerons ce PowerPoint, qui est très bien fait. Aussi je vous demanderai d'être plus synthétique.

M. DÉZALOS. – On va accélérer et peut-être noter quand même, car c'est vraiment très important, que les charges de personnel en 2018 seront en baisse de 0,5 %, de BP à BP. C'est l'une des préconisations de la commission de refondation. J'espère que nous tiendrons cet objectif.

Les charges à caractère général sont également en baisse. Vous avez ensuite les contributions, les participations et les subventions, mais je ne vais pas les détailler.

Nous avons déjà parlé du redressement de l'épargne brute. Ce qui est en bleu sur le slide est ce qui figurait dans les budgets primitifs successifs. Ce qui est en rouge est ce qui a été réalisé : 37 M€ d'épargne brute. La projection est à la hausse, comme l'indiquait tout à l'heure le Président.

Ensuite, retenez que les dépenses d'équipement sont de 54 M€, avec une répartition entre les équipements directs (46 %) et un soutien aux partenaires extérieurs (à hauteur de 17 M€).

Vous avez sous les yeux la ventilation des investissements qui expriment des réalités. Quand on parle du développement du secteur social, cela signifie des travaux dans les EHPAD, dans les CMS, dans les maisons pluridisciplinaires de santé. Quand on parle de l'éducation et de la jeunesse, ce sont évidemment des travaux de restructuration ou de rénovation des collèges, à Castillonnes, à Dangla, à Jean Moulin à Marmande. S'agissant des solidarités territoriales, nous sommes tous très attachés à ce développement, par le soutien au bloc communal, au sport, à l'aménagement numérique des territoires, au SDIS, à l'action culturelle, bref par des politiques importantes. L'attractivité du territoire porte sur le développement durable, sur l'agriculture et sur le tourisme. Quant aux infrastructures, réseaux et mobilités, Patrick Cassany y reviendra, c'est très important avec le bloc des routes, avec la navigation fluviale, avec les pistes cyclables ; l'effort est maintenu au niveau précédent, sans détérioration des moyens mis en œuvre.

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt à hauteur de 22,2 M€, ce qui nous conduit à un léger désendettement, mais il faut le noter.

Pour terminer, chers collègues, je voudrais vous dire une fois encore la préoccupation qu'entraîne cette politique de contractualisation en termes de décentralisation et d'autonomie des collectivités. Il y a de quoi s'interroger là-dessus.

Permettez-moi simplement de remercier l'ensemble des services et des agents qui se sont impliqués dans la préparation de ce budget 2018. Je parle bien de toutes les directions, parce que je crois véritablement que tous les agents et tous les services ont intégré la dimension budgétaire, qui n'est pas la plus exaltante, mais je crois qu'ils l'ont intégrée dans leurs activités et leurs approches. J'adresse un remerciement tout particulier à Mme Himber et à ses services pour la préparation de ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. – Parfait. Merci. Nous allons maintenant passer au débat. Monsieur Delbrel, nous vous écoutons.

M. DELBREL. – C'est le grand chambardement, pour reprendre l'exposition d'art… C'est à notre tour de ramener notre fraise. Si j'ai bien compris, il va falloir être synthétique ; cela va être compliqué, vous me connaissez…

Après la pluie, le beau temps. Après le gel, le dégel. Après le Conseil départemental, l'agglo d'Agen… Après Macron, le nouveau monde, ou pas. Après nous, le déluge.

C'est une pluie d'interrogations, d'incompréhensions, qui va s'abattre ce matin dans l'hémicycle ; un torrent de désolation, un raz-de-marée de consternation.

La contractualisation occupe tous les esprits, hante toutes nos nuits. Pas la mienne, rassurez-vous… Je dors comme un loir !

Oui, cette contractualisation fait parler d'elle, pas encore dans les bars ou sur les places de marché, mais dans toutes les collectivités qui se respectent, et la nôtre est respectable à défaut d'être riche.

Qu'y a-t-il derrière ce pacte financier qui doit être signé, ou pas, avant le 30 juin 2018 ?

Nous sommes tous aujourd'hui dans l'œil du cyclone.

Trois dispositifs schématisent la surveillance renforcée que les préfectures porteront désormais sur les comptes des collectivités locales. D'abord, le plafonnement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an, avec quelques aménagements (un pourcentage appelé à évoluer, mais pas forcément dans le sens que nous souhaiterions – j'y reviendrai). Ensuite, le désendettement du secteur public local de l'ordre de 30 % en encours sur la période 2017-2022. Et enfin la prévention du surendettement à un niveau de douze ans de capacité de désendettement pour le bloc communal, dix ans pour les Départements et neuf ans pour les Régions.

Il faut savoir que la contractualisation triennale avec l'État n'est exigée que de 340 collectivités, l'ensemble des Régions et Départements, et 220 communes et EPCI dont les charges de fonctionnement en 2016 excèdent 60 M€ – c'est malheureusement le cas de l'agglomération d'Agen, et j'y reviendrai également plus tard.

Ces collectivités devront présenter leurs objectifs pour la période 2018-2020, en termes de dépenses courantes pour le premier dispositif et de réduction de dette pour le deuxième, le troisième ne s'y ajoutant que si les ratios de 2016 sont déjà dans le rouge. Toutefois, seules les dérives sur les dépenses peuvent donner lieu à l'application de pénalités, à savoir 75 % de l'écart constaté pour ceux qui auront signé le pacte, et 100 % en cas de refus de signature, avec dans les deux cas un plafonnement de la sanction à 2 % des recettes de fonctionnement.

Vous voulez que je vous dise ? Ce pacte financier est une supercherie. Il en arrive même à occulter le vote de notre budget primitif. On sait déjà que le BP 2018 sera sincèrement équilibré, dans la mesure où l'augmentation de la part départementale du foncier bâti, imposée l'an dernier par la Chambre régionale des comptes, va permettre de sauver les apparences et de boucler les deux bouts. Mais en grattant un peu l'écorce, le chêne lot-et-garonnais pourrait bien être foudroyé dans un futur proche si l'État, endetté jusqu'au cou, persiste encore à ne pas assumer ses compétences ni à payer ses factures.

« La maison ne fait plus crédit ! » On devrait l'écrire sur la façade de Saint-Jacques.

Oui, nous sommes en droit de nous poser la question : À quelle sauce va nous dévorer l'État ? Doit-on signer ce pacte avec le diable ? Même s'il s'habille en Prada… Doit-on se rebeller contre ce pillage en règle, ce racket institutionnel, cette mise sous tutelle aussi forcée qu'inacceptable ? Car cette contractualisation n'est ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle. Bercy a changé les règles du jeu en cours du match. C'est inadmissible. Avec en toile de fond la réduction des dépenses publiques sur le dos des collectivités. L'image qu'un énarque, forcément surdiplômé, puisse depuis Bercy tirer les ficelles et nous tenir par les cordons de la bourse m'est insupportable. On doit payer aujourd'hui la dette abyssale de l'État, dont je n'ose même pas vous donner le montant tellement il file le vertige. On doit aussi payer pour l'Europe, pour des engagements qui ne sont jamais tenus. On doit enfin financer, quoi qu'on en dise et quoi qu'en disent nos gouverneurs, la suppression de la taxe d'habitation, promise à 80 % des ménages français, qui à mes yeux est tout sauf une bonne idée, surtout pour les collectivités et les élus que nous sommes. On reparlera un jour de la compensation.

En clair, l'État fait des cadeaux payés et financés par les collectivités. L'État continue de s'endetter sur notre dos, en toute transparence, pire : en toute impunité. Franchement, on ne vous dit pas… Bercy !

Cette situation nous désole, nous révolte, et la colère est contagieuse. Elle n'a pas de couleur politique, elle frappe à droite comme à gauche, toujours dans le mille.

C'est désormais officiel, l'agglomération d'Agen, victime à retardement de sa mutualisation actée en 2015, ne pourra, elle aussi, échapper à cette contractualisation. Personne ne doit s'en réjouir ici, quand bien même notre cher Conseil départemental n'est plus seul dans cette galère. C'est la double peine pour le Lot-et-Garonne. Ces deux collectivités majeures, que d'aucuns s'efforcent à opposer systématiquement, à se haïr même presque religieusement, ces deux institutions centrales dans le paysage départemental seraient plutôt bien inspirées de la jouer collective et soudée, comme elles le font d'ailleurs aujourd'hui pour tenter de sauver notre ligne aérienne. Christian Dézalos, le président du SMAD, en parlerait sans doute mieux que moi.

Bernard Lusset, le VP Finances de l'institution communautaire, l'a rappelé dernièrement devant les 31 maires de l'agglomération : signer ce pacte, c'est entériner une baisse de 46 % des investissements sur les deux prochaines années. Impensable ! Les responsables de l'agglomération, son président Jean Dionis en tête, sont allés plaider leur cause à la préfecture. Peine perdue ! Savez-vous ce qu'on leur a répondu ? Que le fameux 1,2 % concernant la croissance des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être revu à la baisse pour les EPCI et les Départements, dans la mesure où, écoutez bien, certaines métropoles ne pourront pas atteindre cet objectif. On croit rêver… On parle désormais de 1,13 %... et de 1,05 % pour ceux qui auraient l'indécence de ne pas signer ce pacte. Ce n'est pas tenable, puisque ces pourcentages s'annoncent évidemment inflation comprise. Il faut comprendre que le 1,2 % s'entend dans une globalité nationale et que le dépassement du seuil par certaines métropoles, aujourd'hui confrontées à une explosion démographique, sera compensé par les autres. Inutile de vous faire un dessin… Les plus petits paieront pour les plus gros. Les plus pauvres paieront pour les plus riches.

Notre président, Pierre Camani, a jeté un froid dernièrement en parlant de gel de grands projets structurants. Il a même congelé quelques élus, leur coupant l'herbe sous le pied. La méthode peut être critiquable, la forme comme toujours discutable, mais dans le fond il avait raison. Oui, il faudra prioriser. Oui, il faudra arbitrer. Oui, il faudra trancher dans le vif. C'est aussi et d'abord le rôle d'un élu responsable, et je ne doute pas que nous le sommes tous ici. Je m'adresse d'ailleurs aux nombreux maires qui peuplent cet hémicycle. Dites-moi, mais c'est bien ce que nous faisons, toutes et tous, à la tête de nos communes respectives depuis mars 2014 et les dernières municipales. Face à la baisse drastique des dotations de l'État et la raréfaction pour ne pas dire la disparition des subventions, qu'elles soient nationales, régionales et, on le sait tous ici, départementales, que faisons-nous sinon de prioriser, d'arbitrer, de trancher, voire de supprimer ? Hélas, c'est là qu'est l'os.

Pour ne rien vous cacher, j'ai trouvé la présentation du rapport 2002 sur les infrastructures très intéressante, très transparente et surtout très intelligente. Tous les gros projets à l'échelle départementale des huit prochaines années, 2018-2025, sont couchés sur la table et sur le papier, avec le montant total évidemment. On s'aperçoit qu'il est deux fois plus élevé que le précédent, concernant la période 2010-2017. Oui, il y aura des choix à faire, et ils seront forcément douloureux. Il faudra être courageux.

Il faut toujours se méfier du gel. L'État devait geler ses dotations cette année. Résultat : la DGF a encore baissé pour la plupart des communes (22 000 ont vu leur DGF baisser).

Au final, une interrogation brûle nos lèvres. Faut-il pactiser avec l'État ? Faut-il parapher cette contractualisation ? À bien y réfléchir, notre groupe votera non quand la question sera posée. Un grand non. L'idée, c'est que le plus grand nombre de collectivités, Régions, Départements, métropoles,

EPCI confondus, puissent se retrouver derrière ce vote contestataire. Au train où vont les choses, une bonne grève générale s'impose pour faire bouger les lignes. Il faut enfin passer à l'action.

Au fait, pour tuer tout suspens et pour être court, au regard du travail de tous les services et de toutes les directions, au regard aussi des efforts consentis par les uns et par les autres, mais au regard surtout du contexte actuel, nous voterons ce budget primitif 2018, sans la moindre ambiguïté, avec une doléance bien sûr : c'est qu'on ne touche pas au levier fiscal d'ici la fin du mandat. Un BP qui manque peut-être de peps, mais que nous qualifierons de mi-figue mi-raison. On cherchait une rime avec rebond et plongeon. C'est bon ! Et en plus ça rime avec Matignon ! Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, au-delà des postures qui nourrissent la démocratie dans cet hémicycle et des divergences de fond qui sont les nôtres, nous sommes, aujourd'hui, tous bien conscients de la réalité de la situation du Département. L'inverse serait d'ailleurs inquiétant.

Les grandes lignes de ce budget primitif 2018 viennent confirmer ce que nous savions déjà, et que nous avions relevé lors du débat d'orientations budgétaires : le Conseil Départemental est devenu une collectivité fragile et, malheureusement, trop impuissante pour demeurer un moteur essentiel du territoire.

Certes, la hausse de la fiscalité imposée aux contribuables lot-et-Garonnais en 2017 et le recul continu de nos interventions stabilisent péniblement le budget 2018. Mais force est de constater que le contexte s'alourdit et interpelle les Lot-et-Garonnais de toutes conditions.

Avec une enveloppe d'aide aux collectivités toujours plus réduite (30 % de baisse cette année), des régimes de subventions en matière culturelle et sportive toujours plus limités et un volume d'investissements ramené au strict minimum (et encore), le Département voit progressivement ses capacités d'action disparaître.

Pire encore, sans concertation et malgré des engagements signés, vous avez dû, Monsieur le Président, geler…pardon, conditionner les grands investissements d'infrastructures prévus sur le territoire : le dédoublement de la RN21, le barreau et le pont de Camélat, la rocade de Marmande, le pont du Mas d'Agenais… des projets pourtant essentiels au Lot-et-Garonne.

Malgré quelques artifices dépassés de votre communication, votre discours a tout de même évolué. Vous avez fini par abandonner le fameux « rebond » dont vous nous avez rebattu les oreilles en ce début d'année. Peut-être avez-vous enfin choisi de faire face à la réalité compliquée à laquelle notre collectivité est confrontée…

Depuis des années, le Conseil général a été le cœur du développement et de l'aménagement du Lot-et-Garonne. Il a permis la mise en place de grandes infrastructures et la concrétisation de projets majeurs pour le territoire. La création de l'agropole, la réalisation des contournements d'Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot, les politiques d'accompagnement agricole et de soutien à l'artisanat, autant d'exemples qui nous rappellent que le Conseil général était un échelon incontournable.

Aujourd'hui, la situation est bien différente. Le Conseil départemental n'a plus ni les compétences, ni les moyens financiers d'assumer des projets d'infrastructures, même des plus modestes.

Je regrette, également, qu'il n'y ait plus, hélas, ni imagination fertile, ni faculté d'adaptation, parce que toujours figé dans ses certitudes.

Voilà une réalité bien difficile à accepter, mais qui ne suffira pas à faire fléchir les sphères parisiennes. Alors que la plupart des Départements présentent, en 2018, une bonne santé financière – comme le démontrent les chiffres du rapport de la Cour des comptes de 2017 –, nous devons faire preuve de lucidité : le secours de l'État ne viendra pas ! La compensation financière des allocations individuelles de solidarité, que vous n'avez pas réussi à obtenir avant 2017 alors que vous pensiez avoir des relais importants à Paris, se fera encore attendre. Nous n'aurons rien de plus que les quelques aumônes concédées année après année.

Nous n'avons donc plus le choix. Il nous faut apprendre à nous débrouiller seuls. Cela signifie faire des choix, assumer nos compétences obligatoires et surtout revoir nos ambitions à la hauteur de nos moyens. Arrêtons de vouloir faire croire à la toute-puissance du Département comme c'est encore le cas dans le plan pluriannuel d'investissements irréaliste qui nous est présenté dans ce budget primitif 2018.

Mon propos, ce matin, n'a pas vocation à enterrer le Conseil départemental, bien au contraire. Je suis convaincu de sa nécessité.

Il est nécessaire parce que nous avons besoin d'un échelon intermédiaire dans cette grande région « Nouvelle-Aquitaine ». Une région bien grande. Trop grande. Une taille de région dont vous avez approuvé le projet, Monsieur le Président.

Il est nécessaire parce qu'il est un lieu de ressources et d'accueil familier pour bon nombre de nos concitoyens. De par son rôle dans le domaine social, de par ses relations avec le monde associatif, le Département reste une strate de proximité essentielle notamment pour les plus fragiles.

Mais, il ne faut pas seulement communiquer sur cette notion de proximité, il nous faut la concrétiser en privilégiant une logique d'échanges et de partenariat plus qu'une logique de guichet.

Le Conseil départemental est nécessaire également, en termes d'aménagement, dans son rôle d'animateur de l'action locale. Nous devons renforcer ce rôle et imposer le Département comme le véritable chef d'orchestre d'une action coordonnée du territoire, en développant ses liens avec les intercommunalités en particulier.

Il ne s'agit pas simplement de convoquer les présidents de communautés d'agglomération à une « Conférence des territoires » purement cosmétique. Vous ne pouvez pas, comme vous l'avez fait, les réunir une fois les décisions déjà prises pour éviter de perdre la face – d'autant que les sujets importants n'étaient même pas à l'ordre du jour.

Un dialogue sincère et une réelle confiance doivent s'installer pour penser et initier l'action sur le territoire. Ainsi, nous serons en mesure de porter, ensemble, une vision unique et commune des priorités pour notre Département. Seul ce travail de coordination entre le Conseil départemental et les intercommunalités nous permettra de peser dans la Nouvelle-Aquitaine et de concrétiser de grands projets.

Chers collègues, le Département suscite encore de nombreuses attentes. Nous nous devons de le faire évoluer et l'adapter, afin qu'il réponde au mieux aux enjeux à venir. Loin des beaux discours, qui n'apportent que désillusions et méfiance, ayons enfin le courage de dire quel Département nous voulons pour demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des interventions ?

M. BILIRIT. – Oui, de manière assez succincte, puisque nous avons tous pris le parti d'être assez synthétique. Je vais juste rappeler quelques éléments. Ce budget qui vous est présenté est un

budget que l'on peut qualifier avec responsabilité, avec maîtrise et également avec l'idée des engagements tenus, comme Christian Dézalos l'a rappelé. Mais c'est aussi un budget d'étape dans notre combat pour le département et plus généralement dans notre combat pour une ruralité vivante, qui s'assume comme résolument moderne et ouverte. Comme je le disais lors des orientations, c'est une étape parce que ce combat sera long et ne s'arrête pas simplement avec le retour à l'équilibre de ce budget. Christian Dézalos l'a dit dans sa présentation, nous avons restauré certaines marges de manœuvre, ce qui s'illustre par une épargne brute en augmentation et un taux de désendettement qui s'améliore.

Si ce budget a pu être ainsi bâti, c'est bien parce que la majorité départementale a pris ses responsabilités, en refusant, l'année passée, de donner les clés de l'exécution budgétaire à la Chambre régionale des comptes et en évitant ainsi une mise sous tutelle de notre collectivité, dont l'issue aurait été incertaine, mais aussi au prix d'une augmentation de nos taux d'imposition.

Si nous avons pris nos responsabilités, c'est aujourd'hui à l'État de faire de même et de prendre enfin en compte les spécificités des territoires ruraux. Le fonds d'urgence qui nous est accordé en 2018, à hauteur de 3 M€, couvre tout juste l'augmentation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité entre 2017 et 2018, puisque ce sont 2,7 M€. Globalement, le déficit atteint les 55 M€ pour cette seule année de 2018. Bien entendu, nous devons essayer tant bien que mal de le contenir.

Nous ne pouvons sans cesse voir obérer nos efforts par les manquements de l'État et dans la prise de leurs propres responsabilités concernant leurs compétences. Je le redis, nous devons aujourd'hui mettre en regard l'absence des décisions de l'État sur la juste compensation des allocations individuelles de solidarité et sa volonté d'engager le Département dans des pactes financiers. Cela a été très bien dit par notre ami de l'opposition, Christian Delbrel, donc je ne vais pas y revenir. L'État doit entendre les Départements et comprendre que, pour contractualiser, il faut au moins être deux. Or aujourd'hui, on nous applique les choses ; seul l'État est décisionnaire. Cela ne peut être acceptable en l'état actuel.

Nous ne serons pas les seuls demain à être impactés par cette volonté de l'État de contractualiser : l'agglomération d'Agen est, elle aussi, concernée. Les difficultés que nous avons à financer nos investissements, demain elle aussi y sera confrontée. Une baisse de 45 % est dramatique pour l'agglomération.

Nous devons, à mon avis, ne pas polémiquer là-dessus, mais au contraire nous retrouver sur une position commune. Je peux rejoindre tout à fait Guillaume Lepers là-dessus. C'est dans ce contexte qu'il nous appartient d'imaginer le futur du Lot-et-Garonne. Nous n'avons pas été élus pour faire uniquement de la gestion comptable : les Lot-et-Garonnais attendent de nous des orientations politiques affirmées et plantées dans le réel.

Pour ma part, je dois dire que je suis assez satisfait de voir qu'aujourd'hui nous pouvons quand même présenter un budget fidèle à nos valeurs, qui ne se résume pas simplement à une vision strictement comptable. Avec ce budget, les Lot-et-Garonnais peuvent compter sur le Conseil départemental pour rester une collectivité de proximité, utile à tous les âges de la vie, ainsi qu'une collectivité qui reste un soutien incontournable pour ses partenaires. Nous verrons cela aujourd'hui notamment avec les dossiers sur l'aménagement numérique du territoire et sur les investissements routiers.

Nous restons une collectivité utile à tous les âges de la vie par notre volonté de préserver le tissu associatif essentiel en milieu rural : contrairement à ce qui a été dit, nous ne baissons pas les subventions aux associations dans les domaines de la culture et du sport. Nous restons une collectivité utile à tous les âges de la vie avec la mise en place de la plate-forme JOB 47, comme l'a évoqué le Président. Nous restons une collectivité utile à tous les âges de la vie au travers de notre politique éducative, qui vise à donner à chaque jeune Lot-et-Garonnais les mêmes chances de réussir. Nous

restons aussi une collectivité qui a à cœur de demeurer un vrai soutien pour l'ensemble de ses partenaires, comme nous pourrons le voir tout à l'heure avec les dossiers qui vous seront présentés.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des interventions ?

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, « *brave monde ! voldriài juste dire un mot, lo temps es cambiadis* » « Brave monde, je voulais dire juste un mot, le temps est changeant …».Je vais poursuivre autrement… Voilà, nous sortons de l'hiver, nous avons eu un printemps humide, frais, froid, le gel… Mais regardez ! Nous sommes dans l'hémicycle, mais jetez un œil dehors quand même ! Le soleil est là. Une éclaircie arrive, et peut-être qu'il faut garder cette lueur d'espoir. Christian Delbrel, par tes mots tout à l'heure, je te voyais résigné. C'est vrai que nous avons eu des raisons d'être secoués, abattus. Dans sa chanson « La montagne », Jean Ferrat dit « une année bonne et l'autre non ». Notre monde de paysans est habitué à subir le territoire du Lot-et-Garonne, territoire paysan, agricole s'il en est, qui subit parfois une grêle, un gel… Il doit s'arcbouter, il doit faire le dos rond. C'est ce que nous avons fait ces dernières années. Mais il ne faut pas rester ainsi, il faut être innovant, il faut être fertile. Il y a dans ce département des femmes et des hommes qui ont envie que ce Département relève la tête. Et nous devons relever la tête ! Nous devons être imaginatifs. Oui, il y a eu de mauvaises années, il y a eu de mauvais moments, mais moi je regarde par-delà ces fenêtres et ce soleil qui donne aujourd'hui une éclaircie, à laquelle nous devons nous rattacher, nous raccrocher, pour qu'on permette au Lot-et-Garonne d'être un département qui se développe et qui est porteur d'espoir. Monsieur le Président, c'est avec cette hargne que vous devez aller à Matignon cet après-midi et nous ramener le butin que nous attendons et qui nous a été pris par l'État !

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. LEPERS. – Ces discours endiablés, c'est magnifique… J'aimerais juste dire, par respect pour les contribuables, que cette éclaircie n'est due qu'à 20 % d'augmentation sur leurs impôts. J'aimerais le signaler parce qu'on commence à entendre de beaux discours. Il ne faut pas oublier qu'en tant qu'élus nous avons une mission encore plus importante, parce qu'on a diminué le pouvoir d'achat de certains Lot-et-Garonnais, et maintenant, eux, ils voient le soleil d'une manière assez mitigée. C'est juste pour calmer les ardeurs quand on dit que tout est sauvé, que l'éclaircie arrive, etc. Juste un petit peu de modestie par rapport à cette augmentation des impôts.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci.

M. CHOLLET. – Je trouve que le débat est intéressant. On voit bien le changement d'air. Beaucoup d'entre nous ont l'impression qu'un certain temps du Conseil général, du Conseil départemental, est fini et qu'il faut en créer un autre. Le discours du président Lepers est intéressant là-dessus, tout comme celui de Jacques Bilirit sur la notion d'utilité. Oui, notre collectivité est utile à tous les âges, et il faut qu'elle le reste : c'est fondamental. Et derrière, je comprends aussi les réticences de Christian Delbrel, de dire : « Attention, la contractualisation avec l'État, c'est une pulsion jacobine. » Bien sûr que c'est l'État qui veut nous empêcher d'investir, dans sa lutte contre la dette, parce qu'il a des critères à respecter au niveau européen. La grande question est de savoir si le Département est encore une grande collectivité d'investissement, et telle est la difficulté que nous avons. Elle a investi pendant des années de façon formidable, et là tous ces changements font qu'elle peut continuer à être très utile pour tous les âges, mais elle ne peut continuer à l'être que si elle garde des capacités d'investissement. Cette année, cela va mieux en raison de l'augmentation du levier fiscal, mais ces capacités d'investissement vont-elles se poursuivre dans le temps ? C'est toute la difficulté. La question de Christian Delbrel est importante. Nous sommes à mi-mandat, Monsieur le Président, et la question est de savoir si vous n'actionnerez plus le levier fiscal d'ici la fin de mandat.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Par rapport à l'analyse de Pierre, je rajouterai qu'il y a effectivement les conditions de l'État liées à l'aspect macro-européen, imposant des choses. Il me semble que l'on voit

arriver aussi autre chose aujourd'hui : c'est quand même une volonté de recentralisation, pas simplement une volonté de désendettement. Cela ne s'arrête pas à ce Gouvernement. Moi je pense que cela risque de peser pour nous, collectivités. Où va être notre autonomie fiscale ? Je ne parle pas que du Département. On voit bien qu'il y a une volonté très claire de recentralisation, qui va dans le sens contraire au développement possible pour les collectivités. Cet élément vient obligatoirement se rajouter dans notre réflexion. Pour des collectivités rurales qui ont leurs spécificités et leurs difficultés particulières, cet élément va être encore plus fort, parce que je ne me fais pas de souci pour les métropoles dans cette recentralisation. Je m'en fais beaucoup pour nous. Regardez comment cela se joue au niveau des Gouvernements, des lois qui sont prises, dans les comportements des services de l'État aujourd'hui, qui montrent une volonté très claire de reprendre la main sur quelque chose qui a été voté au début des années 1980. Je crois que cela doit faire partie intégrante de notre réflexion pour savoir ce que sera le Département demain.

M. HOCQUELET. – Brièvement, pour respecter votre consigne. Je crois que certes le Département a peut-être moins de capacité d'investissement compte tenu de tout ce qui a été évoqué ; je n'y reviens pas. Mais il a encore une capacité d'investissement et il a un rôle à jouer, me semble-t-il, d'aménageur du territoire, d'ingénierie et solidarité territoriales, pour que ne se reproduise pas à notre échelle de petit département rural ce qui se produit en France entière, c'est-à-dire qu'Agen, Marmande et Villeneuve ne soient pas les « métropoles » de nos territoires ruraux. On voit bien qu'il y a des subventions importantes qui peuvent arriver de l'État, depuis le Gouvernement précédent d'ailleurs, qui a bien compris qu'il fallait que les territoires continuent à investir. On voit bien que des sommes importantes, suivant les projets des communes ou communautés de communes, peuvent se mobiliser. On le voit bien sur notre territoire. Donc il faut veiller à ce que l'ensemble du département se développe, et l'exemple du numérique en est un patent, où les opérateurs privés assurent les agglomérations sans problème – c'est là où elles gagnent de l'argent – et où finalement si le Département n'avait pas été un élément moteur du Syndicat numérique, que serait-il arrivé pour le reste du département, ce qu'on appelle la ruralité, celle-ci débutant dès qu'on est sorti des trois grosses agglomérations ? Je crois que c'est un rôle qui est peut-être moins marquant en espèces sonnantes et trébuchantes, mais qui est un rôle très important de fédération et d'ingénierie au profit des petites communes entre autres, sur les réalisations qu'elles peuvent faire. Je crois que la Conférence des territoires est un lieu où ceci doit s'exercer – je ne reviens pas sur le fait que les annonces avaient été faites avant, mais je veux dire que l'esprit est là et doit se maintenir. Rien que pour ce rôle, le Département doit être soutenu.

M. LE PRÉSIDENT. – Un mot, Monsieur Girardi, et je vais conclure.

M. GIRARDI. – Oui, Monsieur le Président, tant qu'on est parti à causer et qu'on est dans le club des lamentations… Vous savez que chacun a ses rêves les plus fous, forcément. C'est vrai que les Départements sont utiles ; je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais c'est dommage : nous n'avons plus les moyens d'exister. Nous sommes au bout de la fiscalité. En plus, on nous a supprimé de la fiscalité, donc nous avons atteint des sommets, et les gens en ont marre… Je m'interroge. Vous savez, la politique consiste à faire des choix, des arbitrages. Le Président de la République fait des arbitrages aussi. Dans mes rêves les plus fous, je me dis par exemple que l'évasion fiscale… Vous savez, vous payez tous des impôts, et si vous ne les payez pas, on vous tombe dessus, sans pitié… Or l'évasion fiscale des revenus des Français représente, en impôts non payés, 82 milliards par an. Pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures ? Pourquoi les simples citoyens et même ceux qui font la richesse du pays doivent-ils payer sans pitié, et pourquoi d'autres ne paient-ils pas ? Je m'interroge.

Pourquoi le Gouvernement – celui-là et d'autres – fait-il le choix de ne pas poursuivre ceux qui ne paient pas d'impôts ? D'ailleurs, petit exemple, une banque suisse doit à la France 1,7 milliard. Comme elle n'a pas trop envie de payer cette somme, une rencontre a eu lieu entre le patron de cette banque et le ministère des Finances, et ils se sont mis d'accord sur 300 millions. Allez, un arrangement entre amis : « Vous me donnez 300 millions, vous m'en devez 1,7 milliard, et tout va bien. » Je vous assure que si j'avais la possibilité de négocier avec le ministère des Finances pour l'impôt sur le revenu… Je crois qu'il faut être sérieux. La solution pour les Départements comme pour les collectivités

de base ne peut venir que du côté des finances de l'État. Nous avons raclé les fonds de tiroir, nous avons économisé de partout. Je suis porteur d'espoir, je rêve effectivement d'un monde meilleur, et puis le soleil nous annonce 24 degrés aujourd'hui : tout va bien, le printemps s'installe. Si à un moment on ne fait pas les choix politiques qu'il faut, on ne s'en sortira pas. En plus, il y a un double rayon de soleil… Le ministère des Finances vient de découvrir, compte tenu d'une légère amélioration en 2017, que 7 milliards de plus étaient entrés dans les caisses de l'État. C'était inattendu. Il prévoit que la reprise économique devrait rapporter 10, 12, peut-être 15 milliards de plus en 2018. Et l'État dit : il y a beaucoup de demandeurs, il vaut mieux désendetter. L'endettement de l'État a augmenté de 90 milliards l'an dernier. Pour 2018, il est déjà déficitaire. Vous savez, 7 de plus, 10 de moins… Je trouve que ces recettes nouvelles pourraient aller à ce qui est utile, par exemple une petite part au Département du Lot-et-Garonne pour lui permettre de résoudre ses problèmes. Moi je vous le dis, l'argent existe : ou on veut le prendre, ou on ne veut pas le prendre. Si l'État ne veut pas le prendre, nous allons sombrer de plus en plus dans la misère, et ce sont les gens du terrain qui vont payer la note, tandis que les milliardaires vont continuer. Comme je vous l'ai déjà dit, des milliardaires pleurent parce qu'ils ne paient pas assez d'impôts. La solution est là. Ce que le Département peut faire, mon cher Président, c'est peut-être soulever ces questions et dire que nous savons que l'argent existe et que par conséquent il faut une meilleure répartition.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

Mme KHERKHACH. – Puisque Monsieur Girardi a ouvert le club des lamentations, je voudrais simplement rappeler – et cela a été dit par Monsieur Hocquelet, et je le remercie de l'avoir fait – que la spécificité de notre département est aussi d'avoir trois agglomérations, qui sont marquées par un taux de pauvreté et de précarité impressionnant. Nos quartiers politiques de la ville sont là aussi pour nous rappeler cette dure réalité, puisque nos quartiers sont frappés par des taux de chômage importants. Je ne parlerai que de celui de Montanou, qui reste l'un des quartiers emblématiques, malheureusement, où tous les critères sont au rouge en termes de taux de chômage, de taux de pauvreté, de salaire médian annuel à 5 000 euros… Je voulais simplement vous dire, Monsieur le Président, que quand vous parlez de la spécificité de notre cher département, s'il vous plaît n'oubliez pas de parler aussi de cette réalité, qui marque aussi la pauvreté sur l'ensemble du département, y compris dans nos villes.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais conclure rapidement. Merci pour vos interventions. Je ressens une évolution du ton globalement et je vous en remercie. Effectivement, la situation du Département est compliquée – des Départements en général, particulièrement des Départements ruraux. Je crois que cela fait évoluer les discours des uns et des autres. Mais on semble osciller entre défaitisme et optimisme béat. Non, nous ne sommes ni défaitistes ni des optimistes béats. Je voudrais rappeler à Christian Delbrel et à Guillaume Lepers, pour reprendre les mots de ce dernier, que la collectivité est certes fragile, mais elle n'est pas impuissante. Sinon, pour paraphraser un film comique, « pour 416 millions, t'as plus rien ». Ce sont quand même 416 millions d'euros qui sont investis. Ce sont des actions, qui se traduisent sur le terrain. Vous voyez bien que la difficulté majeure est le sujet des investissements, mais si l'on regarde l'évolution du Département ces vingt dernières années, c'est cyclique. C'était cyclique, je me souviens, entre 1994 et 2000 : une forte baisse des investissements, puis une accélération en 2000-2001, puis une forte baisse en 2002-2005, et ensuite c'est reparti très fort et nous avons dû assumer des investissements extrêmement importants sur les infrastructures, qui n'avaient jamais été assumés à ce niveau par cette collectivité.

Pour les trois contournements d'agglomération, nous avons eu, dans une période qui était plus faste, 100 millions d'euros à assumer en quelques années. Aujourd'hui, il se trouve qu'il y a la conjonction de deux facteurs : les difficultés des Départements, qui proviennent de l'État – et encore une fois, si nous avons augmenté la fiscalité, Monsieur Lepers, vous savez que je le dénonce autant que vous, c'est une augmentation non pas du fait de notre gestion, mais une augmentation qui nous a été imposée par l'État, et nous avons mis le doigt là où cela faisait mal, même si cela nous fait plus mal à nous qu'à l'État, mais au moins nous avons pu démontrer pour quelle raison nous étions obligés, dans tous les Départements ruraux, d'avoir des taux de fiscalité sur le foncier bâti qui sont extrêmement

élevés, et c'est une injustice territoriale que je n'arrête pas de dénoncer, et que vous dénoncez tous. Vous voyez qu'à ces difficultés auxquelles nous sommes soumis et dont je ne me réjouis pas du tout, l'agglomération y est confrontée aussi. Je voudrais dire à Christian Delbrel que, pour ma part, dans les relations entre l'agglomération et le Département, il n'y a pas de haine, il n'y en a jamais d'ailleurs pour qui que ce soit. J'apprécie tous les élus quels qu'ils soient, y compris le président, avec qui j'ai beaucoup d'échanges, parfois musclés, mais nous ne sommes pas dans des rapports de haine, et je voulais le souligner.

J'en conclurai par l'idée qu'il faut arrêter de brosser un tableau noir du Département et de la situation. Vous dites, Monsieur Lepers, que le secours de l'État ne viendra pas. Je ne parlerai pas de « secours » de l'État, je parlerai de juste compensation, de justice territoriale, parce que nous ne demandons pas l'aumône, nous ne demandons pas le secours. Donc j'ouvre les paris avec vous qu'il y aura une compensation, j'espère à la hauteur… Nous n'en sommes pas aux prémices de ce type de compensation. Depuis les années 2014, nous avons une péréquation sur les droits de mutation en particulier, qui nous a permis de bénéficier d'une dizaine de millions d'euros et de tenir la tête hors de l'eau à cette époque. Il ne faut pas donner l'impression que l'on ne fait rien. Avec 416 millions d'euros, on ne fait pas rien, on fait beaucoup de choses.

Je voudrais partager avec vous l'ambition du Département pour demain. Nous écrivons l'histoire à venir. Quels sont les enjeux futurs ? Le premier enjeu est de préparer l'avenir, de faire en sorte que notre Département soit dans la course du développement. Les enjeux sont le numérique – et nous sommes dans la course, en bonne position –, les infrastructures routières… Je n'ai jamais annoncé que la collectivité allait geler les investissements. En réponse à une question me demandant si je gèlerais les investissements en l'absence d'aide de l'État, j'ai parlé de gel en répondant immédiatement que je me battais. C'est pour cela que je suis plutôt, comme Marcel Calmette, de tempérament à regarder le printemps qui arrive, sinon ce serait vraiment démoralisant. Quand on se bat, il faut y croire et avoir une volonté extrêmement forte. Je vous assure que j'y crois. Vous verrez, nous en reparlerons dans six mois. Sinon nous aurons collectivement du souci à nous faire.

Les enjeux comprennent aussi l'accompagnement des entreprises pour favoriser le développement économique ; je n'y reviens pas, j'en ai parlé tout à l'heure. Notre action, qui est une action non plus de soutien direct aux entreprises qui revient à la Région, mais d'animation locale, elle est là, elle existe, elle est appréciée et elle est innovante et reconnue par les acteurs eux-mêmes. Discutez-en avec eux.

Sur l'agriculture, nous avons réduit nos interventions, et pourtant vous n'avez pas vu de défilé de tracteurs et de fourches. Nous soutenons toujours l'installation des jeunes agriculteurs et, dans l'ancienne Aquitaine (je ne sais pas dans la Nouvelle), nous sommes le département qui bénéficie du plus fort taux d'installation de jeunes agriculteurs. Nous soutenons l'irrigation d'une manière exceptionnelle, alors que nous avons réduit globalement le budget. Mais nous avons augmenté un seul régime, qui est le régime déterminant, celui de la création de ressources. Je rappelle que nous étions à 18 000 euros et que nous sommes passés à 25 000 euros, et cela a été apprécié, comme quoi la crise est aussi bénéfique : on peut dépenser moins d'argent public et avoir un effet levier sur l'économie d'une manière positive.

N'oublions pas le soutien aux filières. Nous allons accueillir la filière fraises et tomates, qui est tout à fait satisfaite du travail que nous assurons ensemble. Nous sommes là pour les soutenir. Et je pourrais parler du développement touristique, du développement social aussi, pour lequel nous faisons plusieurs choses. Je pourrais parler de l'enjeu des collèges, parce que nous parlons de l'investissement routier, mais l'investissement pour demain, c'est investir dans les collèges. Beaucoup d'élus ici appellent mon attention de manière véhémente – et je partage leur véhémence – sur la nécessité d'accélérer l'entretien et la modernisation des collèges, parce que c'est l'investissement pour l'avenir. L'avenir doit s'écrire de cette manière.

L'enjeu pour nous est aussi la digitalisation de nos services, une meilleure organisation, un enjeu d'efficacité pour un meilleur service public. Nous y sommes. Nous le construisons progressivement.

Donc la question que vous posez « Quel département nous voulons pour demain ? » est peut-être une question pour vous : nous, nous apportons des perspectives, et je pense que globalement nous pouvons les partager.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat riche et constructif. Nous allons passer à l'examen des dossiers. La première commission est la commission économique, et je demande à son président de nous faire une présentation synthétique.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Avant les dossiers, je vais rappeler le cadre économique. On sait qu'en termes de conjoncture la croissance française au niveau national est de 2 % en 2017, ce qui est le taux de croissance le plus élevé depuis 2011. Si l'on regarde les chiffres un peu plus localement, on voit qu'entre 2016 et 2017, le déficit commercial en Lot-et-Garonne, qui était de 150 M€ en 2016, est passé à moins de 115 M€ en 2017, ce qui marque une évolution très favorable. On voit aussi que les produits qui étaient exportés (pratiquement mille millions d'euros) sont en hausse de 3,5 %. Le chiffre d'affaires des entreprises lot-et-garonnaises au 31 décembre 2017 était en augmentation de 7,5 % par rapport à 2016 et à hauteur de 14 milliards d'euros.

L'emploi salarié est en hausse en Lot-et-Garonne, de 1 %. Cette augmentation est de 2,1 % en Nouvelle-Aquitaine et de 1,8 % en France. Le taux de chômage, entre 2016 et 2017, a baissé de façon assez significative : -0,7 %. Le Département est au même niveau qu'au niveau national, mais un peu au-dessus du niveau régional.

Après ces quelques grands chiffres, j'apporte quelques éléments plus précis concernant le tourisme en Lot-et-Garonne et en Nouvelle-Aquitaine. La saison touristique 2017 a été réussie, c'est même une année record. Selon les derniers chiffres qui ont été publiés par l'INSEE, la fréquentation dans l'ensemble des hébergements collectifs de tourisme du département a progressé de 4,7 % sur la période de mai à septembre par rapport à l'année précédente. Cette performance va au-delà de la moyenne régionale, alors qu'il existe de grands acteurs en Nouvelle-Aquitaine (+2,1 %). Cela fait du Lot-et-Garonne non seulement le premier département de la Nouvelle-Aquitaine en termes de progression, mais aussi le seul à atteindre un résultat supérieur à la moyenne nationale, qui est à +4,6 %. Ce beau score des hébergements touristiques marchands est notamment porté par la fréquentation des campings, qui ont enregistré une hausse de 18,5 %, la plus grosse progression des douze départements de Nouvelle-Aquitaine. Si les touristes français et étrangers sont venus plus nombreux dans les campings, il faut aussi souligner la progression sensible du secteur de l'hôtellerie, avec une hausse de 3 %. Les hôtels de Lot-et-Garonne enregistrent la deuxième meilleure progression de la région. De mai à septembre, 780 000 nuitées ont été comptabilisées dans les hébergements collectifs de tourisme. Cela nous permet d'occuper la 8e place en Nouvelle-Aquitaine. Le chiffre d'affaires du tourisme s'établit à 336 M€, en progression de 1,7 %. C'est donc une année exceptionnelle que cette année 2017.

Un bémol est à signaler concernant le secteur de la navigation, dont la fréquentation est en baisse de 6,4 %, avec un peu plus de 2 300 passages de bateau, contre 2 500 en 2016. La baisse la

plus significative est sur la Garonne, suite à la fermeture du chenal. Sur la Baïse, la baisse est de 2,6 %, et sur le Lot, de 15 %.

Des hausses de fréquentation continuent d'être observées sur la voie verte, globalement assez importantes, de 4 à 16 % suivant les secteurs.

Voilà ce que je voulais dire en préambule sur l'environnement économique.

Le premier dossier que nous allons présenter concerne le plan d'action en matière d'aménagement numérique du territoire. Je laisserai Pierre Camani faire cette présentation.

Ensuite, nous avons un dossier qui est l'élaboration du plan départemental d'inclusion numérique. Ce dossier présente les actions portées par le Département pour la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique. Pour cette année, nous allons lancer une concertation départementale avec l'ensemble des opérateurs sociaux afin de permettre la création d'un réseau départemental d'inclusion numérique, pour permettre aux exclus du numérique, dans un contexte de dématérialisation massive, de pouvoir recourir à leurs droits fondamentaux. Nous vous demanderons de prendre acte de ce rapport et de déléguer à la commission permanente la validation du plan d'inclusion numérique.

Le dossier 3003 est sur l'état d'avancement du Campus numérique. Vous savez que l'association Campus numérique 47 a été créée. On en parlait tout à l'heure en disant que l'on a su faire l'agropole il y a quelques années. On est en train de bâtir quelque chose qui est tout à fait important avec ce Campus numérique, qui a vocation à pouvoir travailler sur l'ensemble du département. Cette association regroupe le Département, les trois chambres consulaires, les agglomérations, ainsi que certaines associations comme Etic 47, Inoo, C2RT et In'Tech Sud, qui sont membres associés, afin de conforter la dynamique. Les travaux sont programmés en trois tranches échelonnées sur cinq ans. La première, estimée à environ 3 M€, concerne l'aménagement des pôles Formation, Accueil, Service, Collaboration, Innovation, Recherche et Développement, et l'amphithéâtre. Nous proposons de solliciter des aides concernant la réalisation de cette tranche.

Le rapport 3004 est un rapport en faveur du soutien au territoire, avec l'assistance technique en particulier, avec les conventions CAUE et SEM 47, à hauteur de 100 000 €. D'autre part, il s'agit de poursuivre les versements pour les opérations engagées par les différentes collectivités qui sont notifiées, afin de réduire les stocks. L'inscription budgétaire est là de 1,6 M€. Il s'agit aussi de déployer la mission Adressage normalisé, qui nous permettra d'atteindre, nous l'espérons dans les trois ans, 100 % de ces communes normées, chose importante pour pouvoir accueillir la fibre optique, puisqu'il faut que nous ayons des adresses normalisées. Plusieurs communes sont déjà engagées dans ce dossier.

Le rapport 3005 est la subvention de fonctionnement auprès du Comité départemental du tourisme, à la même hauteur que l'année dernière : 1 328 378 €. Nous avons gardé cette compétence et nous la partageons avec la Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes ou d'agglomération. Nous essayons de mettre en œuvre une vraie mutualisation avec tous ces niveaux.

Enfin, le rapport 3006 concerne une autorisation de programme de 500 000 €, de manière à accompagner les cinq groupements d'entreprises dans notre département, dont Pierre Camani vous a parlé tout à l'heure. Nous les accompagnons en termes de fonctionnement, pour des participations à des salons et beaucoup d'animations sur le territoire. Ces cinq groupements sont Gascogne Environnement (regroupant environ 130 adhérents), Prodia (35 adhérents dans l'alimentaire, Sotra (44 adhérents dans le secteur de la métallurgie), Promobois (27 entreprises de transformation du bois) et Ciel 47 (42 adhérents en faveur du développement à l'international). Le dossier détaille la répartition entre ces groupements, laquelle a fait l'objet d'une négociation.

Voilà ce que je voulais vous présenter, de manière très synthétique.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des interventions ?

M. LEPERS. – J'ai une question sur le rapport 3004, sur les projets de contractualisation avec les communes. Je sais qu'en fin d'année dernière vous avez effectué certaines promesses auprès des maires. Dans le DOB de cette année, on parle d'un report sur 2019. Il n'en est plus vraiment fait mention dans ce rapport. Où en est-on de cette contractualisation avec les communes ?

M. LE PRÉSIDENT. – Merci de poser la question, parce que c'est un vrai sujet, sur lequel nous réfléchissons beaucoup. Nous n'avons pas encore lancé les procédures tout simplement parce que nous essayons de connaître le paysage financier stabilisé. Vous imaginez bien que cela va avoir des conséquences là aussi. Soit il n'y a pas de soutien de l'État et malheureusement je pense que pour les communes il n'y aura pas de perspectives… Mais attention au discours défaitiste : « On n'aide plus les communes ! » Je vais vous démontrer tout à l'heure que nous y mettons beaucoup d'argent. Vous allez voir, je vais vous donner des exemples précis. Sincèrement, s'engager aujourd'hui sur une politique dont on n'est pas sûr totalement, même si je n'émousse pas ma volonté et mon espoir… Je préfère que nous engagions avec les collectivités ce débat de fond quand nous aurons une réponse. J'étais persuadé que nous allions avoir cette réponse dans le courant du premier trimestre, et on nous parle de juin : le Gouvernement s'est donné juin comme délai limite. Mais s'il nous reçoit en ce moment, c'est que les décisions sont en train de s'élaborer. Merci d'avoir posé la question, parce que c'est un vrai sujet, avec une attente des communes.

Cela me permet de faire une transition. Je voulais parler du numérique en général. Un diaporama est extrêmement fourni, donc je vais éviter de faire cela aujourd'hui. À la prochaine commission permanente, je vous ferai une présentation, parce qu'elle est importante. C'est un vrai sujet, que l'on ne maîtrise pas suffisamment. Il est compliqué, il contient plusieurs actions différentes. Jacques Bilirit a évoqué globalement notre action, mais je voulais simplement vous dire, sur le déploiement de la fibre optique, qui est l'enjeu d'avenir majeur pour notre département, que ce sujet connaît une accélération. Dans ce pays, comme cela arrive souvent malheureusement, les meilleurs élèves sont sanctionnés. Nous en faisons partie dans le numérique, puisque nous nous sommes engagés, dès 2014 (dès 2012 nous avons élaboré un schéma d'aménagement), en déposant les dossiers pour lancer les investissements auprès de l'État, dans le schéma que vous connaissez, avec des financements de l'État sur nos déploiements dans la zone de réseau d'initiative publique. Je ne reviens pas sur les 305 communes qui relèvent de cette zone et les 14 communes seulement qui sont couvertes par les opérateurs. Nous nous sommes engagés sur un plan à dix ans. Nous voyons aujourd'hui des territoires, qui n'ont pas travaillé à l'époque et qui, compte tenu de l'évolution du contexte, passent aujourd'hui des DSP (Délégation de service public) avec des opérateurs avec peu d'engagements publics. Je peux vous assurer que cela me met dans des colères…

Nous travaillons au déploiement, nous travaillons à l'accélération. C'est pour cela que nous avons répondu à une proposition du Gouvernement. Le Gouvernement a mis en place une procédure AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux) en janvier 2018. Nous avons lancé un tel appel auprès de l'ensemble des opérateurs. Nous sommes le premier Département de France. Pourquoi ? Parce que la volonté du Gouvernement est de dépenser moins d'argent autant que possible et de réaliser des économies sur le déploiement du numérique. Les process s'industrialisent et le déploiement s'accentue. Le Gouvernement a dit aux opérateurs qu'il était possible de formuler des propositions pour couvrir plus de communes que la zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement). Si les opérateurs privés sont en capacité aujourd'hui de répondre à notre appel, ce sera autant de moins à investir pour nous. Nous nous sommes engagés sur 40 000 prises avec la SPL (Société publique locale), sur un budget de 80 M€. Dans l'hypothèse la plus favorable, peut-être pourrons-nous nous limiter à cette enveloppe au lieu de lancer une deuxième phase ? C'est ce que l'État espère, parce que cela lui évitera d'avoir à mettre de l'argent comme il l'a mis dans la première phase, à hauteur de 3 milliards d'euros.

En résumé, les déploiements sont en cours. Il est incroyable de voir le temps que cela prend, y compris avec une entreprise privée, parce que le secteur est compliqué. Nous avons signé le marché

en avril 2017. En avril 2018, nous avons posé des armoires, mais la fibre n'a pas encore été mise. Elle va arriver dans les semaines qui viennent. Une année d'études peut sembler très longue. Mais maintenant que la machine est lancée, elle est lancée pour 2018 et 2019, puisqu'il y a un délai d'un an pour préparer les investissements de 2019. 61 communes sont concernées en 2018 et 55 communes en 2019. Sur deux ans, un tiers du département sera concerné. Il ne sera pas couvert en totalité puisque les communes sont couvertes par ce qu'on appelle des plaques. Des communes sont couvertes en totalité, d'autres en grande partie, d'autres en petite partie. Si des opérateurs privés viennent nous faire des propositions, cela s'intégrera à ce schéma.

Pour illustrer ce propos, je voudrais vous dire quel est l'investissement que cela représente. Dans des communes rurales comme Sainte-Colombe-en-Bruilhois, commune de 720 habitants, il va être investi 970 000 €. Sur Allez-et-Cazeneuve, commune de 240 habitants, il va être investi 403 000 €. Ces communes seront couvertes à 100 %. Sur Bias, l'investissement atteint 900 000 €. Sur Dolmayrac, pour 63 foyers, il est de 200 000 €. Sur Gontaud, ce sont 874 000 € ; sur Fourques, ce sont 900 000 € ; sur Fumel, ce sera 1,4 M€, en 2019. Sur de petites communes comme Réaup-Lisse, pour 236 foyers, l'investissement est de 1,129 M€. Vous voyez qu'avec ces tarifs, le coût de la prise à Sainte-Colombe est à 2 000 €, à moins de 1 000 € à Bias, et à 4 000 € à Réaup-Lisse. À Prayssas, en 2018, une somme de 1,183 M€ est investie pour le déploiement de la fibre optique. Même chose sur Aiguillon, mais aussi sur Lagarrigue pour 142 prises, qui sera couverte à 100 % en 2018.

Voilà, mes chers collègues, quand on dit que le Département ne fait plus rien… Le Département agit, il investit, il avance et il prépare l'avenir. C'en est un exemple. Pour terminer sur l'investissement, il est exceptionnellement favorable aux intercommunalités (45 € de participation par foyer, hors programme complémentaire, mais a priori il n'y en a plus besoin avec l'AMEL), alors que le coût est situé entre 300 et 400 € par prise dans la moyenne des communautés d'agglomération de France. Vous voyez l'investissement qui est demandé à certains territoires. J'aimerais entendre l'opposition saluer l'ingénierie, l'efficacité de ce déploiement, qui permet à la fois d'aller vite, d'être en avance et d'être bénéfique aux communes rurales. Je vous présenterai cela plus en détail à la prochaine commission permanente.

J'en terminerai avec une procédure exceptionnelle, qui est l'adressage normalisé. Nous sommes un département, comme la plupart des départements ruraux tels que la Dordogne, dans lequel peu d'adresses sont normalisées, alors que cela facilite le déploiement de la fibre optique et les questions de sécurité par exemple lorsqu'une ambulance se rend dans un endroit, mais aussi pour le commerce par correspondance. Le Département a mis en place une solution peu onéreuse, qui est du déploiement de personnel en interne pour créer une cellule qui vient aider les communes à réaliser leurs projets. Nous avons fait en sorte que, sur un coût moyen de 45-50 € le panneau, la moitié concerne de l'ingénierie que nous apportons gratuitement. La Poste apporte le service pour les communes qui le veulent, mais elle fait payer son service, ce qui est normal, et elle a des délais beaucoup plus longs que nous. Deuxièmement, nous avons demandé à l'État, dont je remercie ici les services, de faire de ce dossier une priorité de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Une aide de 40 % de l'investissement restant est subventionnée par l'État. C'est une opération exceptionnelle qui va nous permettre, en deux ou trois ans, peut-être moins, de couvrir le département en adresses normalisées. Je veux remercier les services parce que c'est grâce à eux, à cette capacité de réflexion et d'innovation, que nous avons pu mettre en place ce service, qui, comme l'aide technique, est très apprécié par les communes.

Mes chers collègues, j'en conclus là. Voulez-vous évoquer d'autres sujets ?

M. PERAT. – Sur le dossier 3005, j'ai entendu les résultats du tourisme et je pense que nous ne pouvons être que satisfaits de cette évolution. Les états généraux du tourisme ont été créés en 2016 et se sont réunis à plusieurs reprises. Je souhaiterais connaître quels sont les axes forts qui vont être développés sur le département et quels relais le Département attend du retour des collectivités.

M. BILIRIT. – Actuellement, le directeur du service Tourisme et le directeur du CDT font le tour de l'ensemble des offices, comme cela a été fait il y a quelques jours dans le Val de Garonne. Nous sommes en train de travailler sur plusieurs axes, comme l'avaient prévu les états généraux. Un premier axe porte sur le plan marketing, sur la façon de mieux vendre le département du Lot-et-Garonne, mais en respectant les spécificités de chaque territoire. Ce travail est lancé et effectué avec l'ensemble des offices et avec Atout France. Nous travaillons à la création d'un événement sur l'innovation touristique en milieu rural, et les propositions devraient être émises avant l'été. Nous essayons aussi de voir quels services peuvent être mutualisés. Vous savez que trois collectivités ont la compétence tourisme : la Région, le Département et les communautés. Pour nous, il est important de pouvoir regarder quels sont les différents moyens à mutualiser plutôt que d'avoir à chaque niveau l'ensemble des mêmes services. Ce travail est assez fin puisque chaque office de tourisme n'a pas forcément la même vision, comme on le sait à Val de Garonne qui a trois offices, ce qui n'est pas sans difficulté. Le dernier point concerne la plate-forme numérique, la place de marché, sur laquelle nous travaillons pour pouvoir demain mieux commercialiser. Voilà les quatre sujets essentiels sur les états généraux.

M. MERLY. – J'ai une question sur le dossier Center Parcs, puisqu'on entend dire que le modèle serait remis un peu en cause, ce qui n'est pas la faute du Département, bien évidemment, mais je m'en inquiète. Nous avions fondé quelques espoirs sur ce dossier, espoirs légitimes et largement partagés, mais il semblerait que ce dossier présente quelques faiblesses, d'abord quant à la dimension de la défiscalisation, qui serait soi-disant remise en cause, et sur le modèle même de l'investissement, le produit lui-même connaîtrait une certaine désaffection. De ce point de vue, a-t-on quelques informations qui seraient utiles ?

M. LE PRÉSIDENT. – Je veux rappeler que ce projet est cité comme un projet exemplaire partout. C'est le seul projet du groupe Center Parcs qui a eu l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature. Il est emblématique pour le groupe Pierre & Vacances. C'est la seule chose qui me rassure aujourd'hui. Si le groupe Pierre & Vacances ne réussit pas cet investissement, il ne fera plus de Center Parcs. Vous posez une question sur le modèle : oui, la défiscalisation n'est plus de mise; oui, il y a un autre modèle de financement privé (sur le modèle public il fonctionne toujours). Mais ce n'est pas cela qui nous retarde. Il y a eu un retard technique de six mois. Le dossier avance. Nous serons fixés assez rapidement sur la teneur des participants. De grands investisseurs sont partenaires, des partenaires traditionnels avec lesquels le groupe et nous-mêmes travaillons. Aujourd'hui, il n'y a pas de raisons d'avoir des craintes. Les rumeurs circulent toujours… C'est sûrement le changement de modèle avec l'arrêt de la défiscalisation qui amène les investisseurs à évoluer, mais le schéma lui-même, le projet lui-même, fait toujours partie des priorités du groupe Pierre & Vacances.

M. MERLY. – En fait, je faisais référence à une séquence télévisée lors des actualités de 13 heures, une séquence assez longue expliquant de manière claire que le modèle Center Parcs n'était plus attractif aujourd'hui sur le marché du tourisme. D'ailleurs, sur la carte des Center Parcs, celui du Lot-et-Garonne était cité comme plutôt exemplaire du point de vue que vous avez souligné, les autres ayant affaire aux « zadistes » ou aux contestations. La question est de savoir si ce modèle économique et touristique est toujours en vogue. Au-delà de la défiscalisation, on s'aperçoit que la valeur vénale des biens situés par exemple sur Monflanquin est réduite comme peau de chagrin, ce qui peut inciter certains investisseurs à beaucoup de prudence. C'était une question pour savoir où l'on en était. Je suis bien évidemment favorable à ce que tout cela continue.

M. BILIRIT. – Ton intervention comprend plusieurs sujets. Le modèle économique lié à la défiscalisation est effectivement terminé. Sur Poitiers, c'était déjà terminé : un Center Parcs a été construit non pas avec des investissements liés à la défiscalisation, mais avec des investissements faits en particulier par des institutionnels pour les *cottages*. Les négociations sont en cours avec certains institutionnels. Pour ce qui est du modèle touristique, je regarde les résultats. Ces résidences loisirs sont-elles attractives pour les touristes ? Oui, et l'on observe même une progression. Par rapport au montage sur Poitiers, le taux d'occupation est largement supérieur. Certes, cela ne correspond pas forcément à tout le monde, mais je remarque une vraie attractivité pour la clientèle. Pour ce qui est de la valeur vénale à la fin du contrat, les niveaux sont les mêmes à Monflanquin et à Casteljaloux.

L'hébergement n'est pas tout à fait la même chose que le centre de loisirs. Mais il me semble que les niveaux d'entretien ne sont pas forcément à la hauteur : c'est une réalité que l'on peut voir.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous nous sommes rendus dans le Center Parcs de la Vienne, en octobre 2017. Vous pouvez contacter le président de la Vienne, qui est très satisfait de l'installation et du modèle. Nous avons été surpris de constater qu'il dépassait dès la première année les objectifs de fréquentation ; c'est impressionnant. Que le modèle soit remis en cause… je vous invite à prendre du recul par rapport aux reportages télévisés. Mais vous avez raison de poser des questions.

Nous allons passer aux votes.

RAPPORT N° 3001

PLAN D'ACTION 2018 EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3002-1005

ÉLABORATION D'UN PLAN DEPARTEMENTAL D'INCLUSION NUMERIQUE

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3003

ÉTAT D'AVANCEMENT – CAMPUS NUMERIQUE 47

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3004-1004

POLITIQUE EN FAVEUR DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté ;
Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

RAPPORT N° 3005

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3006

GROUPEMENTS D'ENTREPRISES – SUBVENTIONS 2018-2020

Rapporteur : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 3001 à 3006 :

Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT).

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de vous présenter de façon synthétique et rapide les deux rapports de la commission des Infrastructures. Le premier traite du budget de l'année 2018, tandis que le second dressera les perspectives à moyen et long terme de la politique du Département en matière d'infrastructures et de mobilité.

Premièrement, sur le budget 2018, dans le contexte actuel je tiens à souligner que les dépenses d'investissement proposées pour 2018 sur notre réseau routier, cyclable et navigable sont

maintenues et même très légèrement supérieures puisque – hors projets partenariaux que sont la LGV et la RN21 – elles se montent à 16,2 M€ contre 16,1 M€ en 2017.

La majeure partie de ces crédits est naturellement consacrée aux infrastructures routières pour 15,2 M€ contre 15 M€ en 2017 dont 10,5 à la maintenance et à l'exploitation.

Dans cette enveloppe de maintenance et exploitation, 7,7 M€ sont consacrés aux revêtements, soit 4,6 M€ pour les enduits d'usure sur les routes les moins déformées et 3,1 M€ sur les routes nécessitant des préparations lourdes, qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle. À ce titre, plusieurs itinéraires vont être requalifiés sur deux ou trois ans.

C'est le cas des routes suivantes :

- D108 : 11 km de Villefranche du Queyran à Buzet-sur-Baïse
- D8 : 13 km de Fargues-sur-Ourbise à Houeillès
- D119 : 10 km de Montesquieu à Feugarolles
- D143 : 6.5 km de Puch d'Agenais à Saint-Léon
- D656 : 12 km de Beauville à Laroque-Timbaut
- D931 : 9 km de Laplume au département du Gers
- D110 : 10 km de La Sauvetat-de-Savères à Laroque-Timbaut

Au chapitre de l'exploitation, les crédits consacrés à la sécurité (930 000 €) privilégieront le marquage et la suppression des obstacles latéraux, facteurs aggravants dans les accidents.

Le présent budget consacre 3.3 M€ à la modernisation du réseau routier départemental, les traverses d'agglomérations mises à part.

Les principaux projets sont cette année :

- D933 : tourne-à-gauche de Coussan, en service depuis février 2018.

- D708 : giratoire du poteau à Duras : 565 000 € en travaux.

- D911 : voie de Carabelle à Bias : 190 000 € (c'est un crédit partiel compte tenu de la difficile libération des emprises foncières pour créer ce prolongement de la déviation Sud-Ouest de Villeneuve/Lot).

- D661 : 240 000 € à Penne pour baisser la route sous le pont-rail et permettre aux camions de passer en toute sécurité.

- D6 : 850 000 € en études et travaux de réparation du pont du Mas d'Agenais pour lui permettre de fonctionner à l'avenir en toute sécurité avec sa charge limite actuelle de 3,5 tonnes.

- D930 : 635 000 € en études acquisition et travaux pour la passerelle de Pont de Bordes à Lavardac,

Par ailleurs les études et les négociations foncières se poursuivent à l'entrée du futur Center Parcs dont nous parlions à l'instant.

La coordination des projets en traverse d'agglomération amène souvent le Département à déléguer aux communes les travaux sur chaussée départementale. L'enveloppe consacrée à cette action est de 1 M€ en termes d'engagement annuel depuis 2016 (c'est une enveloppe bloquée). En 2018 le crédit de réalisation sera de 1 M€ après avoir été constamment au-dessus de cette valeur, ce

qui est la marque d'une résorption du stock de projets en gestation et d'une meilleure exécution du budget.

Sont notamment programmées les nouvelles traverses suivantes :

- D911 à Bias : une seconde phase de l'aménagement de la section déviée par la déviation de Villeneuve (220 000 €)
- D212E à la Croix-Blanche : aménagement de la traverse du bourg (68 000 €)
- D656 à Poudenas : aménagement de la traverse du bourg (80 000 €)
- D124 à St-Barthélémy : aménagement du centre-bourg (165 000 €)

En outre à Fourques et Feugarolles, le financement de la réfection de la D933 et de la D813 respectivement est abondé par rapport à 2017.

On ne s'étonnera pas de la diminution du budget consacré aux infrastructures navigables, de 354 000 € à 303 000 € de 2017 à 2018. Elle est due à la fermeture du chenal en Garonne faute d'une fréquentation suffisante et du niveau d'eau stable dans la saison estivale.

Prochainement, la mise en œuvre de la loi sur les milieux aquatiques de 2014 (GEMAPI) transférera à la communauté de Val d'Albret la gestion de la Baïse et les travaux sur les berges. Le Département sera autorisé à maintenir la navigation aux écluses et à assurer un chenal navigable en éliminant les obstacles présents soit dans le lit du fleuve soit provenant de la ripisylve.

Ce qui est perdu par la navigation est gagné par les pistes cyclables, soit 51 000 €, portant ce programme à 711 000 €.

En 2017, le réseau cyclable s'est accru d'un itinéraire jalonné depuis la voie verte du canal à Feugarolles jusqu'au département des Landes (Gabarret). Il s'agit d'un tronçon qui s'intègre à la Scandibérique, reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Également en 2017 a été mis en chantier le dernier tronçon de la voie verte reliant Villeneuve-sur-Lot au Temple-sur-Lot par la construction d'un passage sous la déviation de Sainte-Livrade-sur-Lot. Un crédit de 500 000 € environ est affecté en 2018 pour effectuer son raccordement avec la voie verte du Villeneuvois.

En 2018, une autre véloroute, le long de la Baïse, appelée V82, sera jalonnée entre Barbaste et le département du Gers.

Le transport des élèves handicapés est la seule compétence transport laissée par la loi NOTRe aux Départements. Le million inscrit en section de fonctionnement permet de prendre en charge 155 enfants.

En conclusion je vous demande d'approuver le présent rapport 2001 avec son annexe, listant les communes bénéficiaires des avances de travaux, et à autoriser le Président à signer toutes les conventions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le second rapport concerne le plan pluriannuel d'investissements (PPI) routiers. Vous le savez, le pacte financier demandé par l'État impose de limiter l'investissement global du Département à 45 M€ par an, soit dans les huit ans à venir, entre 2018 et 2025, une somme de 360 M€.

Dans ce cadre, et compte tenu des autres politiques départementales comme le déploiement de la fibre et le Center parcs, il est nécessaire de planifier les projets routiers jusqu'à la fin du plan de modernisation adopté en 2009 et qui va jusqu'en 2025.

Vous trouverez donc, dans le rapport, un bilan détaillé des réalisations sur les huit années de la période 2010-2017. De manière symétrique, il vous est proposé un plan d'investissement sur les huit années qui restent à courir (2018-2025).

Je vais donc passer en revue notre bilan et nos projets afin de porter un regard sur les réalisations passées et sur l'avenir que nous pouvons espérer malgré la contrainte qui nous est faite par l'État. Je crois qu'il est très important que nous évoquions ce sujet en séance plénière. Il est important d'écrire les priorités et de les valider politiquement pour pouvoir les mettre en œuvre ensuite techniquement, ce qui, dans bien des cas, prend plusieurs années.

Le Département a adopté en 2009 un plan de modernisation de son réseau routier pour la période 2010-2025. De 2010 à 2017, au titre de ce plan, 34 opérations ont été réalisées, dont 18 sur le réseau principal et 16 sur le réseau secondaire. 23,2 M€ ont ainsi été investis par le Département dans cette période.

Il est proposé de poursuivre la modernisation du réseau départemental, à un rythme similaire, en programmant 15 opérations, pour un montant de 22,3 M€ sur la période 2018-2025. Vous trouverez les opérations en annexe du rapport qui vous a été transmis. Je ne peux toutes les citer, mais les principales sont :

- La rénovation du pont de pierre, axe majeur de l'agglomération
- La mise en sécurité du pont du Mas d'Agenais
- La déviation des poids lourds à Casteljaloux
- Le recalibrage de la D656 entre Nérac et Andiran
- Le calibrage de la D207 entre Rives et le Périgord vert
- L'accès au Center Parcs

Rentre aussi dans ce cadre-là la problématique des traverses de bourg. Nos interventions sur les chaussées en traverses de bourg ont accompagné les projets communaux à hauteur de 10,3 M€ entre 2010 et 2017. Une soixantaine de communes ont bénéficié de ce régime, dont 38 pour des opérations de plus de 100 000 €.

Depuis 2016, les traverses sont programmées dans le cadre d'une enveloppe maîtrisée. Il vous est donc proposé de programmer 9,6 M€ entre 2018 et 2025, dont 8 M € en travaux conventionnés, ce qui correspond au rythme actuel de 1 M€ par an, enveloppe close.

Viennent ensuite les grands projets départementaux. La déviation de Villeneuve a été le grand projet du début du plan : 14,7 M€ ont été investis depuis 2010. Le PPI 2018-2025 prévoit de réaliser deux autres grands projets routiers sous maîtrise d'ouvrage directe du Département pour un montant global de 38,5 M€. Il s'agit du bouclage de la déviation de Marmande, pour 22,8 M€ avec un objectif à l'horizon 2022, et du nouveau pont du Mas d'Agenais, pour 15,5 M€ à l'horizon 2025, après la déviation de Marmande.

Au total, l'investissement programmé sur notre réseau routier départemental (modernisation, traverses de bourg et grands projets confondus) atteint 70,2 M€, soit environ 20 % de l'investissement total du Département (360 M€ pour mémoire sur la période 2018-2025).

À cela viennent s'ajouter les projets partenariaux. En dehors des montants consacrés à son réseau routier, le Département intervient également sur de grands projets portés par ses partenaires (État et agglomération d'Agen principalement). Je rappelle que, sur la période 2010-2017, nous avons contribué pour 15 M€ aux projets de l'agglomération d'Agen, notamment en finançant la liaison Beauregard/813.

Or pour le futur, l'État attend notre contribution de 21,6 M€ à la RN21 sur deux contrats de plan, pour fiabiliser la liaison routière entre Villeneuve-sur-Lot et le giratoire de Foulayronnes, ce qui contribuerait aussi à désenclaver le nord-est du département. Quant à l'agglomération d'Agen, elle compte sur 26 M€ du budget départemental pour boucler le contournement ouest d'Agen (pont de Camélat et échangeur compris). Je précise que 3,3 M€ sont en cours de paiement au titre de la rocade sud-ouest d'Agen.

Au total, ce ne sont donc pas 70 M€, mais 116 M€ qui devraient être supportés par le budget départemental sur la période 2018-2025, dans une conjoncture où les dotations de l'État ont drastiquement baissé, alors que les dépenses sociales insuffisamment compensées explosent.

Ce niveau d'engagement, qui est volontariste pour le développement économique du Lot-et-Garonne, sera discuté avec l'État dans le cadre de la négociation du pacte financier. Si les contraintes du pacte sont impossibles à tenir, alors il faudra procéder à des arbitrages.

Je vous propose de donner la priorité aux 70 M€ bénéficiant à notre réseau et qui sont de notre compétence propre, et le cas échéant, en fonction des discussions qui vont avoir lieu, et le président se rend à Paris dès ce soir :

- soit d'ajuster les participations du Département aux grands projets routiers partenariaux, en intégrant, comme je le souhaite, une logique d'aménagement du territoire ;
- soit en faisant appel à la réciprocité et de solliciter des participations de l'État et des autres collectivités aux projets portés par le Département.

Tel est le contenu de la délibération 2002 qui vous est soumise.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des questions ?

M. BORDERIE. – Je voudrais revenir sur le financement que nous avons dû, sous la contrainte, honorer à hauteur de près de 21 M€ pour la LGV Tours-Bordeaux, alors que d'autres s'en sont auto-exonérés, sans pour l'instant d'autres formes de poursuite de l'État, pourtant grand ordonnateur. Vous nous avez confirmé en commission que vous aviez pris la décision de mutualiser nos moyens de défense en quelque sorte en donnant mandat au même avocat que l'agglomération d'Agen pour la défense des intérêts du Département en procédure d'appel. Bien entendu, nous vous donnons acte même à posteriori, tant nous savons que notre adversaire est coriace et indisposé à reconnaître ses propres faiblesses ou incohérences dans ce dossier. En revanche, nous aimerions avoir davantage de précisions sur l'avenir de ce recours. Peut-être avant de refermer la boîte de lueur d'espoir que vous avez su ouvrir avec les AIS, pouvez-vous nous donner quelques informations plus précises, ayant des chances d'aboutir tant en termes de calendrier pour cette année qu'en termes d'économies, qui, vous en conviendrez, trouveraient dès cette année dans notre budget une place de choix dans nos recettes, fussent-elles exceptionnelles ? C'est ma première question.

Deuxièmement, dans un même esprit d'information collégiale, nous aimerions prendre connaissance des arbitrages ou autres critères de décision qui ont été les vôtres dans la priorisation des structures qui ont été inscrites au PPI. Il me semble que ces critères n'ont pas été présentés en commission.

M. CASSANY. – Par rapport à la LGV, effectivement un contentieux est en cours, puisque la SNCF avait saisi le tribunal administratif, et le Département comme l'agglomération d'Agen ont fait appel devant la cour administrative d'appel. Ce sont les mêmes avocats qui assurent la défense des deux collectivités. Certains Départements n'ont pas fait appel. L'argument du Département est de dire que le consentement de la collectivité a été d'une certaine façon vicié. Courrier à l'appui, il nous avait été indiqué que cette ligne et ce mode de financement ne seraient réalisés que si les 57 collectivités sollicitées participaient au financement, ce qui n'a pas été le cas puisque certaines l'ont refusé. La cour

administrative d'appel rendra sa décision. En tout cas, il est bien évident que si nous obtenons gain de cause, nous demanderons une réduction de la participation demandée au Département.

Sur le deuxième point, les choix sont stratégiques et anciens. Concernant le bouclage de la rocade de Marmande par exemple, une grande partie a déjà été réalisée, mais le contournement complet n'est pas achevé. En termes de trafic et d'impact économique sur ce territoire, je crois que cela fait partie des enjeux majeurs. La problématique du pont du Mas d'Agenais est aussi importante parce que c'est le seul passage où l'on peut franchir la Garonne à cet endroit. Le pont, vieux d'un siècle et demi, avait été refait dans les années 1930. Il est prévu 1,5 M€ de travaux dès 2018 pour assurer la sécurité du pont, car une analyse technique a été réalisée et il n'est pas concevable de prendre le moindre risque. Je pourrais décliner les différents points qui ont été retenus, qui présentent tous une urgence, une nécessité ou un impact économique qui est fort.

M. LE PRÉSIDENT. – Un petit mot pour abonder dans ce sens. Je disais tout à l'heure que les bons élèves sont punis dans ce pays. La LGV est le schéma typique. Nous avons été bons élèves parce que nous avons souhaité que Bordeaux soit à deux heures et Agen à trois heures de Paris. Nous avons été parmi les premiers à signer, sous la condition que l'ensemble des 57 collectivités signent. Le tribunal administratif n'a pas retenu cet élément, qui nous paraissait majeur dans le conflit qui nous oppose à SNCF Réseau. Je trouve le procédé de leur part absolument scandaleux, mais c'est ainsi. 20 M€ plus 2,5 M€ en 2018 : 22,5 M€, c'est énorme ! C'est le coût du barreau de Camélat ou de la déviation de Marmande quasiment. Devant cette situation, nous ne pouvons qu'être révoltés.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Monsieur le Président, j'aurai deux questions puis une réflexion d'ambiance. Sur le rapport 2001, les moyens mis sur la route permettent-ils vraiment de garantir la sécurité du réseau routier et sa fiabilité ? Deuxièmement, sur le rapport 2002 et le PPI officiel qui recense l'intégralité des projets, mon collègue a demandé comment seront définies les priorités. Je trouve que ce rapport est fondamental, mais qu'il ne va pas assez loin dans la définition de ces priorités. Vous énumérez les trois niveaux : modernisation du réseau routier départemental, grands projets routiers départementaux, grands projets partenariaux. Au sein de ces trois thèmes, comment définissez-vous les priorités ? Ne devraient-elles pas être discutées avec les présidents d'intercommunalités, avec les territoires en conférences de l'exécutif ? Je pense que l'on doit aller plus loin. En tant qu'élus, nous devons pouvoir dire aux contribuables, que vous avez matraqués fiscalement l'année dernière, ce qu'il en sera de leur réseau routier, de leur territoire…

Enfin, je partage une petite réflexion d'ambiance. Vous avez noté tout à l'heure le changement de ton, en sous-entendant que l'opposition devenait constructive. Je ne peux pas vous renvoyer le compliment parce que j'ai trouvé que votre réponse manquait beaucoup d'humilité dans cette période où vous présentez un budget équilibré justement grâce à ce matraquage fiscal que vous avez opéré l'année dernière. C'est une ambiance un peu trop optimiste à mon goût.

M. LE PRÉSIDENT. – La sécurité des routes est assurée. Ce n'est pas parce que globalement, par rapport à certaines années, nous avons diminué les budgets que nous réalisons moins. Je vous ai déjà expliqué que nous essayons de renforcer le bureau d'études pour faire en sorte que les investissements départementaux soient de même qualité et moins onéreux. Vous connaissez par cœur ma tirade sur les giratoires, que l'on peut réaliser pour 1 M€, voire 800 000 €, et dans ce département Il n'y a quasiment pas de giratoires au-delà de 400 000 € (hors acquisition foncière, qui fait varier la donne). Sur Tonneins, les deux derniers ont coûté 300 000 € et 360 000 € HT. Les budgets peuvent baisser, nous réalisons toujours autant d'investissements de sécurité. Ensuite, l'entretien nécessite un roulement dans la couverture de surface, pour lequel nous essayons de respecter l'annuité, entre douze et quinze années.

Le PPI recense notre volonté, partagée et commune. S'il faut établir des priorités demain, nous aurons un débat. Aujourd'hui, nous recensons. Nous n'allons pas prioriser aujourd'hui alors que nous ne connaissons pas l'épure budgétaire. Ce n'est pas de la politique politicienne. Je vais à Paris ce soir pour essayer de négocier des compensations attendues de l'État. Si ces compensations sont

nulles, le débat entre nous va être compliqué ; si elles ne sont pas nulles, il sera moins compliqué. C'est aussi simple que cela.

Je termine sur l'humilité. Je crois qu'il faut faire preuve de volonté, mais il ne faut pas confondre humilité et volonté. C'est du volontarisme, sincèrement. La collectivité a traversé des périodes difficiles mais jamais autant que durant cette période. Mais quand il y a un combat, je le mène, nous le menons tous ensemble, et cela me motive. Quand il n'y a plus d'enjeu, on a tendance à s'endormir. Là je vous assure que je ne m'endors pas sur mes lauriers.

M. CASSANY. – Juste une remarque pour rappeler les propos de Christian Delbrel, qui citait Bernard Lusset, le vice-président chargé des finances de l'agglomération. Bernard Lusset a effectivement indiqué que le pacte financier allait avoir un impact sur l'agglomération, qui allait être amenée à baisser ses investissements de 46 %. Mécaniquement, cela aurait des effets aussi sur les projets partenariaux que j'évoquais. Par ailleurs, je voudrais ramener l'ordre de grandeur : pour réaliser les 116 M€ d'investissements dans la totalité, on a calculé qu'il nous faudrait une dizaine de millions d'euros en plus chaque année. Cela fait un peu plus de 2 % du budget. Je vous rappelle ce qui a été dit tout à l'heure : le reste à charge sur les AIS est de 42 M€. Ce n'est donc pas quelque chose de totalement inaccessible. Soit on baisse les bras de suite et on capitule, soit on se bat et c'est ce que fait le Président. Il faut relativiser cette somme de 10 M€ par rapport à ce que l'État devrait nous verser.

M. CHOLLET. – Ce rapport 2002 est fondamental. L'avantage d'inscrire ces 116 M€ est que cela pose tous les projets. C'est intéressant d'avoir cette perspective sur sept ans, à comparer avec la période précédente. Cela calme aussi les présidents d'agglomération, qui ont parfois des comportements intempestifs. Cela dit, il y a quand même un débat intéressant à avoir avec l'État. Parce que d'aller « bramer » tous les quinze jours pour les AIS, je comprends que c'est un peu compliqué dans votre stratégie et qu'il vaut mieux montrer la volonté d'investissement sur le territoire, et cela est plutôt intéressant. Le côté négatif est que c'est utopiste et irréaliste. Cela nous met dans une situation difficile, parce que tous les conseillers départementaux entendent que l'idée est d'aller jusqu'en 2025 avec autant d'investissements et qu'ensuite ils vont sur le terrain et passent un peu pour des rigolos. Ce caractère utopiste et irréaliste met chacun d'entre nous en difficulté, quel que soit le canton. Ensuite, vous n'avez pas répondu à une question. Patrick Cassany a dit que ce ne serait possible qu'avec une dizaine de millions par an. Monsieur le Président, êtes-vous, oui ou non, en capacité de dire que d'ici la fin du mandat vous n'augmenterez plus les impôts ? C'est la vraie question de fond.

M. LE PRÉSIDENT. – Je réponds immédiatement à cette question : je m'engage à ne pas augmenter les impôts. Je m'engage ! Nous avons suffisamment tous mal vécu ce que nous avons vécu en 2017, et nous avons mis l'État devant ses responsabilités, parce que nous étions unanimes à ne pas vouloir augmenter la fiscalité. Ce qui s'est passé dans le département du Lot-et-Garonne n'est pas normal : je le répète à Paris, et cela marque un peu les esprits. Il n'est pas question de toucher à la fiscalité.

Deuxièmement, vous dites que c'est irréaliste. Non, c'est le recensement des projets du Lot-et-Garonne. Je ne remets pas en cause la baisse des dotations, que je n'ai jamais remise en cause, mais je pointe la mauvaise compensation par l'État, qui se fait de la trésorerie sur le dos des collectivités, des Départements en particulier. Mais imaginons que, dans le processus qui est en cours, nous obtenions ce que nous avons obtenu en 2014 : les perspectives s'ouvrent, nous pouvons quasiment tenir le PPI. Vous dites que sur le terrain les élus passent pour des rigolos : non, la demande existe sur le terrain, et il faut y répondre. On passerait pour autre chose si l'on se défaussait. Il faut apporter une réponse, et la réponse cohérente est de dire : voilà le programme proposé, demandé pour dix ans. Voulez-vous rester sans voix face à la demande des territoires ? Il faut pouvoir répondre, et nous faisons là une proposition. À l'État de nous permettre de réaliser cet aménagement du territoire.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Pourrions-nous avoir l'information des conclusions de votre réunion ce soir, au même titre que les conseillers de la majorité, pour ne pas les apprendre dans la presse ?

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous enverrai un SMS collectif… En réponse à ce qu'a dit Mme Brandolin-Robert tout à l'heure, je voudrais dire qu'on voit bien les éléments de langage de l'opposition : le « matraquage fiscal »…

Mme LALAURIE. – Je reviens sur la planification des projets dont a parlé le président de la commission, et je viens chercher une réponse pour répondre à mes élus et à un ancien collègue et conseiller départemental, éminent personnage qui a largement œuvré pour la navigation du Lot, ayant participé à l'ouverture de cette navigation dans les années 1990. Je voudrais savoir si dans cette programmation on peut espérer l'ouverture de ces différents barrages et écluses, et à quelle date.

M. LE PRÉSIDENT. – Le dossier concernant l'écluse Saint-Vite avance, grâce au travail de Daniel Borie. Si nous obtenons les investissements, ce qui devrait arriver, il faudra se poser la question et prioriser encore une fois, dans le courant du second semestre. Nous connaîtrons globalement l'état des lieux financier.

M. BORIE. – Comme je l'avais dit en commission permanente la semaine dernière, une réunion de travail s'est tenue hier matin dans les bureaux de M. Duprez avec les usiniers (la SARL le Moulin de Saint-Vite), qui étaient venus avec leur conseil. Je crois que le dossier de Saint-Vite va aboutir. Un courrier va être soumis à la signature du président Camani. La phase de négociation est quasiment bouclée. Comme l'avait souhaité madame la préfète, une négociation à l'amiable est envisageable et envisagée. Dès que ce courrier sera signé par le président, les usiniers prendront rang et je pense que l'on pourra légitimement espérer que le premier coup de pioche aura lieu à Saint-Vite avant la fin de l'année 2018, pour ne pas perdre certaines dotations qui nous ont été attribuées : il serait absurde de perdre 500 000 € dans ce dossier.

M. GIRARDI. – Évidemment, de nombreux projets d'infrastructures sont alignés. Forcément, il faudra identifier des priorités. Je voudrais juste rappeler qu'il me semble que la priorité est déjà de conforter l'existant, ce qui est en place. Figurez-vous qu'au Mas d'Agenais il existe un pont… Ce n'est pas un projet nouveau. Dans le cadre des réflexions sur les priorités, il faudrait arriver pour le moins à sauver ce qui existe déjà et qui ne peut plus assurer la fonction qui était la sienne du fait de sa dégradation. Il y a les priorités et puis il y a les priorités des priorités.

M. LE PRÉSIDENT. – Je crois que la présentation du PPI est parlante. Il existe trois niveaux d'investissement, et le pont dont vous parlez est dans le premier niveau.

M. LEPERS. – Je ne suis pas sûr d'avoir tout bien compris. En juin, on a des réponses de l'État, on se réunit, on priorise, et cela veut dire qu'à partir de juin-juillet on est capable d'expliquer aux concitoyens quels sont les dossiers prioritaires, est-ce bien cela ?

M. LE PRÉSIDENT. – En juin-juillet ou en septembre-octobre.

M. LEPERS. – C'est important de pouvoir apporter une réponse sur le terrain pour être crédible.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien sûr. Passons au vote.

RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

Rapporteur : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté ;
Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

RAPPORT N° 2002

INFRASTRUCTURES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2025 – TRAVAUX NEUFS ROUTIERS

Rapporteur : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté ;
Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

Absents lors du vote des rapports 2001 et 2002 :

Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT).
Mme JOFFROY Catherine (pouvoir à M. CASSANY)

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Chers collègues, je vous annonce une bonne nouvelle : l'agriculture du Lot-et-Garonne va bien, très bien même, puisque le chiffre d'affaires de l'agriculture dans ce département, qui était de 700 M€ il y a quelques années, est passé à 750 M€, puis 800 M€, et nous sommes maintenant à 850 M€. Le département a une agriculture dynamique et riche. Comme l'industrie agroalimentaire, qui est aussi importante en Lot-et-Garonne, a à peu près le même chiffre d'affaires, voire un peu plus, je vous passe les détails de l'importance que représentent l'agriculture et les produits transformés dans ce département.

Mais il y a un bémol… Vous avez reçu un petit bout des richesses du Lot-et-Garonne, avec les fraises et les tomates : ce sont des filières qui se développent. Mais ce qui est plus compliqué, c'est que si l'agriculture est riche de ses productions et de son chiffre d'affaires, des paysans sont de plus en plus pauvres en termes de revenus. Ce paradoxe se pose pour le Lot-et-Garonne. Même s'il est l'un des départements accueillant le plus d'installations, la dynamique est tout de même celle d'une

installation pour trois départs. Si le revenu de l'agriculteur était bon, ces installations seraient bien plus nombreuses. Cela pose question, quand une profession est à l'origine d'autant de richesses et que les retours sont si faibles pour les travailleurs.

Mais en termes de développement, le département connaît une bonne dynamique, avec de très nombreuses productions. De nouvelles productions émergent, environ 70. Par exemple, le directeur du lycée de Nérac va implanter du houblon, avec une expérience au lycée. Le département est si riche en matière de savoir-faire et de traditions.

Il va de soi qu'il faut continuer à se battre pour défendre des prix agricoles rémunérateurs. Imaginez que s'ils existaient, le chiffre d'affaires ne serait pas de 850 M€, mais serait 50 à 100 M€ supérieur, avec la même production. La tendance des prix à la baisse est un manque à gagner pour les familles, mais aussi pour le département.

L'année 2017 a été une bonne année pour la production, mais difficile dans plusieurs filières : l'élevage, les grandes cultures (qui souffrent depuis des années)…

Une chose très importante dans ce département est la capacité d'irrigation et de disposer de réserves en eau pour l'été. L'été dernier s'est plutôt bien passé, grâce à des pluies de printemps et un peu durant l'été. Pour 2018, jusqu'en décembre dernier nous étions inquiets, proches de la panique, à cause de l'absence de précipitations et du fait que les réserves étaient vides, mais la situation est devenue un peu meilleure. Nous avons relevé 300 millimètres depuis début décembre, de sorte que les nappes et réserves sont remplies à peu près partout. Quand la saison estivale démarre avec des réserves convenables, c'est porteur d'espoir.

La commission vous présente un rapport lié à la politique départementale en matière de développement de l'agriculture. Je ne vais pas vous le présenter dans le détail, parce que ce serait un peu long, et je présume que tout le monde a lu attentivement le dossier. L'idée est de défendre l'agriculture pour accompagner la ruralité, car nous faisons bien le lien entre ce que représente l'agriculture en termes d'activité économique et son importance pour la ruralité et l'occupation de l'espace. Nos actions s'inscrivent dans la continuité, dans le respect de la loi NOTRe, qui a redéfini les compétences et modifié notre façon de travailler. Les conventions avec la Région pour intervenir dans différents domaines sont maintenant confirmées pour les années à venir.

Quelques actions sont évoquées dans le document, certaines avec une valeur symbolique, par exemple « l'arbre dans le paysage rural ». Quand on connaît les problèmes liés à l'environnement, une telle action est importante, et nous y mettons de l'argent. D'autres actions sont menées à travers l'investissement avec les CUMA (hors financement européen) ou encore le soutien à l'installation. Le Lot-et-Garonne est l'un des départements de France y mettant le plus de moyens, et cela vaut la peine de le répéter alors qu'on entend que des régimes d'aide ont été abandonnés, et de souligner que celui-là est assez exemplaire par rapport aux autres départements.

Concernant le soutien aux filières, vous en verrez une au déjeuner, avec ses responsables qui mangeront avec nous. Nous apportons un soutien direct, financier, et il faut signaler aussi le travail qui est réalisé par nos services, qui présente également un coût. Je remercie bien sûr le directeur du service de l'Agriculture et toute son équipe, dont l'engagement est significatif, car quand on a une mission, on est payé pour l'accomplir, mais on peut y mettre plus ou moins de cœur, et je peux vous dire que cette équipe y met du cœur.

Une action est menée au niveau des zones défavorisées. Nous avons obtenu une requalification de très nombreuses communes, ce qui permettra aux éleveurs de percevoir des aides ICHN (Indemnité compensatoire de handicap naturel). Le nombre de communes est plus important qu'auparavant, même si certaines communes ne figurent plus dans ce schéma. En tout cas, c'est extrêmement positif. Depuis deux ans, le Département s'est investi dans cette action.

Nous menons aussi des initiatives dans la filière de l'apiculture. Nous adorons nos abeilles et le miel ! Cette filière a joué un rôle important dans la charte de coexistence, avec les reproducteurs de semences. Nous allons continuer avec ces différents acteurs, les apiculteurs, mais aussi le Syndicat des multiplicateurs de semences, pour créer un syndicat auquel nous allons participer. Nous allons les aider financièrement, pas que moralement, en apportant 5 000 € par an pour mettre en place la dynamique, puis après trois ans ils pourront être autonomes.

Voilà, mes chers collègues, la présentation de ce qui est l'un des pans majeurs de l'économie et de la dimension sociale du Département. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci pour votre présentation à la fois synthétique et très complète.

M. BOCQUET. – J'aurais aimé poser une question pendant la commission, sur l'adhésion du Département à l'association Coexistence 47. Si j'ai bien compris, c'est une adhésion à un groupement d'intérêt économique et environnemental. Concrètement, quel sera son rôle et quelle sera sa plus-value en termes économiques et environnementaux ? En un mot, quelle est sa pertinence ?

M. GIRARDI. – Je l'ai évoqué un peu dans mon propos, il y a de nombreuses filières dans ce département, et ce groupement est important pour le Lot-et-Garonne. Les professionnels, que ce soit les apiculteurs, les agrobio ou les multiplicateurs de semences, ont la volonté d'aller plus loin dans le développement de leur partenariat et dans l'intérêt environnemental et de concrétiser encore plus ce qui a été fait sous une forme plutôt informelle jusqu'à maintenant et qui se formalise par une structure qui crée ses propres statuts et à laquelle nous allons participer en tant que membre, avec des financements pour les trois ans à venir. Je crois à la pertinence de cette structure. Aujourd'hui, si le secteur agricole n'a pas la volonté de prendre à bras-le-corps les questions environnementales, encore plus quand il s'agit de l'abeille, dont vous connaissez le rôle majeur, nous ne remplirons pas notre mission.

M. LE PRÉSIDENT. – Le GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental), je connais bien le sujet, j'ai été rapporteur de la loi Avenir agricole, qui a mis en place ces structures de développement agricole, auxquelles des collectivités peuvent participer : cette spécificité a été posée. Ce sont des groupements à vocation d'innovation et ensuite de diffusion de l'innovation. Dans ce domaine, c'est une opportunité. Nous avons la chance d'avoir des filières dynamiques et innovantes dans le Lot-et-Garonne, notamment la filière apicole. En termes d'économie et d'environnement, c'est un sujet majeur.

M. GIRARDI. – Tant qu'on est dans l'innovation et comme nos amis de la filière fraises et tomates sont présents, vous savez que le label rouge de la fraise a été mis en place. Ce sont eux qui ont porté ce projet extraordinaire. La même équipe travaille aujourd'hui pour obtenir un label au niveau de la tomate de Marmande. Le projet est bien avancé (il faut savoir que les processus sont longs), et nous sommes très confiants. Quand on sait ce qu'a représenté la tomate de Marmande dans la conscience populaire, y compris chez les Parisiens, cela reste ancré et donc un label de tomate de Marmande sera porteur de richesse pour le Lot-et-Garonne et un peu pour les départements voisins. Bravo pour ce travail !

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, merci de l'avoir rappelé.

M. MERLY. – Juste une petite réflexion avant d'aller partager le repas. Je travaille avec plaisir dans cette commission, composée de commissaires tous plus sympathiques et éminents les uns que les autres, pour peu qu'ils soient à l'heure… Je suis désolé pour la dernière commission, où nous avons attendu plus d'un quart d'heure… On s'en est expliqué… Mais ce que je voudrais dire, c'est que pour cette commission qui m'intéresse depuis 25 ans, l'on pourrait essayer de mettre à l'ordre du jour – puisque nous sommes là aussi pour faire des propositions – un travail de prospective sur l'agriculture dans des zones à forte déprise agricole. Je pense qu'il ne serait pas inutile que, un peu dans l'esprit

des missions parlementaires, nous puissions devenir force de proposition au regard d'une vraie problématique dans des zones de forte déprise en matière de renouvellement.

Je crois en l'avènement d'une agriculture différente et qu'il est important que le Conseil départemental puisse travailler sur de tels sujets, parce que l'agriculture et le tourisme dans certaines zones défavorisées, que je connais bien, doivent essayer de faire bon ménage : ils sont indispensables au développement de ces zones. Je propose donc ici que nous ayons un travail de prospective sur des thématiques qui pourraient être nouvelles en agriculture.

M. GIRARDI. – Tout d'abord, je tiens à présenter mes excuses concernant la dernière commission. Nous étions en réunion avec l'agglomération d'Agen sur le MIN, qui a tardé un peu, et il y a eu effectivement un quart d'heure de retard, ce qui n'est pas normal et j'en suis navré. Pour réagir à votre idée, je rappellerai que dans les compétences que la loi NOTRe nous a maintenues ou accordées figure la compétence du foncier. Effectivement, le foncier en déprise agricole fait partie des compétences du Département. L'idée de réfléchir à ce qui est faisable dans ce domaine au sein de la commission me semble une bonne proposition.

M. LE PRÉSIDENT. – Toutes les idées sont bonnes à prendre, d'où qu'elles viennent. S'il n'y a pas d'autres observations, ce rapport est adopté.

Avant d'aller manger, je voudrais saluer Didier Benedetti, qui prend sa retraite et qui a été directeur du tourisme pendant 34 ans. Ce n'est pas rien ! Il a marqué le développement du tourisme dans ce département. Hier, avec Jacques Bilirit, nous étions à son pot de départ à la retraite, avec les acteurs du tourisme lot-et-garonnais, à Castelculier, autour d'une manifestation qui était « la bourse des dépliants ». Je tenais à saluer son travail, son investissement et sa manière d'être, qui lui a permis de bien travailler avec toutes les majorités successives. Merci.

RAPPORT N° 7001

RAPPORT GENERAL SUR LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'AGRICULTURE, DE FORET ET D'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. GIRARDI

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote du rapport :

Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT).
Mme JOFFROY Catherine (pouvoir à M. CASSANY)

La séance est levée à 13 h 05.

Reprise de la séance à 14 h 35, sous la présidence de M. Patrick Cassany, Premier Vice-Président du Conseil départemental, assisté de M. Jacques Anglade, directeur général des services.

Étaient présents :, Mme Besson Séverine, MM. Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mme Bricard Nathalie, MM. Calmette Marcel, Chollet Pierre, Delbrel Christian, Dezalos Christian, Mme Dhelias Danièle, M. Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mme Gonzato-Roques Christine, M. Hocquelet Joël, Mmes Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, M. Lepers Guillaume, Mme Maillou Émilie, MM. Masset Michel, Merly Alain, Mme Paillares Marylène, M. Perat Michel, Mmes Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.

Absents excusés :
M. Barral Bernard (a donné pouvoir à Mme Salles)
M. Borderie Jacques (a donné pouvoir à Mme Besson)
Mme Brandolin-Robert Clémence (a donné pouvoir à M. Bocquet)
M. Caman Pierre (a donné pouvoir à M. Cassany)
Mme Cambournac Louise (a donné pouvoir à Mme Ducos),
M. Constans Rémi (a donné pouvoir à Mme Suppi)
M. Costes Pierre (a donné pouvoir à Mme Dhelias)
Mme Haure-Trochon Caroline (a donné pouvoir à Mme Laurent).

<u>Commission Developpement social, Insertion et Habitat</u>

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, l'année 2017 aura été, pour la direction générale du développement social, une année encore placée sous le signe des contraintes financières qui se sont imposées sans que le Département ne puisse s'y dérober, avec entre autres :

- l'introduction de l'effet figé du Revenu de solidarité active (RSA), décidé par l'État au 1er janvier 2017, qui a entraîné une baisse des récupérations d'indus ;

- la convergence tarifaire des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), imposée par la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement), qui a entraîné une augmentation des dotations d'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) en établissements privés ;

- l'arrivée toujours plus importante de mineurs non accompagnés qu'il faut accueillir dans l'urgence.

Ces quelques exemples démontrent la difficulté d'obtenir une stabilisation des dépenses sociales.

Face à ce défi, nous avons décidé que la Direction devait se mobiliser pour trouver des solutions permettant de dégager des marges de manœuvre tout en contenant la progression des dépenses.

Cela passe notamment par une nouvelle approche de nos relations avec les établissements et services pour le public âgé et handicapé grâce aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Ces contrats, signés après un travail rigoureux de contrôle de gestion des associations, vont permettre au Département de mettre en œuvre sa politique en faveur de l'autonomie tout en ayant une vision pluriannuelle des dépenses qu'il doit engager, puisque les dotations versées pour le fonctionnement sont fixées dès la contractualisation.

Ces CPOM sont aujourd'hui prêts pour les associations d'aide à domicile. Un rapport spécifique vous est présenté ce jour.

L'autre CPOM, relatif à l'ALGEEI (Association laïque de gestion d'établissement d'éducation et d'insertion), principale association dans le secteur du handicap, est en cours de finalisation et vous sera présenté à une toute prochaine commission.

Quatre autres CPOM devront être signés d'ici la fin d'année avec des associations du secteur du handicap en plus de ceux passés avec les EHPAD.

Ce travail permet ainsi la mise sous contrôle des dépenses les plus importantes du secteur de l'autonomie, à savoir l'APA et les dépenses d'aide sociale relatives à l'hébergement en établissement.

L'autre axe de travail essentiel est celui sur les recettes : elles sont en augmentation de presque 2 millions d'euros par rapport au BP 2017.

Cela s'explique d'abord par les différentes réponses aux appels à projets lancés par l'État et qui nous permettent de mettre en œuvre différentes actions, certaines très innovantes : le fonds de modernisation de l'aide à domicile financera pour cette année la revalorisation du tarif des services, le fonds d'appui aux politiques d'insertion qui permet la création de la plateforme JOB 47, ou encore la conférence des financeurs qui rend possible le déploiement de très nombreuses actions de prévention en faveur des personnes âgées.

Ensuite, c'est le travail sur le contrôle des prestations qui permet cet accroissement de recettes. Deux rapports vous sont ainsi présentés, l'un sur l'APA en établissement et l'autre sur la récupération des ressources des personnes placées en établissement par une modification du règlement de l'aide sociale.

Enfin, nous espérons que l'État tiendra ses engagements quant à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). Des annonces sont attendues pour la mi-avril sur le sujet.

Ce travail permet désormais de dégager des possibilités financières que nous avons choisi de consacrer à des actions essentielles :

- le financement de l'accompagnement social individualisé départemental (ASID), qui met en œuvre un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA ;

- la revalorisation significative du budget du Foyer de l'Enfance de Balade, qui a d'ores et déjà permis de renforcer ses effectifs ;

- la création d'un nouveau lieu de vie pour les enfants placés à l'ASE (Aide sociale à l'enfance) ou la création de six places d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes en EHPAD ;

- le maintien de notre politique d'investissement en faveur des maisons de santé.

Pour ce qui est de la politique de l'habitat, le Département continuera à soutenir la politique de construction de logements sociaux et innovera avec le lancement de 2 appels à projet communaux Habitat Séniors.

Trois rapports vont vous être présentés dans le cadre de cette session concernant :

- les modifications du règlement départemental d'aide sociale ;

- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les services d'aide à domicile ;

- l'attribution de l'APA établissement.

Je laisse la parole à Céline Cros-Ronné, qui va nous faire une présentation très synthétique de ces trois rapports.

(Présentation d'un diaporama p. : 76)

Mme CROS-RONNÉ. – Mesdames et messieurs, bonjour. Je vais effectivement présenter les trois rapports, en commençant par les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui vont être signés avec les services d'aide à domicile. Ces CPOM sont signés avec les fédérations UNA (Union nationale de l'aide des soins et des services aux domiciles) et ADMR (Aide à domicile en milieu rural), l'Assad d'Agen-Le Passage, l'Assad du Grand Villeneuvois et l'ISFAD (Intervention sociale et familiale à domicile).

Grâce à ces CPOM, nous allons couvrir la très grande majorité des services prestataires qui interviennent au domicile des personnes âgées et handicapées. Je précise que ces CPOM couvrent toutes les heures qui sont réalisées au titre de l'APA à domicile, de la prestation de compensation du handicap et les heures d'aide ménagère qui sont attribuées à la fois aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

La durée du CPOM est mise en œuvre dès la signature, jusqu'à décembre 2020. Au-delà, ces contrats pourront être renouvelés si on le souhaite.

Le premier engagement du Département est l'augmentation du tarif horaire, à 20,5 euros, contre 20,10 euros actuellement. Ce tarif pourra être majoré dans plusieurs situations, la première étant lorsque des associations ont plus de 50 salariés, avec des majorations liées à la représentation du personnel. Il pourra être majoré pour des interventions le dimanche et les jours fériés, puisque le salaire des personnels est alors majoré.

Un autre engagement du Département, qui a fait l'objet de plusieurs négociations avec les services, est la prescription en demi-heure pour des cas très limités, au strict nécessaire. Une intervention en demi-heure au domicile d'une personne habitant dans une zone très rurale est évidemment plus coûteuse.

Un autre engagement du Département est l'attribution de fonds de restructuration, c'est-à-dire des aides financières qui sont fléchées aux associations les plus en difficulté. Dans le cadre de la contractualisation, nous avons mené un travail très fin avec le service de contrôle de gestion sur l'état financier de chacune des associations qui ont sollicité des fonds et, de façon plus générale, avec les associations de services d'aide à domicile. Les associations les plus en difficulté pourront donc se voir attribuer des aides financières, en cohérence avec la signature du contrat, puisque ces aides doivent être spécifiquement fléchées pour permettre aux associations d'atteindre les objectifs qui leur sont attribués dans le contrat pluriannuel.

Jusqu'à aujourd'hui, les fédérations UNA et ADMR bénéficient d'une avance de trésorerie, qui est versée chaque début d'année pour pouvoir faire face au paiement des salaires et avoir une

trésorerie fluide. L'engagement du Département est de maintenir cette avance de trésorerie, déjà mise en œuvre depuis plusieurs années.

Les associations ont aussi des engagements, des obligations, d'abord des obligations de service public (OSP), lesquelles nous permettent juridiquement de signer des contrats pluriannuels avec ces associations. Ces services s'engagent à respecter le plan d'aide, notamment à effectuer des interventions pour toutes les personnes quel que soit leur degré de dépendance ; à ne pas fermer le week-end, à intervenir sept jours sur sept, y compris avec des astreintes de l'encadrement des intervenants d'aides à domicile ; et à intervenir sur l'intégralité du territoire sur lequel le service est autorisé ; il n'est en effet, pas question, pour un service d'aide à domicile, de refuser d'aller sur telle commune au motif que ce serait trop éloigné et que les frais de déplacement seraient trop élevés.

Les associations doivent aussi s'engager à respecter un cahier des charges national sur la qualité, notamment sur la contractualisation avec les usagers, puisque les services d'aide à domicile ont l'obligation de mettre en place un contrat d'intervention chez une personne âgée et de vérifier régulièrement la qualité de sa prestation.

Les associations s'engagent aussi sur la télégestion (outils informatiques permettant de contrôler les interventions à domicile, les durées et les déplacements) et la télétransmission (pour transmettre notamment la facturation).

Elles s'engagent sur des ratios de bonne gestion, à savoir le nombre d'ETP (Equivalent temps plein) administratifs ramené au nombre d'interventions et le ratio des heures improductives (c'est-à-dire les heures payées au salarié, mais ne dégageant pas de recettes, par exemple les heures de réunion et les temps de déplacement). Ces deux ratios sont essentiels dans le secteur de l'aide à domicile. À partir du moment où un service est en capacité de les suivre finement, il doit pouvoir être dans un équilibre budgétaire. Les services devront donc travailler de façon importante sur ces deux ratios.

Nous soulignons que les indicateurs de qualité ont été négociés avec ces services, dans le souhait que les objectifs soient atteignables, d'autant que la durée du CPOM est relativement courte. Nous avons travaillé sur quatre indicateurs qui nous ont paru essentiels par rapport à la qualité des interventions à domicile : limiter à quatre le nombre d'intervenants par mois par bénéficiaire (souvent les bénéficiaires de l'APA se plaignent d'un turn-over trop important) ; le nombre d'interventions journalières par salarié, limitées à cinq par jour, pour éviter des temps de déplacement trop importants ; la qualification et la formation des intervenants, avec des objectifs factuels, à savoir que le service puisse avoir du personnel qualifié au regard de ses interventions. Par exemple, de plus en plus de demandes concernent la PCH (Prestation de compensation du handicap) pour les enfants, ce qui suppose de disposer d'un personnel adapté à ce public et d'élaborer un programme de formation adéquat.

Le CPOM fera l'objet d'un suivi assez fin, avec un dialogue de gestion qui sera a minima annuel. Les services d'aide à domicile auront toute une série de documents obligatoires à compléter pour engager ce dialogue.

Le CPOM annexé au rapport est un contrat socle : tous les services d'aide à domicile qui sont signataires ont les mêmes objectifs et les mêmes engagements de qualité. Mais un CPOM spécifique sera signé avec chaque association, la différence résidant dans le calendrier de mise en œuvre. L'atteinte d'un nombre ETP ramené au nombre d'interventions et le ratio des heures improductives dépendent évidemment de la situation initiale de chaque association. Pour atteindre l'objectif qui est fixé, le délai de mise en œuvre va donc varier d'une association à l'autre mais les objectifs et les engagements sont identiques pour toutes les associations.

En ce qui concerne les modifications du règlement départemental d'aide sociale, je rappellerai d'abord que ce règlement est une aide juridique de la collectivité et qu'il est très important

puisqu'il décrit la mise en œuvre de la politique sociale avec toutes les procédures d'instruction des dossiers, d'attribution des prestations… L'aide sociale à l'hébergement est une prestation versée à des personnes âgées ou handicapées en établissement. Cette prestation, figurant dans le Code de l'action sociale, prévoit que dès lors qu'une personne est placée en établissement, ses frais d'hébergement sont payés par le Département, lequel récupère en contrepartie 90 % des ressources de la personne, les 10 % restant lui revenant de droit ; ce qu'on appelle « l'argent de poche ». La difficulté est que les textes sont anciens, datant de 1954, et n'ont pas été remis à jour. De ce fait, chaque Département doit, dans son règlement, combler les vides juridiques, qui parfois sont compensés par de la jurisprudence. C'est le cas notamment de la question des ressources qui sont laissées aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement lorsqu'ils sont absents de l'établissement. Or aujourd'hui, les personnes en établissement en sortent beaucoup plus souvent, pour un week-end, pour une semaine, pour Noël… Il faut que le règlement départemental précise quelles sont les ressources laissées à la personne dès lors qu'elle sort de l'établissement, le Département continuant de payer quand la personne n'y est plus, puisque sa place reste gardée. Des modalités étaient déjà prévues dans le règlement actuel, mais il contient une iniquité entre personnes âgées et personnes en situation de handicap. Il vous est proposé de corriger un certain nombre d'éléments de ce règlement départemental.

Premièrement, pour les personnes âgées qui résident en EHPAD, il est proposé de mettre en place, comme c'est le cas pour les personnes handicapées, une sorte de forfait, de 30 jours maximum par an, pendant lesquels, si la personne sort de l'établissement, le Département ne récupère pas ses ressources.

Deuxièmement, il est proposé pour les personnes en situation de handicap, lorsqu'elles sortent le week-end et les jours fériés, de pouvoir récupérer les ressources du résident, puisqu'aujourd'hui en pareil cas le Département règle la totalité du prix de journée à l'établissement, mais sans récupération de ressources.

Troisièmement, bien que la situation soit relativement rare, mais commence à apparaître de plus en plus, quand une personne sort d'une hospitalisation et choisit de réaliser sa convalescence à son domicile, jusqu'à présent le Département ne récupérait pas les ressources alors même qu'il continuait de payer l'établissement. Il est donc proposé de pouvoir les récupérer dans le cas précis de personnes bénéficiaires de l'Aide sociale.

Un autre élément de modification du règlement départemental d'aide sociale concerne ce qui est laissé à disposition de la personne, à savoir 10 % des ressources mensuelles, au titre de « l'argent de poche », comme cela est prévu par les textes. Mais ceux-ci n'ont jamais pris en compte des charges que les personnes doivent assumer, notamment si elles sont propriétaires d'une maison non vendue ou non mise en location au moment de l'entrée dans un EHPAD : elles doivent alors payer les taxes foncières et d'habitation, les factures d'énergie… Jusqu'à présent, le Département laissait aux personnes de quoi payer ces factures, donc il ne récupérait pas ces recettes. Il est proposé d'encadrer les sommes laissées à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale et de limiter à la première année d'entrée en EHPAD le temps durant lequel les ressources seront laissées à la personne pour payer les factures.

Il en est de même pour la prise en charge des frais de mutuelle. Jusqu'à aujourd'hui, le Département laissait aux bénéficiaires de quoi les payer, sans vérifier un certain nombre d'éléments par rapport à leur droit commun. Selon une décision du Conseil d'État, on doit laisser aux personnes de quoi payer leur mutuelle. La proposition qui vous est faite est d'abord de plafonner le montant de la mutuelle pris en charge par le Département, puisque les tarifs varient beaucoup selon les contrats et les options. Le plafond est annuel, et le montant évolue en fonction de l'âge, sachant que plus la personne est âgée, plus les prix augmentent. De surcroît, le Département s'assurera que la personne a fait jouer le droit commun, c'est-à-dire qu'elle sollicite d'abord la demande de CMU (Couverture maladie universelle) ou de complémentaire de la santé, puisque, si elle y a droit, elle ne financera pas son contrat de mutuelle.

Si une personne demandeuse d'aide sociale a souscrit à des emprunts et à des dettes, il lui sera demandé de déposer des dossiers de surendettement.

Concernant les contrats d'obsèques, les montants cotisés sont parfois très importants, et l'on s'est rendu compte que la famille récupérait parfois une partie du contrat quand il n'était pas entièrement utilisé. Le Département ne prendra plus en charge les contrats d'obsèques.

Pour autant, certaines dispositions de notre règlement départemental d'aide sociale sont plus favorables que la loi, et nous proposons de les conserver parce qu'elles sont importantes pour les bénéficiaires. C'est le cas pour le forfait de 30 jours évoqué précédemment pour les personnes en situation de handicap. Dans les sommes laissées à disposition des résidents, nous vous proposons de conserver des ressources suffisantes pour payer éventuellement des frais d'optique et des appareils dentaires ou auditifs, dès lors que les capitaux placés ne sont pas suffisants. De la même façon, les frais d'expertise dans le cadre d'une demande de mise sous protection (160 € pour une mise sous tutelle, non pris en charge par la Sécurité sociale), demande souvent effectuée par le Département lui-même, peuvent être pris en charge en l'absence de capitaux suffisants. Quant aux frais d'obsèques, la possibilité de les prendre en charge est prévue à partir du moment où le contrat d'obsèques ne permet pas la prise en charge ou si la famille ou les obligés alimentaires sont dans l'incapacité de les prendre en charge.

S'agissant des frais de transport pour les personnes handicapées en établissement, quand elles rentrent à domicile le week-end ou régulièrement, ils peuvent être pris en charge par la PCH, soit sous forme d'indemnisation de la famille, soit par le financement d'un taxi. Cet élément n'est pas remis en cause.

Enfin, pour ce qui est de l'APA, il faut savoir que l'APA à domicile comme en établissement prévoit une participation financière, qui évolue en fonction des revenus. En effet, en établissement, les résidents peuvent avoir une participation sur le tarif dépendance. Pour des raisons techniques, liées à la mise en place de dotations globales versées directement aux établissements, les personnes âgées lot-et-garonnaises résidant dans un EHPAD du 47 ne payaient pas cette participation alors que les Lot-et-Garonnais résidant dans un EHPAD hors du département se la voyaient appliquer. Il est proposé de mettre fin à cette iniquité et de mettre en application la participation pour tous les Lot-et-Garonnais, qu'ils résident dans un EHPAD hors ou dans le Lot-et-Garonne. Elle ne s'applique qu'aux personnes ayant un revenu mensuel d'au moins 2 447 € par mois. Elle peut aller jusqu'à 80 % du montant mensuel de l'APA en établissement, selon un système de tranches : plus les revenus sont importants, plus la participation est élevée. Aujourd'hui, sur près de 3 000 résidants dans un EHPAD du département, 240 bénéficiaires pourraient se voir appliquer cette participation.

M. CASSANY. – Je vous remercie pour cette présentation précise et détaillée : le sujet le méritait. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme KHERKHACH. – Je voudrais intervenir sur le rapport 1001 concernant les nouvelles modalités de contractualisation entre le Département et les associations d'aide à domicile. Pour nous, ce CPOM est clairement une contractualisation qui va dans le bon sens et qui était attendue. Le Département est dans son rôle avec une telle démarche. La dynamique engagée avec les associations, par le dialogue que vous avez instauré à partir de l'année dernière, participe aussi de la définition d'engagements clairs et réciproques, et cette réciprocité me semble très importante, surtout pour que ces engagements soient tenus. Avant d'aborder les modalités de suivi et de contrôle régulier, je voudrais dire que c'est un domaine dans lequel sont effectués des signalements de situations préoccupantes, et je crois que les critères de qualité, notamment au niveau de la formation des intervenants, devront participer à une forme de prévention de ces situations.

Concernant le comité de suivi, qui sera garant du respect du cahier des charges, j'ai bien compris qu'il allait se mettre en place, mais pouvez-vous nous en rappeler la composition et la fréquence et surtout peut-être le lien avec la commission de contrôle, présidée par Monsieur Costes ?

Mme BORDERIE. – Les interlocuteurs privilégiés dans le cadre de ces CPOM sont les présidents et directeurs de fédération, qui feront donc partie de ce comité de suivi. Il existe une transversalité avec la commission qui s'occupe de la juste attribution : le contrôle se fera aussi par ce biais.

Mme KHERKHACH. – Ensuite, sauf erreur de notre part, le rapport 1003 n'a pas été présenté en commission.

Mme BORDERIE. – Il y a une erreur de votre part. Je pense que vous êtes partie dix minutes avant la fin de la commission, au cours desquelles ce dossier a été présenté.

Mme KHERKHACH. – D'accord.

M. MERLY. – Je voudrais savoir ce qu'il en est de la fameuse APA+.

M. CASSANY. – Elle n'existe plus, à ma connaissance.

Mme BORDERIE. – Elle a été intégrée dans le cadre de la loi ASV.

M. CHOLLET. – Ce que vous venez de présenter est vraiment intéressant. Je relève deux aspects. La revalorisation à 20,5 € est effectivement une bonne chose ; le tarif n'avait pas été revalorisé depuis 2015. Mais auparavant, avec Joël Hocquelet et Jean-Luc Barbe, nous avions insisté à de nombreuses reprises pour qu'il soit revalorisé. Ces dernières années, les associations ont bénéficié de plusieurs revalorisations. Cela vous permet d'être assez exigeants avec elles, notamment dans leur gestion quotidienne. Je constate beaucoup de retards dans la télégestion. Or je sens dans votre discours qu'il va y avoir une impulsion un peu nouvelle, et tant mieux ! Il est certain que le métier est difficile, mais je pense qu'il y a des marges de progression du côté de la gestion. Vous le démontrez aussi avec l'histoire des 2 447 €. Je pensais que c'était fait, mais ce n'était pas fait. Ainsi, dans le domaine du social, on peut faire mieux et je pense que vous êtes dans la bonne voie. On peut faire mieux avec moins, et vous êtes dans la bonne voie parce que vous allez chercher des recettes, ce qui n'était pas fait auparavant.

M. CASSANY. – Ce n'était donc pas une question, mais un satisfecit. Merci.

M. BILIRIT. – Sur le dossier 1001, j'aurai une question importante me semble-t-il, puisque les fédérations vont signer les CPOM en sachant qu'il existe en leur sein une disparité très grande. Comment prend-on en compte cette disparité ? Concernant les aspects liés au déplacement, je me pose la question vis-à-vis d'associations urbaines et d'autres qui sont rurales. Les fédérations font-elles la « péréquation » ? Est-ce fait au cas par cas ? J'ai un deuxième type de questions sur les ratios du travail administratif. C'est intéressant et important, sauf que là aussi il existe des disparités. Par exemple, des services emploient encore des contrats aidés. Le temps administratif est bien réalisé, mais les coûts peuvent être très différents selon que la tâche est effectuée par un volontaire en service civil ou une secrétaire dédiée. Comment ces éléments sont-ils pris en compte ? Est-ce fait association par association ? Si une association estime que cela renforce ses contraintes, ne trouvera-t-elle pas préférable de ne pas passer par la fédération ? Cela me semble présenter un risque, que je ne souhaite pas. Mais cette discussion est en cours dans un certain nombre d'associations, et j'aime autant qu'elle soit posée ici, pour essayer de prévenir le risque. Je suis désolé d'entrer dans le détail, mais ces éléments se posent dans les associations.

Mme CROS-RONNÉ. – Nous signons le CPOM avec la fédération, et l'autorisation qui est donnée à la fédération, que ce soit l'UNA ou l'ADMR, s'impose à toutes les associations locales. Si demain une association locale ne met pas en place les exigences du CPOM, elle risque de se retrouver sans autorisation, donc sans possibilité d'intervenir auprès de nos bénéficiaires. Je pense que vous avez tous compris que ce serait assez risqué pour elle. Dans la négociation avec les deux fédérations, nous nous sommes attachés à leur demander comment elles comptaient travailler avec leurs

associations. Encore une fois, le calendrier de mise en œuvre des CPOM sera différent d'une fédération ou d'une association à l'autre. Effectivement, sur les contrats administratifs, il existe de grandes différences entre une association ayant un ETP pour 13 000 heures et une autre association ayant un ETP pour 21 000 heures. Vous comprenez que cette dernière atteint déjà l'objectif de qualité, tandis que la situation sera certainement plus compliquée pour la première. Cela fait partie du travail des fédérations d'accompagner leurs associations. Il faut se poser des questions. Par exemple, est-il intéressant d'avoir trois associations locales proches qui réalisent chacune 10 000 heures dans l'année ? N'y a-t-il pas un intérêt à mutualiser le temps administratif avec l'association présente sur le secteur voisin ? C'est un travail à mener au sein de la fédération. Je rappelle que les objectifs n'ont pas été fixés de façon autoritaire, mais qu'ils ont été négociés et qu'ils sont atteignables en l'espace de deux ans et huit mois. La fédération sera comptable de la mise en œuvre de ces CPOM au sein de ses associations locales.

Je tiens vraiment à vous dire que les présidents et directeurs des fédérations ont été très largement impliqués tout au long des négociations, avec des rencontres techniques et des rencontres plus politiques. L'UNA est principalement concernée, avec l'ASSAD d'Agen et l'ASSAD de Villeneuve. L'une des demandes importantes était la prise en compte des majorations qui s'imposent à elles, du fait qu'elles ont plus de 50 salariés. Ce coût est pris en compte, conformément à un engagement du Département. Je pense qu'on peut difficilement faire mieux vis-à-vis de ces associations dans cette proposition de contrat.

Mme BRICARD. – Je voudrais dire que lors de la commission je m'étais abstenue, parce qu'il fallait digérer ce dossier qui me tenait à cœur. Je voudrais aussi savoir si vous avez une estimation des économies ou des recettes par rapport à la récupération des ressources des résidents.

Mme BORDERIE. – Des estimations ont été chiffrées, mais il faut être très prudent parce que cette récupération va nécessiter une certaine technicité des services. Le reversement des ressources des personnes âgées en EHPAD est estimé entre 80 000 et 150 000 €. Celui des personnes handicapées est estimé entre 300 000 et 500 000 €, et la participation au titre de l'APA en établissement entre 300 000 et 400 000 €. Au total, la fourchette est comprise entre 680 000 € et 1 M€. Ce n'est pas négligeable.

M. CASSANY. – Je vous propose de mettre aux voix les rapports de cette commission. Madame Kherkhach, une dernière question ?

Mme KHERKHACH. – Je voudrais parler du rapport 1005-3002.

M. CASSANY. – Il a été vu ce matin, à propos du numérique.

Mme KHERKHACH. – C'est un dossier qui a été présenté à notre commission.

M. CASSANY. – Il est déjà voté.

Mme KHERKHACH. – Oui, mais ce n'est pas grave, ce n'était pas pour voter contre. Si vous voulez bien, je vais en dire un mot.

M. CASSANY. – Rapidement s'il vous plaît.

Mme KHERKHACH. – Je voulais dire que ce rapport qui consiste à mettre en place le plan départemental d'inclusion numérique est un sujet très important pour nous. L'exclusion numérique concerne tout le territoire, quel que soit le canton que nous représentons. Face à la dématérialisation croissante des services, dont on a parlé en commission, que ce soit au niveau de la CAF, de Pôle Emploi, du collège et d'autres services qui nécessitent cette dématérialisation, beaucoup sont aujourd'hui exclus et c'est vécu comme un véritable sentiment d'exclusion et cela constitue un véritable handicap.

Ce phénomène touche une part importante de notre population lot-et-garonnaise. Il touche aussi bien des individus en situation de précarité sociale et économique que des seniors, des non-diplômés et les jeunes, qui restent pourtant les champions de l'utilisation des jeux en ligne et des réseaux sociaux, mais il faut voir comment ils sont en situation de handicap quand il s'agit de faire un courrier sur Word ou de répondre à un mail. Je voulais dire aussi qu'il existe de grandes disparités d'équipement numérique sur notre territoire, selon que l'on soit situé sur des territoires urbains ou plus ruraux. Même si des villes comme Agen sont équipées d'espaces publics numériques, il n'empêche que nous sommes confrontés à ce qu'on appelle aujourd'hui les « e-exclus » ou encore les « e-lectronistes » (l'illettrisme de l'informatique).

Je voulais intervenir pour vous dire que l'association Syllabe, que j'ai l'honneur de présider, est très engagée sur ce sujet et a été interpellée notamment par Pôle Emploi pour agir et être mobilisée au sein des Pôles Emploi sur l'ensemble de notre territoire. Par rapport au rôle que peut jouer Syllabe en tant que plate-forme départementale de lutte contre l'illettrisme, n'oubliez pas d'associer cette association au réseau départemental.

M. CASSANY. – Je vous remercie pour cette intervention constructive. Le président de l'agglomération du Grand Villeneuvois s'associe à vos propos, puisque nous travaillons aussi avec Syllabe.

Je vous propose de passer aux votes.

RAPPORT N° 1001

APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) AVEC LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Rapporteur : Mme BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 1002

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

Rapporteur : Mme BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1003

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) EN ETABLISSEMENT

Rapporteur : Mme BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 1001 à 1003 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme GARGOWITSCH. – En ce qui concerne le développement durable, le budget reste inchangé, à 91 000 €. Il permet d'accompagner des associations telles que le collectif « enjeux durables », qui lui-même regroupe une trentaine d'associations (le CPIE, Horizon vert…). Je ne reviens pas sur le rapport présenté lors du DOB, avec ses fiches d'action.

Je voudrais insister sur les assises du développement durable et de la citoyenneté, qui auront lieu le samedi 2 juin. Nous avons décidé de répondre à cet appel à projets parce que le développement durable est toujours une notion assez floue. Cette année, nous voulions y répondre et apporter une contribution concrète. Nous participons pour la quatrième fois à ces assises créées il y a dix-huit ans. Les objectifs sont de sensibiliser, informer, former, éduquer, communiquer pour entrer collectivement dans la transition écologique. L'absence de format prédéfini nous laisse une grande liberté de proposition. Nous restons bien entendu dans les objectifs de notre Agenda 21.

Cette journée s'organisera de la manière suivante. D'abord, il y aura des conférences-débats, pour parler des grandes idées, et ensuite seront organisés des ateliers concrets où de nombreuses associations vont intervenir, sans oublier une petite exposition à laquelle ont travaillé les enfants de quatre collèges retenus sur le territoire. La MFR Miramont-de-Guyenne, le collège Damira d'Asperti de Penne d'Agenais, le collège La Plaine de Lavardac, le collège La Rocal de Bon Encontre ont été contactés, parce qu'ils avaient déjà beaucoup travaillé sur le développement durable. La journée de restitution avait été prévue le 10 juin, mais ce jour il y aura apparemment à Agen la béatification de Sœur Adèle…

Les stands verront la participation notamment de ValOrizon, sur le compostage et le tri de déchets. Les associations se mobiliseront pour proposer des ateliers grand-public. Il y aura des démonstrations culinaires avec les chefs cuisiniers des collèges. L'initiative « Du 47 dans nos assiettes » pourra être montrée de façon très concrète, avec une valorisation des produits de seconde catégorie. Des artistes valorisant le recyclage seront présents. La collecte de matériel informatique

désuet sera valorisée, surtout pour les agents du Département. J'espère que sera inauguré à cette occasion un potager d'herbes aromatiques. Je mentionne aussi un composteur dans le parc de Saint-Jacques. L'atelier Repair Café sera présenté. Une restauration sera prévue sur place. Pour la communication, nous serons accompagnés par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie), le CDJ (Conseil départemental des jeunes) et les services du Département. J'ajoute qu'il y aura aussi une petite exposition de villages fleuris.

Le but est bien de valoriser ce qui est déjà réalisé dans le Lot-et-Garonne, au niveau des associations du territoire, et de parler du développement durable, sans oublier les trois socles, car ce développement ne porte pas que sur l'environnement : il concerne aussi le social et l'économie de façon concrète.

M. CASSANY. – Merci. Nous écoutons Mme Lamy sur les Trophées du bénévolat.

Mme LAMY. – Mes chers collègues, en 1985, à New York, l'ONU décidait de créer la Journée internationale des bénévoles, afin de promouvoir le travail et le potentiel de ces personnes investies dans le développement économique et social aussi bien au niveau local que national et international.

C'est en écho à cet événement, qui fournit l'opportunité aux services d'État de mettre en lumière les réalisations de millions de bénévoles dans leurs associations et d'encourager davantage de personnes à s'engager dans des activités d'intérêt général, que nous avons souhaité développer une manifestation aux buts analogues. Comme nous l'avons déjà dit l'année dernière, le bénévolat connaît un essoufflement bien réel. Le poids des responsabilités, la charge administrative, la raréfaction des ressources financières sont autant de freins à l'émergence d'une nouvelle génération dirigeante.

Aussi, je vous donne rendez-vous dès à présent le 5 octobre prochain pour une journée et une soirée qui seront consacrées à cet élan de solidarité, de générosité et de convivialité qu'est le bénévolat. Il se manifeste souvent dans la plus parfaite discrétion, et est essentiel à notre société, à la vie de nos quartiers et territoires.

Notre manifestation, « Les Trophées du bénévolat », répondra à trois enjeux majeurs :
- l'entretien de la flamme de l'engagement ;
- la suscitation de l'envie de s'engager chez ceux qui ne le font pas encore ;
- et la transmission de cette fibre aux jeunes générations.

Son programme se déclinera en deux moments :
- la journée sera dédiée à la promotion du bénévolat auprès du jeune public ; dans la continuité de l'appel à projets 2017 Juniors associations/Atec, les scolaires seront accueillis autour d'ateliers permettant une valorisation des deux dispositifs, et plus largement de la vie associative et de l'engagement bénévole ;
- en soirée, plus d'une cinquantaine de bénévoles seront récompensés et honorés pour leur travail exemplaire, exigeant et désintéressé qu'ils auront mené jusqu'alors, selon des catégories définies dans l'appel à candidatures.

Je vous évoquais il y a quelques instants les difficultés éprouvées, et sources d'essoufflement, par nombre de bénévoles. En plus de la continuité de notre offre de formation gratuite, un second projet, autour duquel nous avions d'ores et déjà échangé et permettant de lever des freins au développement associatif, devrait naître d'ici la fin d'année. Il s'agit d'une plate-forme informatique à destination des associations lot-et-garonnaises souhaitant renforcer, promouvoir et inciter la mutualisation de leur matériel, de leurs ressources et de leurs compétences. Répondant à un fort besoin et une attente du terrain, elle prendra la forme d'une banque de ressources ouvrant les possibilités de collaborations humaines, de prêts de matériels entre associations ou de location pour une somme modique, d'échanges de savoirs et d'expériences…

Il nous appartient de mieux faire connaître et valoriser l'action et le rôle des associations de proximité, et de mieux les accompagner car leur rôle reste primordial et précieux à nos côtés pour préserver la vitalité et la cohésion sociale de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. CASSANY. – Merci pour votre présentation. Y a-t-il des interventions ?

Mme KHERKHACH. – Comme vous, nous sommes très attachés au milieu associatif et au bénévolat. Les associations participant à la solidarité sont un véritable vecteur et facteur d'intégration, de lien et de cohésion sociale. Ce sont des partenaires précieux pour notre modèle de vivre-ensemble. Le bénévolat, comme le milieu associatif, est à encourager. Nous serons bien présents à vos côtés le 5 octobre. Je trouve aussi intéressante l'idée de sensibiliser les jeunes pour préparer les bénévoles de demain, puisque ce milieu reste très précaire au niveau des ressources humaines.

Je voudrais revenir sur la plate-forme collaborative au service du monde associatif, dont je découvre la mise en œuvre prévue pour 2018. C'est une bonne chose, dont nous nous réjouissons. On sait à quel point la mise en lien entre les demandes de bénévoles et les offres de bénévolat des associations n'est pas toujours visible. Je pense que cette plate-forme permettra de gagner en visibilité et efficacité pour tous. Ceci dit, je m'étonne de ne pas voir une ligne concernant la facilitation de l'accès notamment pour les bénéficiaires du RSA, les personnes les plus en difficulté, afin que cette expérience soit aussi profitable à ces personnes, dans le cadre d'une remobilisation sociale ou professionnelle, par exemple pour qu'elle puisse tout simplement leur profiter pour découvrir un milieu professionnel ou consolider un projet. Loin de moi l'idée de stigmatiser cette population-là, mais bien au contraire d'avoir une attention particulière aux plus fragiles et d'être soucieux de l'accès à cette plate-forme par les plus démunis.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, nous avons réfléchi au moyen le plus pertinent de ne pas stigmatiser, et nous avons choisi l'universalité d'accès au bénévolat, au don de soi. Dans les échanges avec les usagers, quel que soit leur degré de vulnérabilité ou de précarité, chaque travailleur social ou chaque intervenant dans ce champ est libre de donner cette liberté d'action et de choix à la personne qui est bénéficiaire du RSA, mais qui a un statut de citoyen plus largement.

Mme KHERKHACH. – Le tout étant que les services sociaux, quels qu'ils soient, départementaux et les autres, puissent avoir connaissance de cette plate-forme et proposer cette prestation dans une étape de parcours socioprofessionnel à la personne qui en serait intéressée.

M. CASSANY. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ces rapports aux voix.

RAPPORT N° 4002

POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Mme GARGOWITSCH

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 4003

LES TROPHEES DU BENEVOLAT : UNE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Rapporteur : Mme LAMY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 4002 et 4003 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT).

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Je vais mettre l'accent sur la volonté de notre majorité de maintenir un budget pour la culture au même niveau que l'année précédente, tout en mettant au cœur de notre action le numérique, cela pour rejoindre les propos de notre président Camani ce matin, qui souhaite effectivement mettre en avant un enjeu d'efficacité pour un meilleur service public.

Le Département veut s'engager dans un projet pluriannuel de rénovation de l'offre numérique tant auprès du public que de nos partenaires culturels. Cette préoccupation d'accentuer notre offre numérique se retrouve dans tous les axes de notre action.

D'abord, au niveau des archives, cela se manifeste par la refonte complète de notre site Internet, qui doit être plus moderne, proposer de nouveaux services, valoriser ce que nous pouvons proposer et le contenu de nos archives départementales, afin d'attirer plus de consultations et de tendre à une visibilité optimale. Cette action sera menée dans le cours de l'année à venir, étant précisé que nous aurons également à nous adapter à l'évolution de la législation, qui nous oblige à repenser les conditions d'utilisation et la mise à disposition de nos données numériques, qui resteront gratuites jusqu'à un certain seuil. Pour des utilisations massives ou à des fins commerciales, cela donnera lieu à la perception de redevances, soit des ressources complémentaires pour notre Département, ce qui n'est pas à négliger dans le contexte actuel.

En matière de lecture publique, un travail important est en cours pour faire un état des lieux et fixer des priorités, l'idée étant de mutualiser les coûts par l'éventualité d'une participation financière des municipalités qui se serviraient le plus fréquemment de notre contenu. Cela reste bien évidemment à discuter. Le service demeurera gratuit pour le public. Les discussions vont se poursuivre cette année sur le sujet.

S'agissant de nos partenaires culturels, là encore il est apparu dans nos échanges avec eux que le numérique était une donnée inéluctable, que nous devons nous approprier afin que cet outil puisse optimiser notre accompagnement. Je rejoins les explications qui viennent d'être données, avec la mise en place d'une plate-forme qui permettra à tous les partenaires culturels, touristiques et économiques, dans une volonté de transversalité, d'être mis en relation pour faciliter leurs démarches et éventuellement mutualiser les moyens dont ils disposent. Par exemple, si une association sportive ou culturelle a besoin pour une manifestation de disposer de matériel qu'elle ne possède pas et pour lequel elle ne possède pas forcément les ressources pour le louer, elle pourrait, par le biais de cette plate-forme, se mettre en relation avec d'autres partenaires qui pourraient lui prêter ce matériel. Cela permettrait à notre département de proposer aux citoyens des offres culturelles, touristiques ou sportives qui soient les mieux encadrées possible.

Nous cherchons à optimiser de la meilleure des façons notre soutien au milieu culturel ; pour autant, il ne faut pas oublier les actions menées au quotidien, à savoir l'accompagnement de nos partenaires grâce à des régimes d'aides que vous connaissez parfaitement. Nous souhaitons notamment que les Nuits d'été soient reconduites, avec une offre artistique un peu plus restreinte, mais véritablement axée sur les territoires ruraux, en abandonnant la Nuit d'été au Conseil départemental. Vous connaissez bien d'autres manifestations, comme le Printemps des arts de la scène. L'idée est d'avoir un maximum de visibilité, que notre département puisse exister au maximum dans les grandes manifestations culturelles, avec un rayonnement médiatique important, que ce soit le Garorock, les rencontres Chaland pour la bande dessinée ou encore le Festival international du journalisme de Couthures-sur-Garonne, qui, je l'espère, prendra un essor de plus en plus important.

Cet accompagnement ne pourra pas se faire sans le soutien actif des services Culture de notre Département. J'insisterai sur le fait que nos agents travaillent avec beaucoup d'optimisme et d'inventivité, malgré une enveloppe budgétaire restreinte, mais qui reste la même. On s'aperçoit qu'on peut faire beaucoup mieux et qu'on peut optimiser au maximum notre action. C'est le but de notre démarche aujourd'hui et c'est le sens du rapport que je soumets à votre appréciation.

M. CASSANY. – Merci pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – C'était très clair.

M. CASSANY. – Alors nous passons au sport avec Daniel Borie.

M. BORIE. – Je rappelle d'abord que nous sommes en pleine consultation des comités départementaux et des associations sportives locales afin qu'ils répondent à un questionnaire qui leur a été adressé. La clôture des réponses est fixée au 15 avril. Faites-vous le relais de cette démarche auprès de vos associations pour qu'elles prennent le temps d'y répondre, afin de préparer au mieux les réunions thématiques qui auront lieu les 13, 14 et 15 mai prochains, à Agen, Villeneuve-sur-Lot et Fourques-sur-Garonne. Que les associations fassent part de leurs attentes sur l'évolution des critères en matière sportive.

Au niveau de la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires), nous avançons à l'allure qui était prévue. Le 22 avril se tiendra une réunion avec les étudiants qui sont à l'Oustal à Villeneuve-sur-Lot et qui vont être missionnés dans le cadre de leurs études pour faire un diagnostic sur le territoire des sports de nature. Ils seront reçus ensuite par les communautés de communes du Département afin de recenser, avec Stéphanie Hutrel, qui est chargée du dispositif, les sites qui pourront être mis à contribution pour évoluer dans le bon sens et conforter ainsi l'attractivité touristique et sportive de notre département.

M. CASSANY. – Merci. Y a-t-il des interventions sur le sport ?

M. HOCQUELET. – Je fais une petite redite par rapport à ce qu'a dit notre ami Daniel Borie : je pense qu'on doit tous motiver nos associations, particulièrement sportives, pour participer aux

assises, parce que beaucoup ont des griefs sur les variations de subventions, sur les effets de seuil, et elles ont des idées à proposer. Plutôt que râler dans son coin, il faut participer, de façon à proposer des critères qui correspondent mieux à la réalité. Je les engage à y participer, en leur disant qu'une fois que ce sera terminé, il ne faudra pas venir râler.

M. BORIE. – En complément, aujourd'hui sur 60 comités départementaux, une trentaine ont répondu, soit 50 %. Au niveau des associations sportives, qui sont près d'un millier dans le département, 230 ont répondu, soit 25 %. C'est pour cela que je vous invite à faire le relais, parce qu'ensuite vous serez très certainement relancés avec des interrogations sur le manque d'aides. Il nous faut travailler ensemble parce que notre soutien doit être total auprès du mouvement sportif.

M. CASSANY. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets les rapports aux voix.

RAPPORT N° 6001

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Mme JOFFROY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6002-4004

PRESERVER LE TISSU ASSOCIATIF EN MATIERE DE SPORT ET DE CITOYENNETE

Rapporteur : M. BORIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 6001 et 6002-4004 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme TONIN)

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – La commission propose deux rapports pour notre session budgétaire de cette année. Le premier rapport, le 5001, recense l'ensemble de nos politiques éducatives dont le montant s'élève à 13,7 M€ : 7,1 M€ en investissement, 6,6 M€ en fonctionnement. Le second rapport, présenté conjointement avec la commission des Transports et des Infrastructures, concerne le réexamen des conditions financières du transfert de la compétence transport avec la Région.

La politique éducative du Département s'articule autour de cinq axes : donner les moyens en fonctionnement pour les collèges ; améliorer les conditions d'accueil des collégiens ; programmer les dotations en mobilier et équipement ; soutenir l'enseignement supérieur ; conforter les partenariats éducatifs avec le réseau des structures associées à l'éducation.

Le premier axe concerne d'une part les dotations réglementaires aux collèges privés, d'autre part les moyens financiers, matériels et humains attribués aux collèges publics, relevant de l'exercice par le Département de ses compétences obligatoires. La répartition de cette dotation de fonctionnement pour les collèges publics a été revue cette année à enveloppe constante, dans le consensus avec les établissements ; elle s'élève à 2,683 M€. Pour les collèges privés, la convention signée en 2017, qui a été renégociée, prévoit cette année un forfait de 1,666 M€.

Les moyens délégués aux collèges publics sont complétés par les objectifs assignés aux établissements, notamment en matière de restauration scolaire, et par les missions fixées aux agents territoriaux affectés aux collèges, qui voient leur effectif renforcé par la création d'équipes mobiles dans les domaines de la maintenance, de l'entretien général et de la restauration, à budget constant.

Au titre des moyens éducatifs attribués aux collèges, la convention éducative est un outil fondamental pour enrichir l'offre pédagogique. Elle a été présentée en détail lors de la session précédente.

Concernant les travaux, 6,540 M€ seront investis en 2018 dans nos collèges. Les programmes pluriannuels de travaux se poursuivent, avec d'une part trois opérations importantes dans le cadre du huitième programme (le collège Jean Moulin de Marmande, Boucheron de Castillonnès et Dangla à Agen), et d'autre part les mises en accessibilité des collèges dans le cadre du programme Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée). Les trois opérations citées s'élèvent pour cette année à 1,722 M€. Le programme des grosses réparations s'élève à 1,984 M€. Le programme des travaux couvre le renforcement de la sûreté des établissements, par le traitement des clôtures, des sonneries différenciées et des systèmes de vidéo-contrôle, la participation aux travaux réalisés par la Région sur les parties communes des cités scolaires, et enfin la remise à niveau des réseaux câblés des collèges qui devrait s'achever en 2019 et qui est indispensable au confort d'usage pédagogique et administratif des utilisateurs, ce câblage s'élevant cette année à 300 000 €.

Pour le troisième axe, sur les dotations en mobilier et équipement, les collèges publics bénéficient de dotations annuelles, en mobilier scolaire, matériel d'entretien et en équipement pédagogique et technique et en particulier en informatique. On arrive au bout de l'expérience du collège préfigurateur. Le renouvellement du parc de matériel informatique est un programme prioritaire pour les établissements. 200 PC seront renouvelés cette année.

Concernant l'enseignement supérieur, depuis trente ans et l'installation en 1988 de la première formation universitaire à Agen, le Département soutient l'implantation et le fonctionnement des antennes et formations ouvertes par les universités de Bordeaux. 2 000 étudiants sont inscrits dans ces formations, qui offrent aux jeunes Lot-et-Garonnais des conditions d'études et de vie meilleures que dans les métropoles universitaires. Le Département et l'agglomération d'Agen attribuent à parité 660 000 € cette année.

Concernant les partenariats éducatifs, Canopé 47 et l'Inspection académique sont évidemment des partenaires privilégiés du Département dans le domaine éducatif. Il s'agit ainsi de soutenir le fonctionnement et les initiatives de Canopé en direction des enseignants, et le Salon de l'Orientation, Ambition et Avenir, initié par l'Inspection académique.

Par ailleurs, au titre des projets importants de l'année 2018, la sectorisation des collèges sera cruciale, dans la mesure où des phases de collecte de données, de concertation et de préconisations seront menées jusqu'au mois de novembre, pour ajuster les effectifs d'élèves aux capacités réelles d'accueil des collèges, plus particulièrement sur l'Agenais qui connaît une tension forte dans l'ensemble des établissements. La méthodologie de travail vient d'être posée avec le cabinet spécialisé qui nous accompagne dans cette étude, et les comités techniques et de pilotage qui sont associés et se sont déjà réunis au moins une fois.

Un autre projet porte sur les groupements d'achats. L'accent sera mis cette année sur la rationalisation de la commande publique et la recherche d'économies, en proposant aux collèges de travailler sur la définition des produits, fournitures et services qui pourraient faire l'objet de tels groupements d'achats, à l'exemple de ce qui a été fait pour l'énergie, le gaz et l'électricité et la fourniture alimentaire.

« Du 47 dans nos assiettes » sera évidemment poursuivi. Une question avait été posée sur le coût de la campagne de communication. Je vous en donne le détail : 1 472,40 euros pour le coût du graphisme ; 23,04 € par an pour la création du site Internet (pour le nom de domaine) ; 123,96 € par an pour l'hébergement ; 1 467,60 € pour les affiches 4/3 ; 0 € pour Facebook et les newsletters ; les flyers distribués dans les collèges ont été réalisés en interne ; 3 400 € le supplément de quatre pages dans la presse locale. Le total est de 6 487 €, ce qui représente 0,0015 % du budget du Département.

Le projet Cœur en scène se poursuit, constituant tous les ans une belle vitrine du savoir-faire des enseignants et des élèves de nos collèges.

Voilà pour le rapport 5001, qui fait le point sur l'ensemble de nos politiques éducatives.

Le rapport 5002-2003 nous demande, dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire et interurbain à la Région d'accepter le versement par cette dernière de la somme de 257 770 € pour le solde de 2017 et, à partir de 2018, de la somme de 1 600 485 € par an.

M. CASSANY. – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme SUPPI. – Tout d'abord, merci de nous avoir donné le budget global de la communication sur « Du 47 dans nos assiettes », comme nous l'avions demandé en commission, dans un souhait de transparence. Je voudrais simplement faire une remarque sur le Salon Ambition et Avenir. Nous voudrions avoir le même degré d'information que les autres élus, puisque nous aussi, nous avons été élus comme vous. Ma collègue Clémence Robert le disait ce matin, et je vais le dire à mon tour, parce qu'on m'a interpellée concernant ce salon et je ne savais pas quoi dire puisqu'en commission nous n'avons pas été mis au courant que le salon n'aurait pas lieu au mois de janvier, comme cela devait être.

M. LACOMBE. – Le salon n'est pas annulé, il aura lieu plus tard dans l'année.

M. DAULHAC - (*Directeur général adjoint des solidarités territoriales, éducatives et sportives)* – Le Département intervenait pour deux salons : le salon Infosup, qui a lieu tous les ans en janvier, pour lequel une orientation a été prise de ne plus le cofinancer, puisque ce salon n'est plus au cœur des compétences du Département ; le salon Ambition et Avenir, qui était initialement en janvier, à l'initiative de l'Éducation nationale et de l'Inspection d'académie, n'a pas pu être organisé en janvier 2018 sur le site initial, qui était le Palais des expositions de Marmande, et, faute de lieu, les

organisateurs ont dû se réorganiser. Il me semble qu'en commission le report en fin d'année a été évoqué.

Mme DUCOS. – Oui, cela a été évoqué. Il y avait eu une information de la part des établissements en conseil d'administration pour certains élus, qui n'avaient pas la réponse et qui ont appris ensuite ce report. Les établissements avaient apparemment été avertis avant nous.

M. CASSANY. – C'est l'Éducation nationale qui organise ce salon, ce n'est pas le Conseil départemental.

M. DAULHAC. – Il y a peut-être eu une erreur de calendrier. Je pense que nous avons eu l'information dans le temps qui séparait les deux commissions, et dès que nous l'avons eue, elle a été communiquée en commission. Honnêtement, nous n'avons pas forcément l'information avant que l'inspecteur d'académie ne la transmette aux chefs d'établissement.

M. LACOMBE. – Je reconnais pour ma part être passé à côté de l'information, mais je pense que cela a été évoqué en commission, et cela ne m'a paru être un sujet important.

Mme DUCOS. – Ce n'est pas visiblement de la responsabilité du Département, mais c'est dommage : une saison scolaire a été perdue pour l'orientation. C'est dommage pour la valorisation de nos établissements, et ce n'est pas une accusation envers le Département, puisque la décision ne vient pas de nous.

Pour le rapport 5002, qui était conjoint avec le rapport 2003, concernant le transfert des charges, les négociations se terminent positivement, à notre avantage, puisque grâce au recalcul de l'année 2016 le Département a bénéficié d'une compensation supérieure. Nous en sommes tout à fait satisfaits. Je crois que la situation est claire maintenant. Il subsiste une interrogation, qui reviendra sans doute dans les mois à venir et qui concerne les familles lot-et-garonnaises. Qu'en est-il de l'harmonisation du reste à charge pour ces familles ? Est-ce la fin de la gratuité, que vous avez portée pendant de nombreuses années ? On sait que la rentrée 2018 devrait se dérouler sous les mêmes auspices pour les transports, mais qu'en est-il de 2019 ?

M. CASSANY. – Sous le contrôle de Nicolas Lacombe, qui suit plus précisément ce dossier, la Région maintient le statu quo pour l'année à venir et cherche à harmoniser son dispositif de prise en charge des transports scolaires sur la totalité de la Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, je n'ai pas plus d'informations à communiquer.

M. LACOMBE. – Même réponse que vous, Monsieur le Premier Vice-Président.

M. CASSANY. – La décision dépend d'une autre collectivité, la Région, qui ne nous a pas donné les informations nous permettant de vous répondre. À ma connaissance, elle n'a pas pris de décision.

M. BILIRIT. – Je pense que la Région n'a effectivement pas pris de décision là-dessus. Pour elle, cela va être compliqué. De notre côté, il est vrai que nous avons longtemps lutté pour la gratuité, et vous avez longtemps lutté contre. Aujourd'hui, on va subir une décision qui va plutôt rejoindre ce que vous aviez souhaité et qui ne va pas aller dans le sens que nous avions souhaité. Ce n'est plus du ressort de notre collectivité. Nous nous sommes battus pour faire perdurer cette gratuité. La Région a pris la compétence de douze Départements où les niveaux d'intervention étaient fort différents entre eux.

M. CASSANY. – S'il n'y a pas d'autres questions sur ces rapports, je vais les mettre aux votes.

RAPPORT N° 5001

UNE POLITIQUE EDUCATIVE POUR LA REUSSITE DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

Rapporteur : M. LACOMBE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5002-2003

ÉVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Rapporteur : M. LACOMBE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 5001 et 5002-2003 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
M. BORIE Daniel (pouvoir à Mme GARGOWITSCH)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme VIDAL)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme TONIN)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – La commission vous présente deux dossiers. Le premier est un rapport que vous retrouvez à chaque session : c'est la présentation du tableau des effectifs, au 1er janvier 2018. Le deuxième concerne le programme annuel et pluriannuel des travaux sur les bâtiments départementaux (hors collèges).

Lors de la mise en place de la commission de refondation, nous avions posé l'objectif de réduire la masse salariale et de contenir les effectifs de notre collectivité. En 2017, nous sommes parvenus à réduire le nombre d'agents dans la collectivité, mais cela ne s'est pas traduit par une

diminution de la masse salariale. Des mesures gouvernementales telles que la hausse du point d'indice, la poursuite de la démarche dite PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération), avec la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique, ont eu un impact de 1,5 M€ sur les charges de personnel en 2017. La masse salariale a subi une hausse résultant de ces mesures et non des choix de la collectivité.

Au 1er janvier 2018, les effectifs du Conseil départemental sont encore en diminution. En 2018, il n'est pas annoncé de hausse du point d'indice, ni de mesures de reclassement indiciaire. Le PPCR est reporté à 2019, ainsi que le classement des assistants socio-éducatifs en catégorie A. Mais la réduction des dispositifs de contrats aidés nous a obligés à recruter des CAE pour les collèges, tout comme le désengagement de l'Éducation nationale pour la maintenance informatique des collèges, qui nous a obligés à renforcer les équipes informatiques dans ces établissements. Toutefois, à périmètre constant, les charges de personnel inscrites au budget 2018 sont en baisse de 0,5 % par rapport au budget 2017. Nous sommes donc en accord avec les engagements de stabilisation que nous avions pris

Mais les efforts réalisés pour atteindre cet objectif amènent à relever plusieurs enjeux. En premier lieu, il importe de réduire l'absentéisme. Ce phénomène a connu une hausse, comme dans bien d'autres collectivités. En 2017, 41 000 jours d'absence ont été comptabilisés, avec un coût non négligeable pour le Département. L'allongement de la durée de vie au travail et la pénibilité des métiers exercés dans les différents services font que les absences pour raison de santé constituent un enjeu majeur sur les plans économique, humain et organisationnel. La prévention précoce des facteurs de dégradation des conditions de travail doit permettre d'éviter, du moins de résorber, cet absentéisme.

Deuxièmement, l'enjeu est de prioriser le reclassement des agents inaptes physiquement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Ils doivent être placés sur un poste de travail adapté ou reclassés dans un emploi d'un autre corps ou cadre d'emploi. Le retour à l'emploi de ces gens doit devenir une priorité.

Un troisième enjeu est d'améliorer la qualité de vie au travail au travers de plusieurs mesures, notamment la formation des managers à un meilleur accompagnement des changements, mais aussi la réduction des risques psychosociaux par la prévention, le déploiement de la gestion automatisée du temps de travail (ce qui sera fait cette année), le travail sur l'accueil des nouveaux agents, et la facilitation de la mobilité en assurant des évolutions de carrière.

Un autre point vise à mieux communiquer avec les agents et partager l'information. Pour cela, il nous faut développer un intranet de nouvelle génération, pour rendre l'information plus accessible et faciliter les échanges entre les directions. De plus, nous devons améliorer la mission de conseil par exemple sur la mobilité, la formation et la carrière.

Enfin, il nous faut redéfinir un plan de formation mieux adapté aux besoins du service public. Nous allons donc travailler à redéfinir les projets de direction pour les mettre en adéquation avec les besoins, favoriser et anticiper les mobilités internes, conserver nos savoir-faire sur certains métiers et programmer les passages de relais entre générations.

Le 6 décembre 2018, auront lieu des élections professionnelles dans notre collectivité, au cours desquelles seront élus les représentants des agents au sein des instances paritaires. Cela requiert un grand travail de préparation pour les agents de la direction des Ressources humaines, qui a déjà commencé pour que les élections se déroulent sans aucun incident, ce qui est tout à fait souhaitable pour avoir ensuite un bon fonctionnement des instances paritaires.

Je profite de cette occasion pour remercier les agents de la DRH et ceux de la direction du Patrimoine, mais aussi tous les agents de notre collectivité pour leur investissement, la qualité de leur travail et leur adaptation face aux changements.

Voilà les principaux enjeux stratégiques des Ressources humaines pour 2018, enjeux qui doivent nous permettre de tenir nos engagements en termes d'effectifs et de masse salariale, tout en maintenant la qualité de service.

Le second rapport, le rapport 8006, concerne les bâtiments départementaux. Il vous est rappelé les trois objectifs de la direction de l'Immobilier : optimiser les performances énergétiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et rationaliser les coûts de fonctionnement des services au travers des achats ; intégrer les nouvelles normes qui s'imposent à la collectivité, notamment en matière d'accessibilité et de conformité ; analyser et valoriser les opportunités en matière de cessions et d'acquisitions immobilières.

Le budget est d'environ 3 M€ pour les interventions sur les bâtiments départementaux en 2018. Le budget est moins important pour la maintenance, mais il est significatif par rapport à notre patrimoine et aux conditions de travail des agents et d'accueil des Lot-et-Garonnais.

Je voudrais simplement revenir sur deux points, sur la sûreté et la surveillance des bâtiments. Le service a été « internalisé » en 2017 parce que le marché de cette prestation n'a pas été renouvelé. Il a été créé dans le cadre d'une mobilité interne. Je vous rappelle que l'économie réalisée est substantielle, se chiffrant à près de 170 000 €.

Enfin, je voudrais souligner que notre collectivité possède un patrimoine foncier et immobilier important. Les membres de la commission ont eu l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble du patrimoine dont nous sommes propriétaires, car nous en avons réalisé un inventaire complet, avec un diagnostic immobilier pour établir un plan stratégique patrimonial. Dernièrement, pour accélérer la vente des biens immobiliers en 2018 et tout en respectant les règles de la commande publique, cette vente a été confiée après consultation à une société nationale, Quadral Transaction. Notre souhait est que cette société sache trouver des acquéreurs pour des biens qui ne sont pas toujours faciles à négocier au niveau local, par exemple les anciens locaux de France Télécom à Foulayronnes, qui sont des locaux imposants pour lesquels nous n'avons pas trouvé d'acquéreur. Sur vos cantons se trouvent sûrement des biens appartenant au Département et qui ne sont pas faciles à négocier, tels que d'anciens centres d'exploitation. Quant à la vente des parcelles foncières, elle sera opérée par la Safer.

M. CASSANY. – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme LALAURIE – Le rapport 8006 présente les programmes d'intervention qui sont consacrés à la gestion du patrimoine bâti pour 2018, dont les dépenses vont s'élever à 3 M€. Mais en 2017, une somme de 4,475 M€ avait été inscrite, d'où un delta de 1,475 M€. Pouvons-nous avoir quelques explications sur cette différence ?

Mme SALLES. – La direction du Patrimoine fait elle-même un audit et essaie de répondre aux besoins en termes de gros travaux. Certains chantiers sont importants, notamment le nouveau CMS de Marmande. Le programme a été établi par les techniciens de la direction de l'Immobilier, et les services ont essayé d'appliquer une certaine rigueur de gestion dans les gros travaux (hors collèges, pour lesquels nous faisons de grands efforts).

M. ANGLADE*. (Directeur général des Services)* – J'apporte des précisions. En 2017, nous avons acheté l'UD (Unité départementale) de Marmande, qui nous permet de vendre aussi d'anciens locaux parce que nous étions sur plusieurs sites, ce qui était mal conçu. Nous avons aussi récupéré une partie sur Marmande, qui nous était nécessaire pour pouvoir mettre en place les éléments. Nous étions avec la moitié de la surface nécessaire sur le CMS (Centre médico-social) de Marmande, et nous avons réalisé cette opération avec la mairie de Marmande. Ces deux opérations expliquent pourquoi les dépenses ont été supérieures en 2017. Pour les bâtiments, le budget est de 2 M€ certaines années, de 4 M€ d'autres années. Nous cherchons des locaux pour le CMS de Villeneuve, qui nous pose des difficultés, et si nous les trouvons il est clair que cela représentera des dépenses, mais les

trois bâtiments éparpillés dans la ville pourront être vendus et nous apporter des recettes.

M. CHOLLET. – Notre collègue Louise Cambournac siège à cette commission, mais elle est souffrante et ne peut être là aujourd'hui. Elle nous a parlé de cette commission. Premièrement, vous avez clairement fait des efforts sur la masse salariale. Mais nous avons quand même des difficultés à comprendre le fait suivant : à l'agglomération d'Agen, qui certes comporte moins d'agents, si aucun recrutement n'est effectué, tout en prenant en compte les mesures nouvelles qui ont été évoquées, l'augmentation est de 0,5 %. Et vous, vous arrivez à -0,5 %. Nous avons essayé de comprendre cela. Les contractuels non permanents sont-ils comptabilisés dans la masse salariale ?

Mme SALLES. – Oui. Nous sommes dans une trajectoire de diminution des effectifs. L'objectif était de retravailler sur ces effectifs notamment par des réorganisations et mobilités, pour réduire la masse salariale. Si l'on reste à effectif constant, cette masse salariale ne pourra pas diminuer. Même en l'absence de revalorisation du point d'indice, il y aura toujours le GVT (Glissement vieillesse-technicité). Nous ne pouvons pas bloquer les avancements d'échelon et de grade et les promotions internes. Le GVT est indiscutable. Il faut donc travailler sur une réduction du nombre des agents dans la collectivité, ce à quoi nous nous employons depuis plusieurs années. Cela produit des effets. En 2018, selon les annonces du Gouvernement, des mesures ne seront pas prises envers les agents de la fonction publique territoriale.

M. DÉZALOS. – Juste une précision de technique budgétaire : on raisonne là à -0,5 % de budget primitif à budget primitif ; c'est une comparaison par rapport à un prévisionnel. La réalité de la trajectoire qui vient d'‘être décrite se vérifiera de compte administratif à compte administratif.

M. CHOLLET. – Quand nous faisons des calculs en séance de travail, nous trouvons un effectif de 1 341,3 en 2018, contre 1 340 en 2017. Nous ne constatons pas une perte d'effectif. Je pense qu'il faudra détailler les chiffres en commission, parce que cet objet reste un peu obscur.

Notre deuxième point concernait les bâtiments, France Télécom, etc. Bravo ! Mais c'est un peu tardif. Cela fait longtemps que nous vous le disons. Il est incroyable que ce bâtiment à Foulayronnes soit resté longtemps inhabité. Vous avez un patrimoine immobilier très riche.

M. CASSANY. – Il ne fallait peut-être pas l'acheter, parce que je crois qu'il a été acheté en 2006. Avant d'acheter un immeuble, on s'assure que cela correspond bien à l'objet que l'on veut y mettre. Acheter le bâtiment de France Télécom en 2006 pour y mettre les archives alors qu'on ne savait pas si cela allait être possible, c'était peut-être une erreur…

M. CHOLLET. – Toujours est-il qu'on est en 2018 et que ce bâtiment est inoccupé.

M. CALMETTE. – Monsieur Chollet, cher collègue, quand vous avez dit ces mots-là, vous m'avez fait sursauter. Je vais mesurer mes mots... Mais qui a eu la folie d'acheter ce bâtiment-là ? Pas nous ! Aujourd'hui, nous l'avons tous sur les bras, vous et nous. Et nous ne savons pas quoi en faire ! Et il nous coûte ! J'ai une idée peut-être lumineuse pour le devenir de ce bâtiment : je suggère que la communauté d'agglomération d'Agen s'y intéresse…

M. CASSANY. – N'oubliez pas qu'elle doit réduire de 46 % ses investissements !

M. CHOLLET. – Je répondrai à Marcel Calmette que vous êtes aux commandes depuis 2008. On est en 2018. Cela fait dix ans que ce bâtiment ne sert à rien.

M. CALMETTE. – Et cela fait dix ans que je dis la même chose : je suis désolé qu'on nous ait fourgué ce bâtiment.

M. CHOLLET. – C'est bien que vous mettiez en jeu la société Quadral pour essayer de vendre ce patrimoine.

Mme BRICARD. – Je pensais qu'il y avait eu une piste pour l'achat de cette verrue que nous avons à l'entrée de Foulayronnes : à un moment, l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) avait une proposition, que la mairie avait refusée, il me semble.

M. CHOLLET. – Ce n'est pas la mairie d'Agen, ce sont les cadres de l'IFSI qui ont dit que ce bâtiment était totalement inadapté aux cours de cet institut. Mais il peut être adapté à d'autres choses, et il faut trouver…

M. CASSANY. – Et nous cherchons...

M. LEPERS. – Pour reparler de la partie RH, je vais regarder ce que vous avez dit à cette même date, Madame Salles, mais j'ai l'impression d'entendre à peu près le même plan d'action pour réduire l'absentéisme : mobilité, formation des managers, etc. J'étais d'accord avec plusieurs points et je vous l'avais dit l'an dernier. Sauf que l'on se rend compte que l'absentéisme continue à progresser. Cela veut dire que les plans d'action des années précédentes n'arrivent pas à freiner cet absentéisme. Cela veut dire soit qu'ils ne sont pas adaptés, soit qu'il faut les renforcer.

Mme SALLES. – Les mesures sont connues, leur mise en action prend du temps. Il faut peut-être aussi corriger certaines mesures que nous avions envisagées au départ. Je crois que l'on travaille aujourd'hui avec plus d'efficacité par rapport à certaines mesures, je pense notamment à la formation. Sur la mobilité, une démarche est à prendre en compte avec les agents, mais en travaillant au fait que la mobilité doit aussi être associée à la formation. Il ne s'agit pas de déplacer des agents sous la contrainte ; la mobilité est toujours placée sur la base du volontariat, mais elle doit être accompagnée pour que les agents qui se trouvent sur des postes nouveaux soient en capacité de s'intégrer et s'adapter. Aujourd'hui, je pense que le lien est meilleur entre cette mobilité, qui est encouragée, et la formation. Le service Formation a été renforcé et va prendre plus d'importance dans notre collectivité.

M. CASSANY. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ces rapports au vote.

RAPPORT N° 8005

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2018

Rapporteur : Mme SALLES

VOTE : Le rapport est adopté ;
Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

RAPPORT N° 8006

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX – PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS – AFFAIRES FONCIERES – MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Mme SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 8005 et 8006 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme BORDERIE)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
M. BORIE Daniel (pouvoir à Mme GARGOWITSCH)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme VIDAL)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT)
MME MAILLOU Emilie (pouvoir à M. HOCQUELET)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme TONIN)

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – La présentation sera brève. Ce matin, notre collègue Christian Delbrel nous a dit que le diable s'habille en Prada, mais chez nous aujourd'hui la mode est au synthétique… Je vais essayer de rester synthétique.

Le rapport 9009 est important, sur les relations qu'entretient le Département avec le Service départemental d'incendie et de secours. Cela fait l'objet d'une convention triennale, qui a débuté en 2015 et qui court jusqu'à la fin 2017. Il vous est proposé de la proroger. Cette convention définit un certain nombre d'obligations réciproques. Elle précise la participation financière du Département en investissement. Vous savez qu'il a contribué à rénover 16 centres d'incendie et de secours. Au final, les 44 centres ont été rénovés. Il est question aussi du contingent départemental, c'est-à-dire de la dotation qui est versée au SDIS en fonctionnement. Il vous est proposé pour l'année 2018 une progression, certes inférieure à celle que l'on a connue dans les années antérieures, puisque la dotation progressait de 2 % en 2015 et de 2,84 % en 2016. En 2017, la Chambre régionale des comptes nous avait demandé d'appliquer les efforts d'économie y compris au niveau du contingent départemental du SDIS, donc la dotation avait progressé de 0,76 %. Pour l'année 2018, il vous est proposé d'ajuster le taux de croissance du contingent à une progression de 0,7 %, ce qui représentera une contribution départementale de 15,810 M€.

M. CASSANY. – Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. CHOLLET. – Où en êtes-vous des discussions pour les années à venir ?

M. DÉZALOS. – Une convention triennale suivra. Pour le moment, il s'agit de prorogation. Mais le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'il faut une convention triennale.

M. CHOLLET. – On a parlé d'un taux de 0,5 %.

M. DÉZALOS. – Le directeur général a peut-être des relations directes avec le directeur là-dessus, mais politiquement il n'y a rien d'arrêté.

M. ANGLADE. – Pour l'année prochaine, il n'y a pas eu encore de discussion sur le montant et sur le pourcentage. On voit mal comment ce pourcentage pourrait dépasser le 1,2 % imposé par l'État.

M. CHOLLET. – Il me semblait que dans le DOB on parlait de 0,5 %.

M. ANGLADE. – On en a parlé comme d'une base qui pourrait peut-être s'appliquer, mais sans avoir défini le montant et le pourcentage pour l'an prochain.

M. CHOLLET. – Autant nous soutenons ce que vous faites avec le CPOM dans l'action sociale, autant ce 0,5 % pour le SDIS nous semble un peu difficile à avaler. Il fallait mieux rester sur quelque chose de constant, à 0,7 %, tant le département est en souffrance sur le plan médical. Une baisse par rapport au SDIS devient un peu dangereuse.

M. DÉZALOS. – La progression est de 0,7 %.

M. CASSANY. – Je vous propose de voter ce rapport. Merci. Passons au rapport suivant.

M. DÉZALOS. – Le rapport 9007 concerne des dotations et reprises de provisions. Je vous propose de ne pas le détailler.

M. CASSANY. – Êtes-vous d'accord pour le voter ? Pas d'observations ? Il est adopté.

M. DÉZALOS. – Le rapport 9008 est purement comptable, il s'agit de l'amortissement des immobilisations.

M. CASSANY. – Êtes-vous d'accord pour le voter ? Il est adopté.

M. DÉZALOS. – Le rapport 9009 porte sur la dissolution du budget annexe. Vous savez que nous avons délibéré en commission permanente il y a un peu plus d'un an sur le sujet, puisque les thermes de Casteljaloux ont fait l'objet d'une vente. Il s'agit maintenant de procéder à la dissolution de ce budget et de déclarer que l'encours de dette restant et actifs libres seront reportés sur le budget principal.

M. CASSANY. – J'imagine que le vote est favorable. Adopté.

M. DÉZALOS. – Dans le rapport 9010, le Président vous rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction de la délégation que nous lui avions consentie en matière de marchés publics. Vous avez une liste de 325 marchés, de travaux, fournitures ou services, pour un total d'un peu plus de 20 M€ HT.

M. CASSANY. – Avez-vous des questions ? Nous prenons acte du rapport. Nous arrivons au vote du budget 2018.

M. DÉZALOS. – Oui, et nous faisons plus que voter le budget principal. Je vais simplement vous rappeler ce qu'il vous est proposé de faire. Il y a d'abord l'adoption par chapitres du budget primitif 2018 du Département du Lot-et-Garonne, présenté selon la nomenclature comptable M52. Il y a ensuite l'adoption du budget primitif 2018 des thermes de Casteljaloux, pour cette année de dissolution des thermes. Puis il y a l'adoption du budget primitif 2018 du foyer départemental de l'enfance de Balade, comme tous les ans. Vous avez les balances de ces trois budgets.

Nous devons ensuite reprendre par anticipation, pour le budget principal, le résultat cumulé de fonctionnement de 2017, pour l'affecter à la couverture du besoin de financement et pour reporter le solde en fonctionnement, comme traditionnellement.

Nous décidons aussi de maintenir inchangé le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au taux de 27,33 % pour l'exercice 2018.

Nous décidons aussi de fixer le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre pour le budget principal à 22,252 M€.

Nous décidons de valider des autorisations d'engagements nouvelles, à hauteur de 820 000 €, de valider des modifications d'autorisations d'engagements (en section de fonctionnement), de prendre acte du stock d'autorisations d'engagements non soldés. Nous avons apuré un peu ce stock ; il en était besoin.

Nous décidons de valider l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles en 2018 à hauteur de 16,852 M€, de valider la modification des autorisations de programme existantes, d'allouer 30 000 € au Fonds de compensation du handicap, de reprendre par anticipation le résultat cumulé de fonctionnement du budget annexe des thermes de Casteljaloux et de le reporter en excédent de fonctionnement, et de fixer pour le foyer Balade le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre à 263 740 €.

J'en ai terminé, chers collègues, avec le contenu de la délibération qu'il vous est proposé d'adopter.

M. CASSANY. – Nous allons procéder au vote du budget suite à tous les éléments qui viennent de vous être précisés. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Le budget 2018 est adopté. Je vous remercie.

Nous n'avons pas de motion lors de cette session.

M. CALMETTE. – Juste un petit message d'encouragement à notre Président pour qu'il aille chercher le butin !

M. LEPERS. – Et surtout nous attendons le SMS pour connaître le nombre de millions qu'il a pu nous ramener.

M. CASSANY. – Bonne soirée. À très bientôt.

RAPPORT N° 9006

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT-ET-GARONNE DU 18 MARS 2015

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9007

DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9008

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9009

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CASTELJALOUX AU 31 DECEMBRE 2018

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9010

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. DEZALOS

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9011

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté ;
Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique Citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

Absents lors du vote des rapports 9006, 9007, 9008, 9009 et 9011 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme SALLES)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme BORDERIE)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme BESSON)
M. BORIE Daniel (pouvoir à Mme GARGOWITSCH)
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (pouvoir à M. BOCQUET)
M. CAMANI Pierre (pouvoir à M. CASSANY)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à Mme DUCOS),
M. CONSTANS Rémi (pouvoir à Mme SUPPI)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme DHELIAS)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme VIDAL)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme LAURENT)
MME MAILLOU Emilie (pouvoir à M. HOCQUELET)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme TONIN)

La séance est levée à 16 h 30.

Diaporama n° 1 –

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Session du 6 avril 2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 - Amélioration des finances départementales indicateurs financiers

DIAPO 1

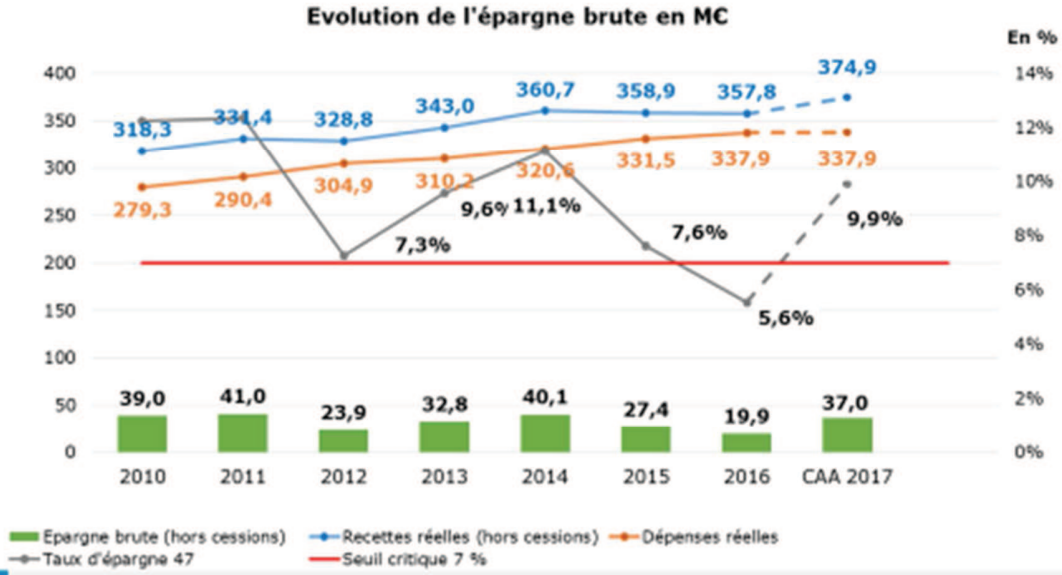

Une nette amélioration de l'épargne brute mais des marges financières à consolider.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO 2

2017
- Amélioration des finances départementales des indicateurs financiers

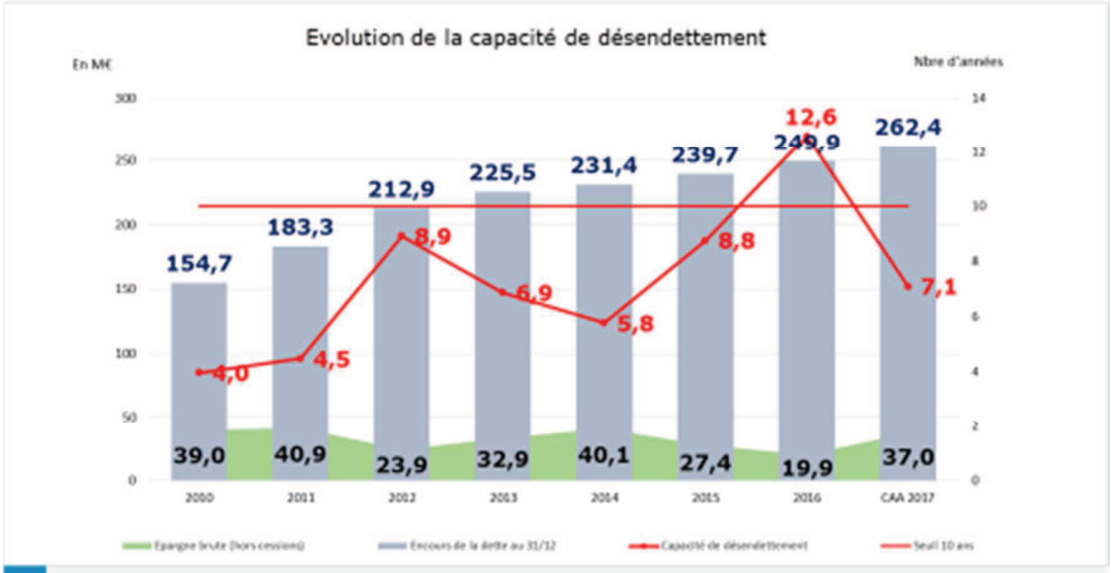

Une capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO 3

BP 2018 : un budget maîtrisé à hauteur de 416,1 MC

- ❑ La plus faible évolution des dépenses de fonctionnement de ces dernières années ;
- ❑ Le maintien du niveau d'investissement avec un désendettement prévisionnel ;
- ❑ Pas de recours au levier fiscal ;

❑ Poursuite de l'amélioration de tous les indicateurs financiers :
- taux d'épargne
- capacité de désendettement

=> traduction de la stratégie financière engagée depuis 2015

=> dans la trajectoire de la contractualisation 2018-2020

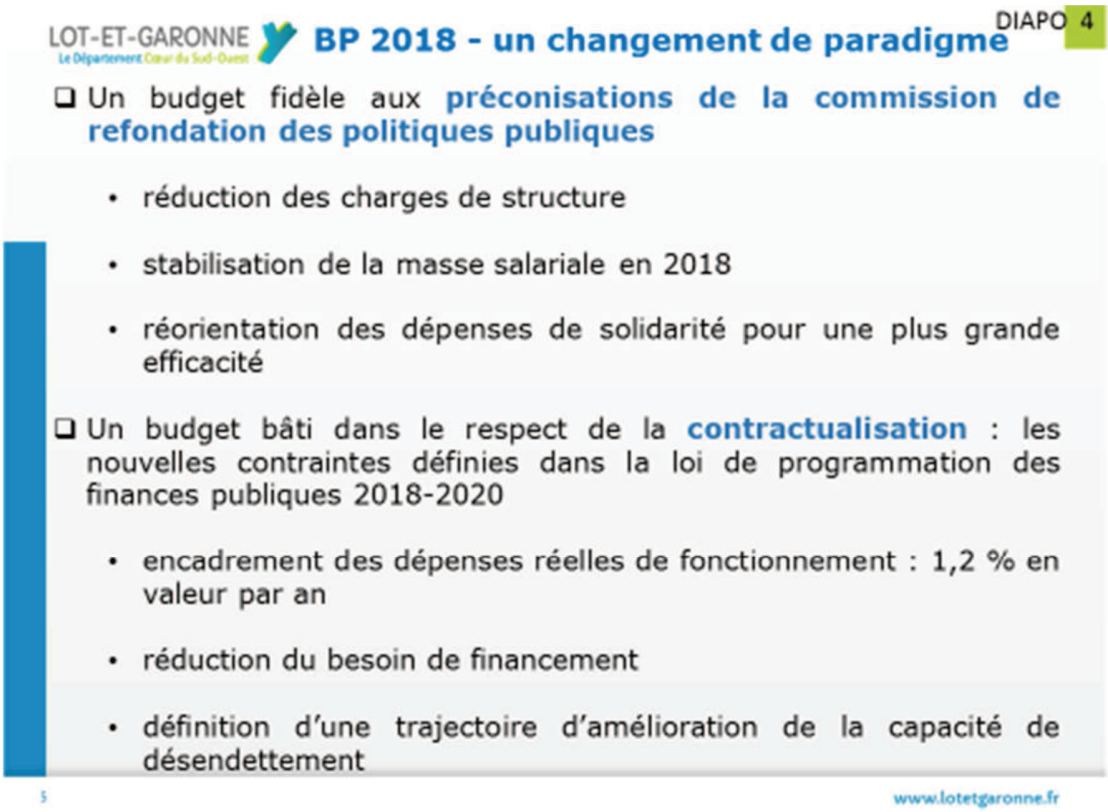
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
BP 2018 - un changement de paradigme
DIAPO 4
Un budget fidèle aux préconisations de la commission de refondation des politiques publiques
réduction des charges de structure
stabilisation de la masse salariale en 2018
réorientation des dépenses de solidarité pour une plus grande efficacité
Un budget bâti dans le respect de la contractualisation : les nouvelles contraintes définies dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2020
encadrement des dépenses réelles de fonctionnement : 1,2 % en valeur par an
réduction du besoin de financement
définition d'une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement
5
www.lotetgaronne.fr

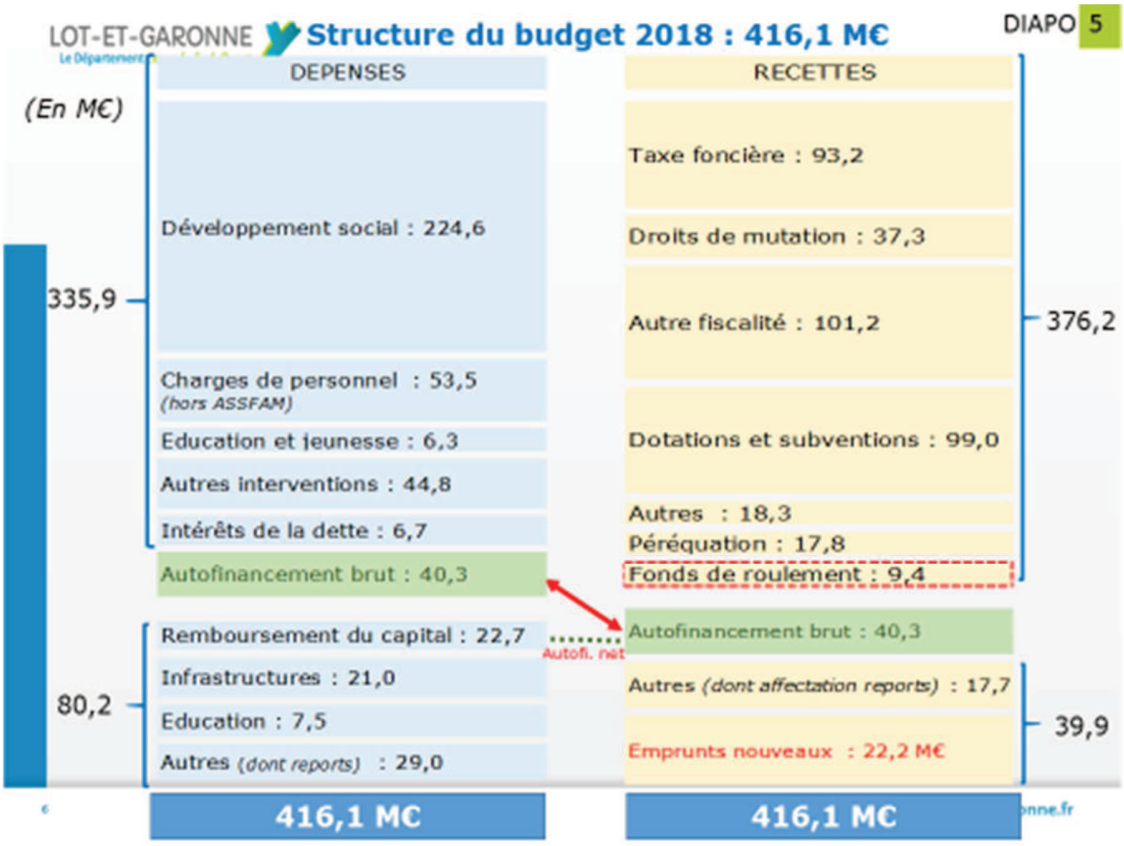
LOT-ET-GARONNE
Structure du budget 2018 : 416,1 M€
DIAPO 5
(En M€)
DEPENSES
RECETTES
335,9
Développement social : 224,6
Charges de personnel : 53,5
(hors ASSFAM)
Education et jeunesse : 6,3
Autres interventions : 44,8
Intérêts de la dette : 6,7
Autofinancement brut : 40,3
80,2
Remboursement du capital : 22,7
Infrastructures : 21,0
Education : 7,5
Autres (dont reports) : 29,0
Taxe foncière : 93,2
Droits de mutation : 37,3
Autre fiscalité : 101,2
376,2
Dotations et subventions : 99,0
Autres : 18,3
Péréquation : 17,8
Fonds de roulement : 9,4
Autofi. net
Autofinancement brut : 40,3
Autres (dont affectation reports) : 17,7
Emprunts nouveaux : 22,2 M€
39,9
416,1 M€
416,1 M€
6

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO 6

2018 : Des recettes de fonctionnement en progression : 366,8 M€ + 10,3 M€ de BP à BP

(En M€)

Dotations Etat : 54,2 M€
- DGF : 52 M€
- DGD : 2 M€
- FCTVA fonct. : 0,2 M€

Participations : 27,9 M€
- CNSA : 22,1 M€
- FMDI : 2,5 M€
- FSE : 0,6 M€
- Autres : 2,7 M€

Compensations : 13,2 M€
- Exonérations fisc. : 5 M€
- DCRTP : 8,2 M€

- Fonds d'urgence : 3 M€

- Autres : 0,6 M€

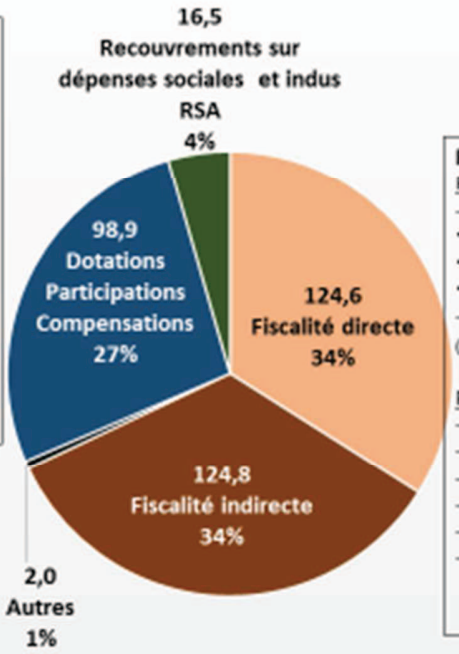

Recettes fiscales : 249,4 M€

Fiscalité directe : 124,6 M€
- Contrib. directes : 108 M€
  - Foncier bâti : 93,1 M€
  - CVAE : 14 M€
  - IFER : 0,9 M€
- Fiscalité reversée : 16,6 M€ (FNGIR, FPCVAE, FSD)

Fiscalité indirecte : 124,8 M€
- DMTO : 37,3 M€
- Péréquation DMTO : 9,6 M€
- TICPE : 31 M€
- TSCA : 41,7 M€
- Taxe électricité : 3,6 M€
- Taxe d'aménagt. : 1,6 M€

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement : 335,9 M€ soit + 1,1%

(En M€)

DIAPO 7

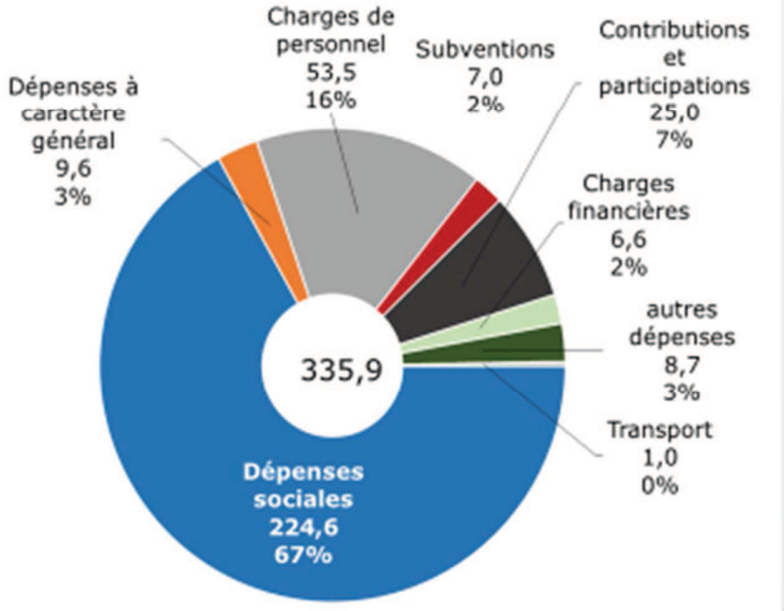

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

DIAPO 8

2018 : Des dépenses sociales maîtrisées mais qui impactent toujours le budget (+ 2,9 M€)

Autonomie des personnes : 110

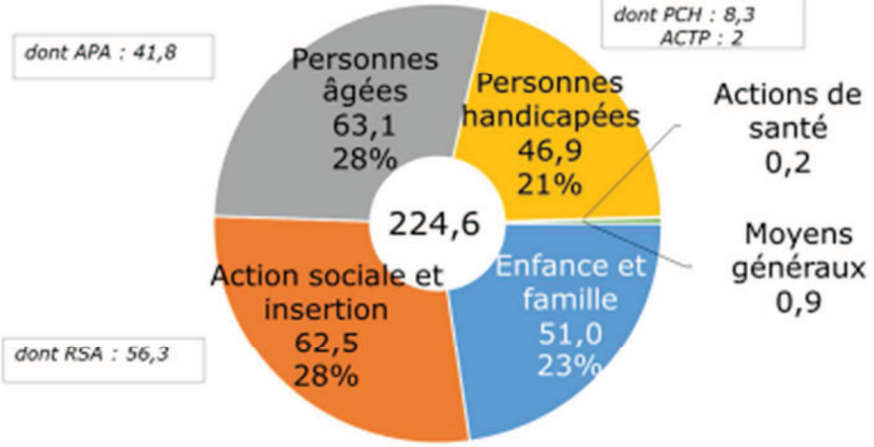

Les dépenses sociales s'élèvent à 224,6 M€ et progressent de 1,3 % de BP à BP soit + 2,9 M€.
= 84 % de l'augmentation des dépenses de fonctionnement

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Des charges de fonctionnement contenues
111,3 M€ + 0,6 M€
+ 0,5 % de BP à BP

DIAPO 9

Charges de personnel : 53,5 M€
Préconisation de la commission de refondation émise en 2016 : maintenir la masse salariale à l'horizon 2018.

Objectif dépassé
- 0,5 % de BP à BP

Charges à caractère général : 9,6 M€
Objectif : poursuivre la trajectoire à la baisse

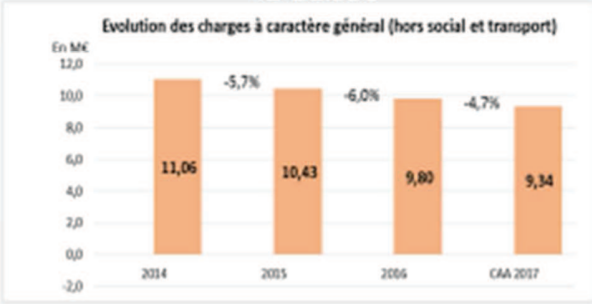

- Contributions et participations 25 M€
- Subventions 7 M€
- Charges financières 6,6 M€
- Transport scolaire des élèves en situation de handicap 1 M€
- Autres dépenses 8,6 M€

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : La poursuite du redressement de l'épargne brute

DIAPO 10

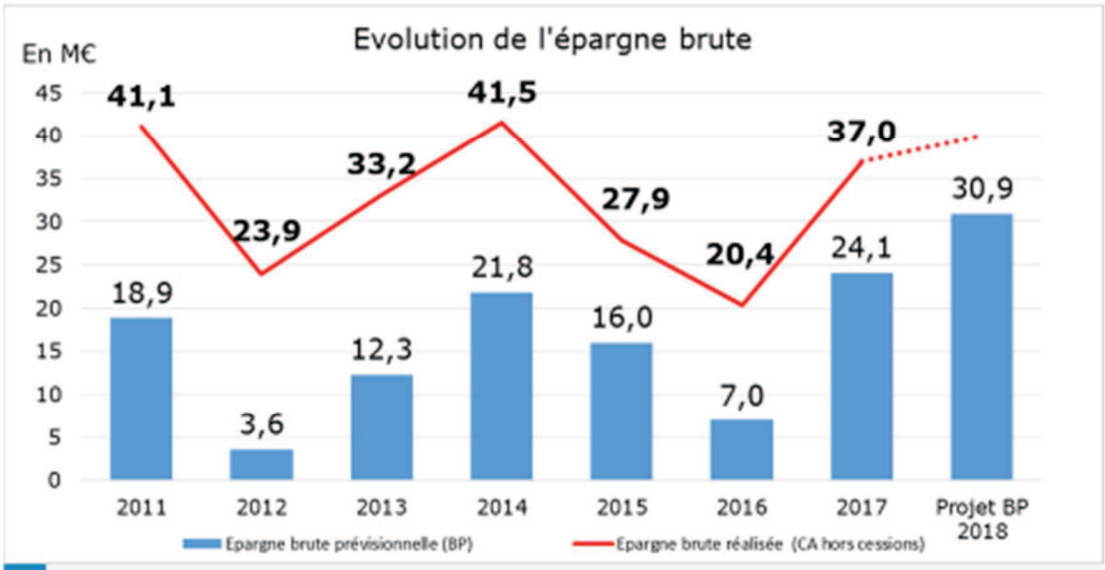

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2018 : Des dépenses d'investissement à hauteur de 57,5 M€ (hors dette)

(En M€)

DIAPO 11

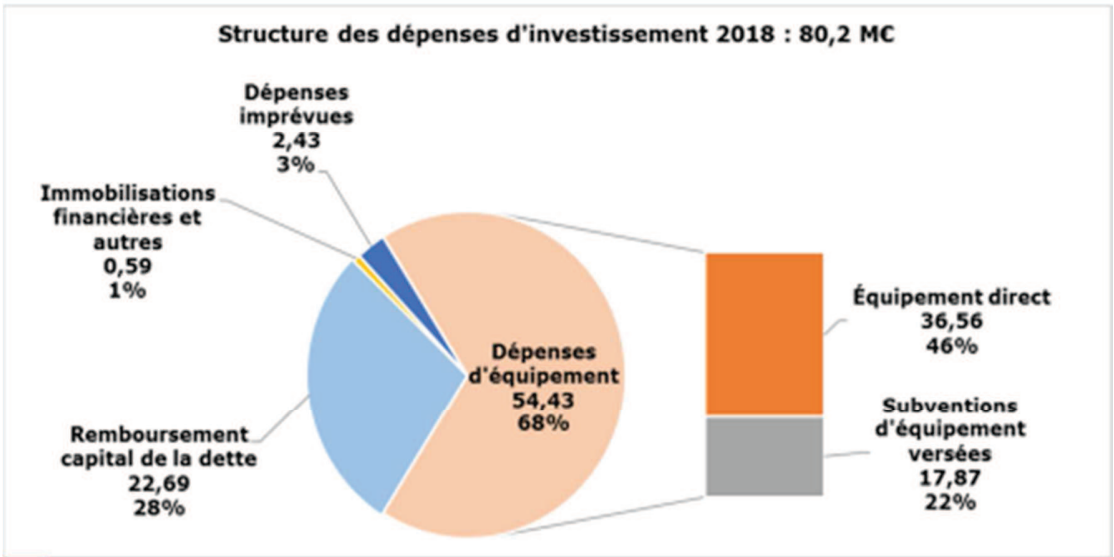

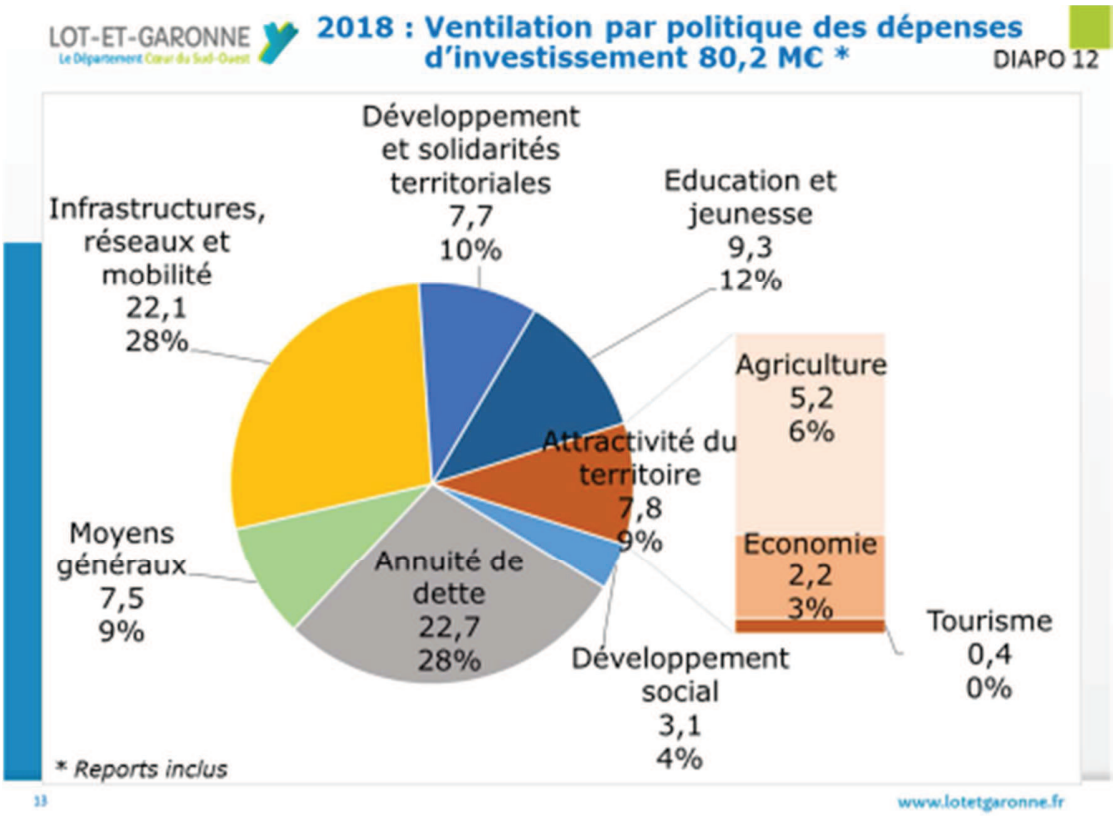
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
2018 : Ventilation par politique des dépenses d'investissement 80,2 MC *
DIAPO 12
Développement et solidarités territoriales 7,7 10%
Education et jeunesse 9,3 12%
Infrastructures, réseaux et mobilité 22,1 28%
Agriculture 5,2 6%
Attractivité du territoire 7,8 9%
Economie 2,2 3%
Moyens généraux 7,5 9%
Annuité de dette 22,7 28%
Développement social 3,1 4%
Tourisme 0,4 0%
* Reports inclus
13
www.lotetgaronne.fr

Diaporama n° 2

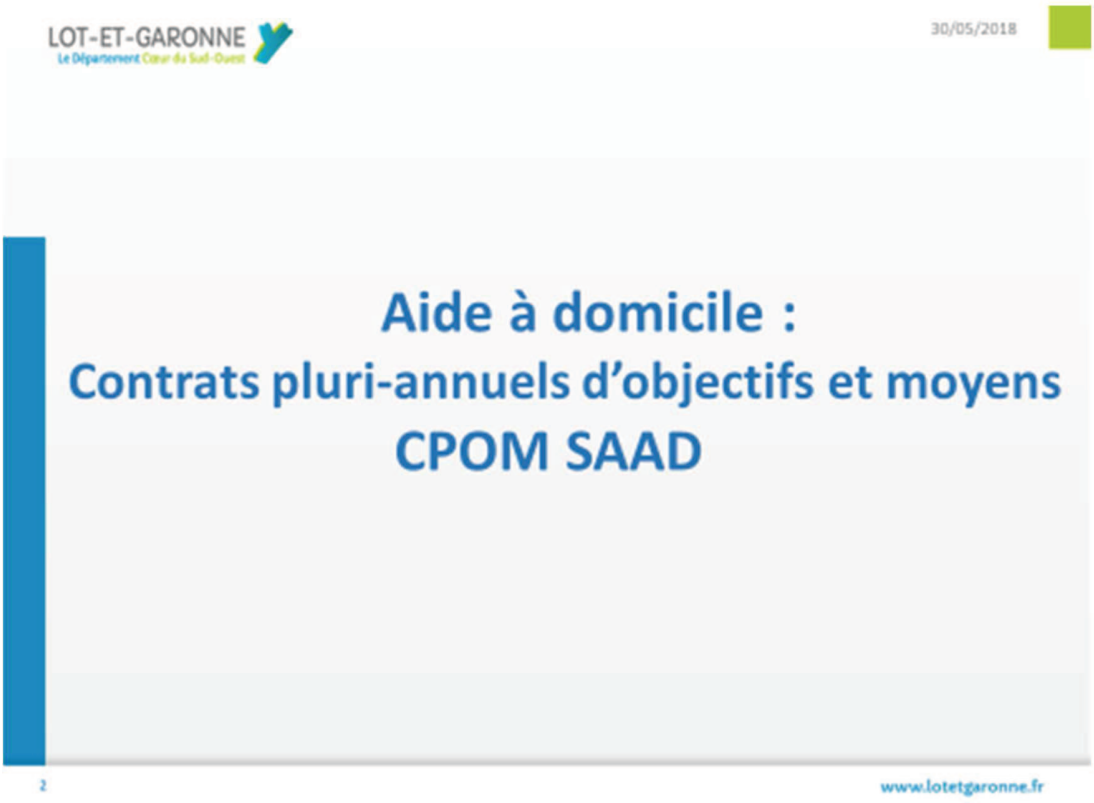

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

CPOM à signer avec les fédérations UNA et ADMR, l'ASSAD Agen le Passage, l'ASSAD du grand villeneuvois et l'ISFAD

Durée : d'avril 2018 à décembre 2020

Engagements du Département :

⇒ **Augmentation du tarif horaire à 20,50 €/heure avec paiement de majorations pour:**

- Prise en compte des frais liés à la représentation du personnel (+ 50 salariés)
- Pour intervention les dimanches et jours fériés
- Intervention en demi-heure limitées au stricts cas nécessaires

⇒ **Attribution de fonds de restructuration permettant d'atteindre les objectifs du CPOM aux associations les plus en difficulté.**

⇒ **Maintien de l'avance trésorerie faite par le Département depuis janvier 2011.**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Engagements des associations

Obligations de service public

- Respect du plan d'aide notamment interventions pour tous les GIR, interventions le week-end et sur les territoires autorisés;
- Respect du cahier des charges qualité lié à l'autorisation (décret de 2016);
- Télégestion

Des ratios de « bonne gestion» à atteindre basés sur nombre ETP administratif/heures d'intervention, heures improductives

Des indicateurs qualité liés aux objectifs du CD47 :

- Nombre d'intervenants par bénéficiaire
- Nombre d'interventions journalières par salarié
- Qualification des intervenants
- La formation des intervenants

Des documents de suivi à compléter annuellement dans le cadre du dialogue de gestion.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Modifications du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

1) La récupération des ressources des résidents absents de l'établissement

Rappel :

Lorsqu'une personne est placée en établissement, elle doit s'acquitter elle-même de ses frais d'hébergement dans la limite de 90% de ses ressources. Les 10% restant sont dénommés « argent de poche ».

Dans les faits, lorsque le résident bénéficie de l'aide sociale, le Département verse la totalité de l'hébergement à l'établissement et récupère mensuellement les 90% de ressources du résident.

Les textes réglementaires de l'aide sociale datent de 1954 et, de ce fait, il existe des vides juridiques compensés par de la jurisprudence. Il convient donc de revoir le RDAS pour intégrer ces éléments et se conformer à la loi.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Les textes réglementaires ne prévoient que peu de modalités concernant la récupération de ressources des résidents quand ceux-ci sont absents de l'établissement. Or, les sorties de l'établissement sont beaucoup plus fréquentes qu'avant, particulièrement pour les personnes en situation de handicap (retours en famille vacances pour les travailleurs d'ESAT). C'est ce que l'on dénomme comme « absences pour convenances personnelles ».

Il est proposé :

=> de limiter, pour les résidents en EHPAD, à 30 jours maximum par an, les jours d'absences pour convenances personnelles qui ne feront pas l'objet d'une récupération de ressources, hors week-ends et jours fériés; (alignement sur le régime appliqué aux PESH).

=> la récupération des ressources des résidents en situation de handicap lors des sorties le week-end et jours fériés, sauf si accolés à une absence pour convenances personnelles de 3 jours ouvrés. (alignement sur le régime appliqué aux PA).

=> la récupération des ressources en cas de convalescence hors établissement de soins.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2) Les sommes laissées à disposition

30/05/2018

Les textes réglementaires ne précisent en rien les sommes mensuelles à laisser à disposition des résidents hormis l'argent de poche.

Seule la jurisprudence du conseil d'Etat précise que doivent être laissées à disposition du bénéficiaire les sommes permettant de régler la mutuelle ou les impôts sur le revenu.

Or, les résidents peuvent avoir des charges induites par exemple par l'entretien d'une maison qui n'est pas vendue au moment de l'entrée en établissement (taxe foncière, taxe d'habitation, factures d'eau ou d'énergie), mais aussi la responsabilité civile.

Il convient donc de préciser cela dans le RDAS.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Les propositions de modifications :

- **Prise en charge des frais de mutuelle:**

  => Plafonnement annuel du montant pris en charge.

  => pas de prise en charge si le demandeur n'a pas fait valoir ses droits aux dispositifs existants (CMU/CMUC).

- **Prise en charge des frais divers:**

  => limitation des prises en charge de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et des factures d'eau et/ou d'énergie à l'année d'admission.

  => suppression de la prise en charge de la responsabilité civile.

  => suppression des prises en charge de remboursements d'emprunts: dépôt de dossiers de surendettement.

  => suppression des prises en charge de contrats d'obsèques.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Les dispositions plus favorables maintenues

En dehors des week-ends, pas de récupération de ressources pendant 30 jours de sortie pour convenances personnelles pour personnes en situation de handicap.

Sommes laissées à disposition du résident pour :

- les frais d'optique, appareils dentaires ou auditifs si pas de capitaux placés suffisants.

- prise en charge des frais d'expertise dans le cadre d'une demande de mise sous protection (tutelle/curatelle).

- possibilité de régler les frais d'obsèques à hauteur de 2 400 € en cas d'incapacité financière du défunt ou de ses obligés alimentaires.

Possibilité de prise en charge des frais de transports lors des retours à domicile par la PCH.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

L'APA EN ÉTABLISSEMENT

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

30/05/2018

Le Code de l'action sociale prévoit la possibilité, pour les bénéficiaires de l'APA en EHPAD, qu'une participation soit laissée à leur charge en fonction de leurs revenus dès lors que ceux-ci sont supérieurs à 2447 € par mois.

Cette disposition n'est pas mise en œuvre pour les résidents en EHPAD situés dans le 47 alors qu'elle est appliquée pour des Lot-et-Garonnais qui résident en EHPAD hors département.

Dans un souci d'équité, il est proposé d'appliquer le texte à l'intégralité des bénéficiaires. Cela concernerait à ce jour 240 bénéficiaires sur 2970 résidant dans un EHPAD du 47.

ARRETE – SIGNATURES

Budget primitif 2018

Présenté par le Président,
A Agen, le 6 avril 2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice....42.....
Nombre de membres présents....29.....
Nombre de suffrages exprimés....42.....
VOTES : Pour.....28.....
Contre.....0.....
Abstentions.....14.....

Date de convocation : 9 Mars 2018

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 6 avril 2018

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard Pouvoir à Mme Salles	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques Absent au moment du vote Pouvoir à Mme Borderie	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques Pouvoir à Mme Besson	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel Absent au moment du vote. Pouvoir à Mme Gorgowitsch
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence Pouvoir à M. Bocquet	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel MC.	M. CAMANI Pierre Absent au moment du vote. Pouvoir à M. Cassany	Mme CAMBOURNAC Louise Pouvoir à Mme Ducos	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi Pouvoir à Mme Suppi	M. COSTES Pierre Pouvoir à Mme Dhélias	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence

Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond Absent au moment du vote. Pouvoir à Mme Vidal	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline Pouvoir à Mme Laurent	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya
M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie Absent au moment du vote. Pouvoir à M. Hocquelet	M. MASSET Michel Absent au moment du vote. Pouvoir à Mme Tonin.
M. MERLY Alain	Mme PAILLARES Marylène	M. PERAT Michel	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 16 Avril 2018 et de la publication le 12 Avril 2018

A AGEN, le

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.I. 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture

16 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Approbation des débats de la session consacrée au BP 2018 du 6 avril 2018.

Fait le 22 JUIN 2018

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance,

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en Juin 2018
Dépôt légal – Juin 2018

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI